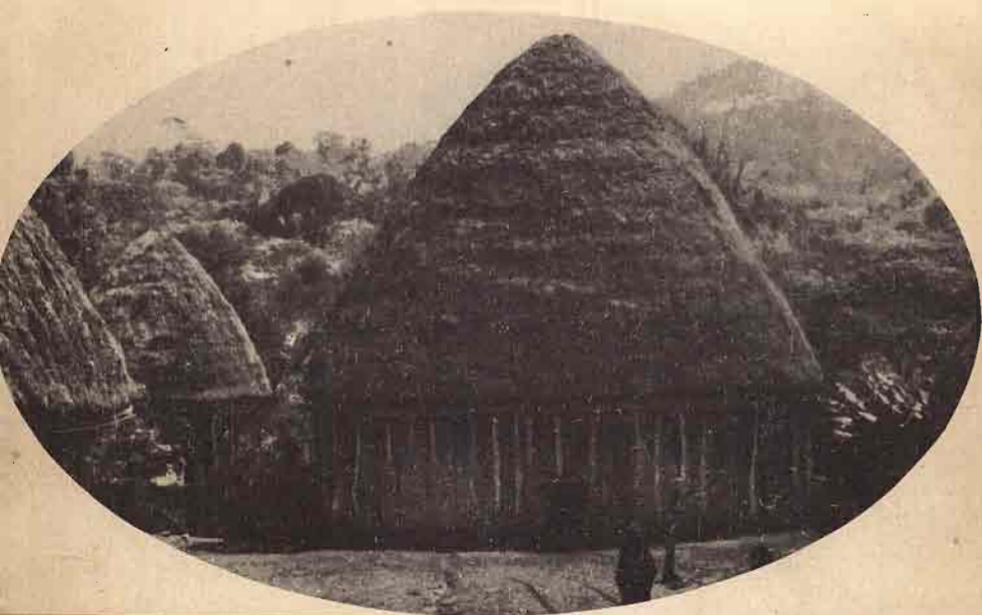


L'homme d'outre-mer



Claude TARDITS

**Les Bamiléké  
de l'ouest Cameroun**



LEVRAULT

**LES BAMILÉKÉ**  
**DE**  
**L'OUEST CAMEROUN**

DU MÊME AUTEUR :

*Porto-Novo*. Les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident (Mouton et Cie, La Haye, 1958).

# L'HOMME D'OUTRE-MER

---

Collection publiée par le *Conseil supérieur des Recherches sociologiques outre-mer* et par l'*Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer*

Nouvelle série, n° 4

Claude TARDITS

Contribution à l'étude des populations

# BAMILÉKÉ

DE

# L'OUEST CAMEROUN

*Préface du Gouverneur Hubert DESCHAMPS,*  
Secrétaire général du Conseil,  
Directeur des Sciences humaines à l'ORSTOM

*Avec 6 croquis*

**ÉDITIONS BERGER-LEVRAULT**

5, rue Auguste-Comte, Paris (VI<sup>e</sup>)

1960

© by *Éditions Berger-Levrault, Paris, 1960*

---

Tous droits de traduction, reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

## PRÉFACE

Ce nouveau volume de notre collection est consacré à l'étude de quelques aspects de ce que l'on appelle le problème Bamiléké; il est l'aboutissement d'une enquête difficile entreprise au Cameroun par M. Tardits en 1957 dans le cadre du Conseil supérieur des Recherches sociologiques outre-mer et qui a porté en particulier sur certains faits économiques et politiques d'une brûlante actualité.

Les populations dites « Bamiléké » occupent, sur les plateaux du Cameroun occidental, la région de Dschang, zone fraîche où prospèrent les cultures vivrières, le café arabica et l'élevage. Les Bamiléké se sont en outre répandus, comme travailleurs, transporteurs et commerçants dans la région voisine du Mungo, à Douala et dans tout le Sud Cameroun.

Cette société Bamiléké en pleine croissance évolue rapidement et pose au moins trois questions essentielles :

1<sup>o</sup> l'adaptation des institutions traditionnelles à des circonstances nouvelles;

2<sup>o</sup> le développement économique rendu nécessaire par la croissance de la population;

3<sup>o</sup> la coexistence des immigrants Bamiléké et des indigènes dans diverses régions du Sud Cameroun, et notamment à Douala.

\* \* \*

I. — La transformation de la chefferie est le premier problème étudié ici. Après une analyse de l'organisation sociale, M. Tardits fait le point de recherches antérieures, puis apporte des faits nouveaux. Il éclaire la nature de l'autorité traditionnelle et explique le système hiérarchique et social qui a remédié à la faiblesse des liens de parenté.

L'évolution sociale a été un des facteurs du mouvement d'émigration. La chefferie Bamiléké, construction religieuse et politique, a vu sa très remarquable cohésion menacée à partir du moment où, le régime matrimonial du *nkap* tendant à se dégrader, les chefs n'ont plus eu dès lors la possibilité par des dons de femmes, de se constituer une clientèle aussi importante qu'autrefois.

En même temps, il ne leur était plus possible d'accorder aux dignitaires de la main-d'œuvre et des terres. La hiérarchie, constituée par les descendants des dignitaires anciens et par la « promotion » mise en place par le chef actuel, est organisée en une pyramide d'associations présidées par le chef. Elle s'est peu à peu effritée.

L'attribution aux chefs et à ses agents de certaines fonctions administratives, au lieu d'arrêter cette décadence, l'a aggravée, du fait que le chef se trouvait parfois opposé à la population en outrepassant le pouvoir coutumier.

II. — De 1945 à 1956, les recensements officiels traduisent une augmentation de population de 63 000 unités (et il s'agit là sans doute d'un chiffre sous-estimé). Pendant la même période, l'émigration peut être évaluée à 50 000 personnes. En 10 ans la population Bamiléké a donc augmenté officiellement de 29 %. Un pareil accroissement n'a pu s'effectuer sans que l'ordre interne des chefferies en fût atteint. Et il ne peut que s'amplifier : M. Tardits calcule que la population Bamiléké se situera, en 1961, entre un minimum de 492 000 et un maximum dépassant 600 000. Une place devra être faite, dans la vie sociale et économique, à cet excédent.

Les ressources ne s'accroissent pas au même rythme. L'émigration vers le Mungo et les centres urbains fournit une solution à ces difficultés.

Plus de 100 000 Bamiléké vivent sans doute, aujourd'hui, hors de chez eux et tentent de se fixer. A Douala, où la majorité des Bamiléké vivent de salaires industriels et où sévit un chômage important, on observe néanmoins qu'une partie de la population se marie et devient propriétaire.

M. Tardits a recherché, sur les bases fournies par son enquête, des remèdes à ce problème Bamiléké multiforme; il en voit quatre principaux dans quatre directions principales :

a) la mise en place d'organismes permettant à la population d'être mieux représentée au sein des chefferies;

b) l'aménagement, non seulement des vallées périphériques du pays Bamiléké (prévu au troisième plan quadriennal) mais aussi d'une partie des circonscriptions de Bafia et de Yabassi par la création de voies de communication et le développement d'une colonisation; pour celle-ci, quelques principes sont proposés dans la conclusion de la présente étude;

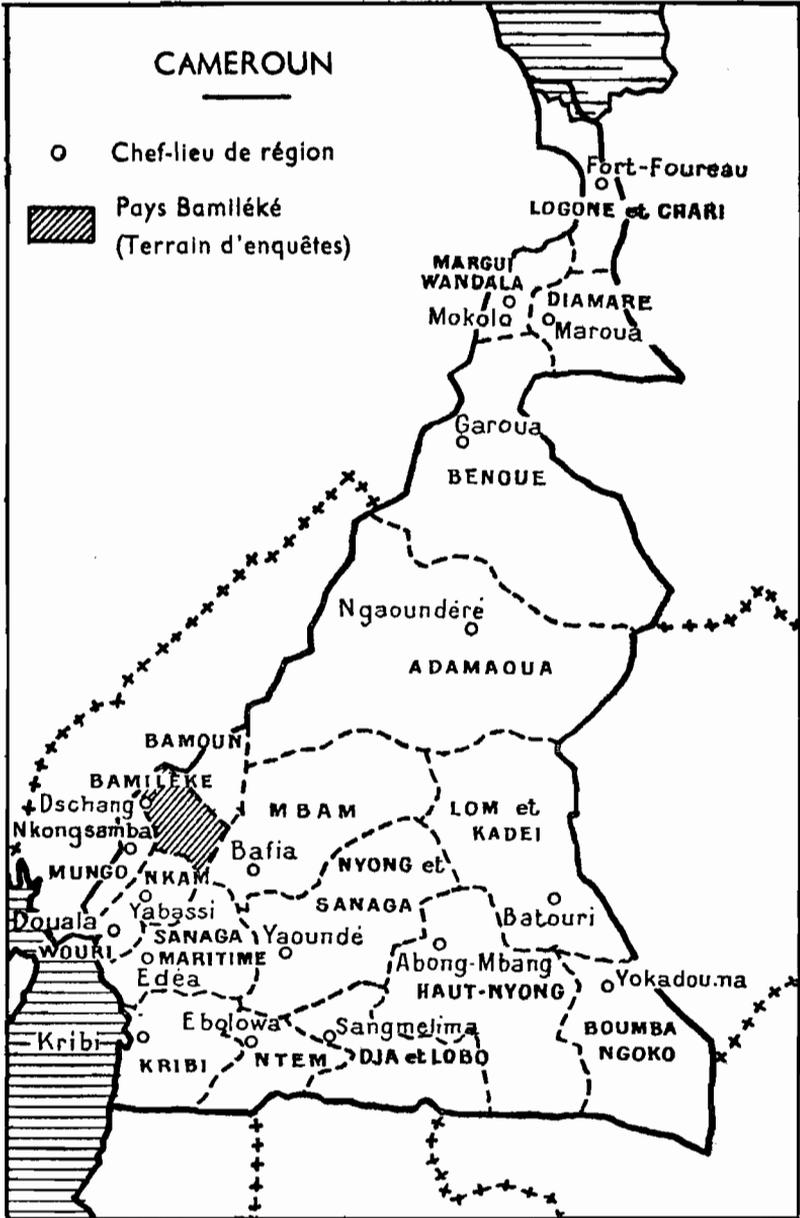
c) l'organisation, dans cette zone de colonisation, d'un régime foncier particulier, tenant compte à la fois des habitudes de solidarité Bamiléké et de la nécessité de favoriser la diffusion des techniques agricoles modernes, ainsi que la mise en place d'exploitations de type coopératif;

e) une politique de plein emploi dans les centres urbains.

Les recherches confiées à M. Tardits par le Conseil supérieur ont donc permis de mettre en lumière quelques-uns des traits les plus caractéristiques de l'actuelle évolution Bamiléké et de définir quelques principes d'action pour l'avenir.

Nous souhaitons vivement que ces résultats puissent aider à la promotion de l'économie rurale et à la constitution de l'unité camerounaise dont les Bamiléké apparaissent comme un des éléments les plus dynamiques.

Gouverneur H. DESCHAMPS



CARTE DU CAMEROUN  
et place du pays Bamiléké

## INTRODUCTION

*La population bamiléké occupe, dans l'ouest du Cameroun, un ensemble de plateaux dont l'altitude moyenne oscille entre 1 200 et 1 500 m et dont l'accès a été longtemps difficile à partir des vallées méridionales. Cette population, dont l'effectif officiel doit s'établir aujourd'hui autour de 470 000 unités, se répartit sur une superficie approximative de 5 400 km<sup>2</sup>, ce qui représente une densité de l'ordre de 85 habitants au km<sup>2</sup>.*

*D'après les récits de caractère historique recueillis dans les chefferies, les Bamiléké auraient progressivement occupé cette région au cours du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles, vraisemblablement chassés d'un habitat situé au nord ou au nord-ouest. On peut imaginer que ce mouvement a été en partie suscité par les invasions peules. Les Bamiléké sont apparentés aux populations tikar mais il semble qu'ils ne soient pas également sans traits communs avec les populations de la Cross River. Ils ont occupé leur aire actuelle de résidence de proche en proche, par un mouvement continu, les chefferies se créant petit à petit à partir d'éléments émigrés de chefferies précédemment installées. Il existe ainsi des liens d'alliance traditionnelle entre les chefferies issues les unes des autres.*

*Il y a eu là un phénomène d'essaimage, qui rend compte en même temps de l'unité et de la diversité du monde bamiléké. Unité qui se manifeste dans la similitude des techniques, des institutions et dans la conscience qu'ont les Bamiléké de partager le même fonds culturel, diversité qui se révèle par exemple de façon immédiatement perceptible dans les différences de parlers qui varient d'un versant montagneux ou d'une vallée à l'autre. Ce sont là des divergences dont rendent compte à la fois l'histoire et l'isolement relatif des différents peuplements.*

*Les hauts plateaux auraient été parcourus pour la première fois en 1889 par le Dr Zintgraff mais la pénétration réelle des Allemands date de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Le pays*

fut occupé en 1915 par les Anglais et les Français. La société bamiléké, organisée en une multitude de « chefferies » a conservé, jusqu'à nos jours, des institutions apparemment solides et elle est un véritable conservatoire de quelques-unes des plus remarquables traditions d'organisation politique que l'on puisse rencontrer dans les civilisations africaines.

Il y avait, en 1957, 107 chefferies, dont quelques-unes non bamiléké, réparties entre les cinq subdivisions — Bafang, Bafoussam, Bangangté, Dschang, Mbouda — de la région de Dschang appelée encore circonscription du Noun.

Cette population demeurée, au cours de la période strictement africaine de son histoire, sur les hauts plateaux, s'est, dans des circonstances que nous évoquerons, dès la pénétration européenne, étendue vers le sud. Entre les deux guerres, 20 à 30 000 Bamiléké émigrèrent, en majorité vers la vallée du Mungo. Depuis la fin de la deuxième guerre, le mouvement de départ a pris une ampleur exceptionnelle : il y eut, à partir des années 50, plus de 40 000 Bamiléké dans la vallée du Mungo où ils sont devenus plus nombreux que les multiples groupes autochtones et Douala comptait, en 1956, près de 30 000 Bamiléké, soit plus que de Douala.

Parallèlement à ce mouvement d'expansion, la société d'où il est issu connaît une véritable crise de structure dont on peut suivre le développement de 1916 à 1946 mais qui se précise et se précipite lorsque, au cours des dernières années, sont introduites des institutions représentatives centrales ou locales (Assemblée législative, Conseils municipaux) qui mettent les chefs en compétition avec d'autres éléments représentatifs de la population. L'après-guerre est marqué de tensions sévères que suivent des heurts violents.

C'est ainsi que s'est progressivement posé le « problème bamiléké » qui est, aujourd'hui, un des problèmes majeurs du Cameroun.

La poussée démographique en est, en effet, la donnée essentielle. Ses incidences sont toutefois diversement appréciées : quelques-uns mettent l'accent sur la pénurie de terres, d'autres sur l'opposition des émigrés à la chefferie en cours de dégradation, d'autres encore sur les difficultés de coexistence entre émigrés et autochtones et le sous-emploi dans les centres urbains. Ce sont, en effet, quelques-unes des facettes d'une situation dont tous les éléments se tiennent.

L'objectif de la mission du Conseil supérieur des Recherches sociologiques, effectuée de mai 1957 à janvier 1958, était d'étudier l'organisation sociale des populations bamiléké et les problèmes posés par leur émigration. Nous nous sommes efforcés, dans le cadre de cette mission, de regrouper l'ensemble des documents

intéressant la région bamiléké, archives ou travaux imprimés. Nous avons pu en outre parcourir à deux reprises le pays bamiléké et visiter une trentaine de chefferies au cours de deux séjours de trois semaines, la plupart dans la subdivision de Dschang.

Ce que nous avons pu observer nous a permis de donner vie au contenu des témoignages écrits. Sans ce contact avec le pays bamiléké, nous n'aurions pu saisir le sens de nombre de témoignages.

L'analyse a porté sur trois cent soixante-dix documents, allant des récits des premiers militaires allemands aux derniers recensements urbains publiés. Ils renferment, en grande partie, l'histoire du pays bamiléké. C'est donc essentiellement à un travail de critique et de reconstitution historique que nous nous sommes livrés.

Nous avons été, en examinant les documents, soucieux de répondre à des questions d'ordre sociologique d'un intérêt actuel : à quoi tient la cohésion de la société bamiléké? Quels sont les facteurs qui l'affectent? Quels sont les traits dominants de l'évolution démographique et économique?

Certains aspects de la vie des Bamiléké ont été laissés de côté, par exemple ce qui touche au domaine religieux, parce que, malgré son importance que nous signalons, celui-ci a été très insuffisamment étudié. Les informations disponibles sur le pays bamiléké sont rarement satisfaisantes. Les institutions ont été, jusqu'à une époque récente, on peut le dire, jusqu'à la diffusion des Notes sur la structure sociale des Bamiléké de M. Hurault en 1956, superficiellement analysées. L'évolution démographique, qui aurait dû depuis longtemps retenir l'attention du gouvernement, n'a jamais fait l'objet du moindre sondage local et l'on s'est contenté de comparer les chiffres de recensement officiels. Le revenu économique de la région est inconnu : on ne peut, en effet, prendre en considération les chiffres donnés dans le rapport Léaute de 1948 sur la région bamiléké. Il suffit, pour s'en convaincre, de retenir ce paragraphe du Rapport agricole de la région en 1955, relatif aux chiffres de production : « Inutile de dire que ces statistiques n'ont aucune valeur et n'en auront aucune tant que les méthodes d'investigation n'auront pas été mises au point ».

L'ingénieur agronome régional nous confirmait, en 1957, que les services manquaient de moyens pour faire procéder à une évaluation de la production. Les seuls chiffres qu'il jugeait susceptibles d'être retenus étaient ceux intéressant les plantations de café dans lesquelles des comptages sérieux avaient été opérés.

Les rapports administratifs nous ont aidé à comprendre l'organisation intérieure des chefferies et leur évolution. Quelques

*auteurs, principalement MM. Ripert, Relly, Raynaud et Dela-rozière, ont laissé des témoignages de grande valeur. Nous avons également disposé de deux études récentes, celle de M. Rolland, Quelques aspects sociologiques de la vie des Bamiléké de la subdivision de Bangangté, faite en 1951 et celle de M. Brugidou, Élément d'une étude sociologique des mouvements de la population Bamiléké dans l'ouest Cameroun, exécutée en 1954 et de deux mémoires, datant de 1956, dont les auteurs bamiléké sont directement informés des difficultés que connaissent les Bamiléké, Les institutions politiques et administratives coutumières du pays bamiléké de M. Kamé et Situation actuelle des coutumes bamiléké de M. Kwayeb.*

*Nous n'avons utilisé, pour la région du Mungo, qu'un nombre limité de rapports administratifs ne représentant qu'une documentation fragmentaire. Pour Douala, le solide ouvrage de M<sup>lle</sup> Cambon et de M. Diziain, Étude sur la population du quartier New-Bell à Douala est une source d'informations riche et précise. Les publications du Service de Statistiques élargissent considérablement la documentation sur les centres urbains.*

*Les résultats de l'analyse ont été présentés en deux parties : dans la première ont été regroupés, sous une forme de caractère synthétique, les témoignages intéressant l'organisation sociale des Bamiléké; dans la seconde, nous avons tenté de tirer parti des notes intéressant la démographie, l'économie et l'émigration. Cet ensemble est complété par un exposé sur les sources qui permettra d'approfondir les recherches sur une population à laquelle les études ne sont pas près de faire justice.*

Étude I

**ORGANISATION SOCIALE**

de la

**SOCIÉTÉ BAMILÉKÉ**



## TRAITS GÉNÉRAUX DE LA CHEFFERIE BAMILÉKÉ

Lorsqu'un voyageur arrive en pays bamiléké, il est frappé par le caractère de l'habitat; d'une part, des résidences extrêmement dispersées, constituées par des groupes de quatre ou cinq cases, émaillent le paysage vert des terres cultivées de leur géométrie rougeâtre aux formes élancées; de l'autre, des groupes de plusieurs dizaines de cases du même style que les précédentes mais souvent construites avec plus de soin, aux proportions plus amples, parfois richement ornées sur leurs parties boisées — piliers et linteaux — de sculptures en ronde-bosse, sont concentrées suivant une disposition topographique qu'on retrouve à travers tout le pays bamiléké. Ces agglomérations sont précédées d'une vaste place servant fréquemment de marché. Une partie des cases s'aligne de chaque côté d'une allée centrale qui donne accès à des corps de bâtiments soudés les uns aux autres, reliés par des ruelles et des poternes, de pénétration difficile pour l'étranger : c'est la « chefferie », avec les demeures des femmes, disposées au long du *kouoh-tsa*, puis celles du chef et des serviteurs, et enfin les *jam*, constructions réservées aux réunions politiques et religieuses. Nous ne reprendrons pas ici les descriptions souvent faites des chefferies mais soulignerons la récurrence même de cet arrangement dans des dizaines d'entre elles, qui fait ressortir la force et la ténacité des traditions qui ordonnent la société bamiléké.

Le voyageur sera évidemment sensible au contraste entre ces hameaux de quelques cases et ces centres importants que sont les chefferies ou les sous-chefferies — chefferies conquises qui ont conservé leur disposition ancienne — qui inscrit lisiblement dans le paysage le caractère fortement hiérarchique de la société.

Un trait de cette topographie va prendre toute sa signification au fur et à mesure que nous analyserons l'organisation : c'est la dispersion de cet habitat qui ne se développe qu'en avançant, cet « essaimage » de cases qui est associé à un mode de segmentation des groupes de parenté, fondamental pour l'intelligence

de cette société et qui fait que ce paysage bamiléké est en quelque sorte un paysage en marche, grignotant sur ses confins les aires occupées par les groupes ethniques voisins. Dans les dialectes bamiléké (et dans la terminologie administrative), cette organisation spatiale est reconnue : les petits hameaux dont nous avons parlé sont les *tandio*; ils forment les *tanla* ou sous-quartiers, regroupés en *nfula* ou quartiers qui sont les éléments constitutifs de la chefferie, celle-ci n'étant elle-même qu'un quartier privilégié, celui du *fo*, ces groupements résidentiels s'articulant les uns sur les autres par des liens qu'il y a lieu d'élucider (1).

Cette hiérarchie, si manifeste extérieurement, embrasse l'ensemble des plans économique, politique et religieux qui ne sont dissociables qu'à des fins d'analyse.

A son sommet se trouve le *fo*, dont l'autorité s'exerce avec le concours d'un ensemble de dignitaires — les *nkem* — dont les uns sont héréditaires — les *kamveu* — et les autres choisis dans la parenté du *fo* — les *kuipeu*, les *sop* —, dans la descendance des serviteurs — les *mwala*, les *tsofo* — et même, pour service rendu, dans la population ordinaire. Tous ces dignitaires se regroupent dans des pyramides d'associations au sein desquelles se font leur initiation et se discutent les affaires de la chefferie. La réalité des pouvoirs du *fo* paraît varier précisément selon l'influence qu'exercent les *nkem* : l'histoire intérieure des chefferies est en partie celle de l'évolution des rapports entre le *fo* et les divers organes ou dignitaires qui participent à la direction de la chefferie. L'importance numérique des *nkem* est variable; par exemple, dans la chefferie de Bangang (8 000 habitants environ), il y avait, en 1938, en dehors du *fo* et des *fonte* (anciens chefs maintenus à la tête de chefferies conquises devenues sous-chefferies) 32 *nkem* (2); à Baham (12 000 habitants environ), il y aurait eu, en 1939, 191 *nkem* (3). Les chiffres ne sont pas rigidelement liés à ceux de la population mais à l'action passée et présente des chefs et aux incidences de la mortalité.

Les pouvoirs du chef s'exercent par l'intermédiaire des dignitaires sur l'ensemble du territoire de la chefferie, dans le cadre des quartiers. Les *fo* sont extrêmement attachés au maintien de l'intégrité du territoire des chefferies. Ceci tient à la grande densité de la population qui manque de terres et au fait qu'en droit foncier, la terre est le bien collectif de la

(1) Voir *Coutumier de la Circonscription de Dschang*.

(2) Rapport de tournée à Bangang, 26 août 1938.

(3) Rapport de tournée à Baham, mars 1939.

chefferie qu'il appartient au *fo* de préserver. Les querelles de limites atteignent en pays bamiléké une exceptionnelle violence et il est fréquent que les oppositions entre chefferies limitrophes aboutissent à des luttes armées, avec invasion des terres voisines et incendies de cases (1). Les querelles anciennes sont encore loin d'être toutes apaisées. Elles perdront un jour leur acuité lorsque, pour les futures générations, le fait d'appartenir à une chefferie ou une autre perdra de son importance. Il s'agit là de questions strictement locales, d'un intérêt secondaire pour notre propos qui est plus particulièrement d'analyser les relations qui donnent sa cohésion et son unité à la société bamiléké.

---

(1) On pourra consulter, à titre d'exemple, le rapport du Noun, quatrième trimestre 1928, qui énumère les « affaires de terrains » en instance.

## II

# ALLIANCE ET LIENS DE PARENTÉ

### LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE ÉLÉMENTAIRE

Le hameau de quelques cases — le *tandio* — est, le plus fréquemment, constitué par une famille élémentaire : un homme, sa ou ses femmes, ses enfants non mariés. Cet isolement de la famille a toujours frappé les observateurs. Il est noté dans le premier texte sur la vie des Bamiléké dont nous disposons :

Chez les Bamiléké, hameau est synonyme de famille et chaque famille habite le hameau qui lui est propre et aussi éloigné que possible des hameaux voisins (1).

La taille de ces familles varie en fonction du statut social du mari. La polygamie est de règle mais la grande polygamie est surtout le fait des *fo* et, dans une mesure beaucoup moindre, des *nkem*. Citons, à titre d'illustration, quelques chiffres relevés dans les archives : en 1932, le chef de Bacassa (chefferie d'environ 1 000 habitants) avait 37 femmes et 70 enfants; en 1938, ceux de Bamougong (environ 2 000 habitants) et de Bangang (environ 8 000 habitants) avaient respectivement 18 femmes et 38 enfants, 67 femmes et 67 enfants; en 1946, le chef de Bangam (moins de 2 000 habitants) avait 50 femmes et 24 enfants (2). La majeure partie des hommes mariés auraient une ou deux femmes. Dans une courte étude, M. Rolland donne quelques chiffres pour Bangang-Fokam (environ 1 400 habitants) : la taille moyenne d'une famille est de sept unités (167 familles) avec deux écarts maxima : la famille du chef qui compte 64 personnes et celle d'un chef de quartier où il y en a 32 (3).

L'isolement spatial du groupe familial a évidemment un caractère tout à fait différent selon sa taille et celle-ci semble

(1) Étude sur la vie sociale et familiale des Bamiléké.

(2) Rapports de tournée des 18 juin 1932, 26 août 1938, 16 mai 1946.

(3) ROLLAND, *Aspects sociologiques de la vie Bamiléké*.

varier largement en fonction du rang social de l'homme. Ce fait retiendra notre attention.

Les modalités selon lesquelles se constitue la famille élémentaire bamiléké ne diffèrent pas, dans leurs principes généraux, de celles que l'on rencontre dans la plupart des sociétés africaines connues : le mariage, traditionnellement consécutif à des démarches des parents, est établi soit par un échange de femmes, soit par versement d'une dot à la famille de la fille (1). Dans l'échange, il faut faire une distinction entre l'institution archaïque dans laquelle il y avait, entre deux groupes, un échange simultané ou quasi-simultané de femmes dont il y a encore le souvenir et peut-être des traces en pays bamiléké, et un mode d'union caractérisé par ce qu'on a appelé l'« échange différé », analogue dans son principe au précédent mais qui a pris une importance exceptionnelle chez les Bamiléké (2). Certains textes signalent bien des rapt, des enlèvements perpétrés par des éléments émigrés, dans lesquels les épouses seraient acquises en dehors des usages. Il y a peut-être là une réaction aux difficultés que rencontrent les jeunes gens pour se marier mais ces pratiques apparaissent sans rapport avec la constitution de l'édifice social traditionnel (3).

#### LE MARIAGE SOUS NKAP

C'est le mariage avec échange différé, largement pratiqué et connu sous le nom de *nkap* qui a contribué à donner à la société une partie de sa physionomie.

Précisons que ce type de mariage, qui a été l'occasion d'abus maintes fois dénoncés, n'est plus reconnu par les tribunaux mais il n'en reste pas moins qu'il nous paraît avoir joué un grand rôle dans le développement de l'organisation sociale bamiléké et que le nombre des femmes encore vivantes qui ont été mariées sous *nkap* est élevé.

Le principe est le suivant : une fille est donnée en mariage par son père ou par le titulaire d'un droit de disposition matrimoniale sur elle, le *tankap*, (rappelons bien entendu que le mariage traditionnel ne repose pas sur le consentement mutuel

(1) Sur le mariage, voir les textes suivants : *Étude sur la vie sociale et familiale des Bamiléké, Coulumier de la Circonscription de Dschang, Bandjoun, Le coutumier bamiléké.*

(2) M. Rolland a signalé dans son étude qu'il existait autrefois un régime d'échange : « La mémoire des notables âgés et conservateurs garde le souvenir d'un temps lointain où l'échange des femmes était la règle générale ».

(3) Ces faits sont signalés par M. Hurault, *Note sur la structure sociale des Bamiléké.*

des époux) à un homme sans que celui-ci ait à verser de dot, en dehors de quelques services ou de la remise de faibles cadeaux (chèvre et huile de palme) au père et à la mère de la fille, en contre-partie de quoi ce mari une fois devenu père n'exercera lui-même aucun droit de disposition matrimoniale sur une ou plusieurs des filles issues de cette union — il semble qu'à cet égard la règle varie —, ce droit revenant à l'homme qui lui a procuré une femme, le *tangkap*. Ce dernier pourra donner en mariage cette fille, la *younkap*, sous le même régime que sa mère ou bien sous régime dotal; il pourra également se procurer par échange, en la fiançant, une épouse de plus. Les filles issues d'un mariage constitué sous le régime du *nkap* appartiennent donc à leur grand-père maternel ou, par un jeu de transfert de droit dans le temps, à la première personne qui a donné en *nkap* une ascendante maternelle de la fille.

Le schéma suivant permettra de saisir plus directement ces liens de droit :

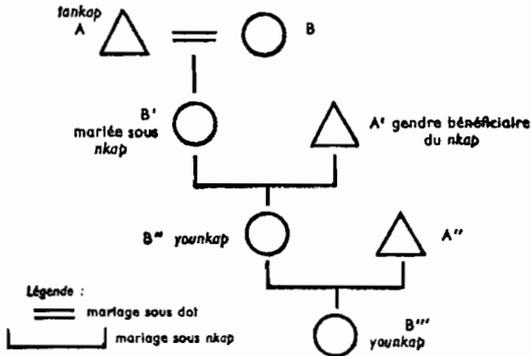


FIG. 1.

Ici, A — *tangkap* — a donné B' en mariage sous *nkap* à A'; B'' — *younkap* — sera mariée par son grand-père maternel A; elle est donnée en mariage sous *nkap* à A''; l'arrière-petite-fille B''' est à nouveau la *younkap* de A et sera donnée en mariage par A. Cette série de droits peut ainsi se perpétuer dans le temps et passer aux héritiers de A.

Les relations qui naissent du mariage sous *nkap* sont en fait plus complexes que ne le fait ressortir ce schéma qui n'en montre que le mécanisme. D'après M. Hurault, en effet, la *younkap* ne peut être mariée sans l'assentiment de ses parents et s'il est en principe facile de surmonter les résistances de A' au mariage décidé par A de sa fille B'', *younkap* de A, l'assentiment de la mère B' est indispensable, à moins que le *tangkap* ne soit

un *fo* (1). Il semble d'autre part que les droits d'un *tankap* varient selon son statut social et soient, dans le cas du chef, susceptibles de s'étendre à toute la descendance directe féminine et masculine de la fille donnée en *nkap*. Dans des cas qui ne sont pas clairement spécifiés par les documents, le *tankap* n'aura de droit que sur la totalité ou une partie des filles, parfois même sur la première fille (ce sera par exemple le cas si le mari a versé une partie de la dot, contractant un mariage sous un régime mixte). Le droit du *tankap* peut être également transféré à une personne qui paierait la dot de la fille donnée en *nkap*. Le fait est d'importance car, en fait, selon que les droits du *tankap* s'étendent à une ou à plusieurs filles issues du mariage, l'institution devient un procédé de capitalisation de droits matrimoniaux sur les personnes. Les témoignages laissent peu de doute que ce ne soit là le cas pour les *fo* : les filles de *fo* sont toujours mariées sans dot et le *fo* conserve un droit sur toutes les filles issues de ces mariages et, en outre, procure leurs épouses aux garçons. Les filles de *fo* sont d'ailleurs données en mariage aux dignitaires (*nkem*) ou aux serviteurs (*tsofo*) que le *fo* désire remercier et s'allier. Le mariage sous *nkap* est surtout profitable aux grands polygames ayant une progéniture nombreuse, bénéficiant donc d'un statut social élevé. On conçoit que le *nkap* ait été un facteur d'accroissement de puissance singulièrement efficace pour les *fo* et certains *nkem*. Ce régime matrimonial appliqué à l'origine aux femmes esclaves a pris une énorme extension en raison de ses vertus capitalisatrices que nous avons indiquées.

Il n'existe pas de données précises sur la fréquence des mariages sous *nkap*. Les auteurs du Coutumier de 1933 indiquent que plus d'un tiers des unions étaient contractées sous cette formule; une vingtaine d'années plus tard, en 1951, M. Rolland remarque :

le *nkap* aujourd'hui ne se trouve plus guère que chez les chefs mais qu'il garderait là presque toute sa force : les chefs de Bazou, Bangangté, Bamana, donnent tout ou partie de leurs filles en *nkap* à leurs serviteurs... (2).

Dans les chefferies étudiées par M. Hurault, à Batié et à Bandjoun, 60 % des unions se feraient encore sous ce régime et les chefs arrangeraient de un dixième à un septième des mariages de leur groupement, soit pour un groupement comptant

(1) Voir HURAULT, *op. cit.*

(2) ROLLAND, *op. cit.*

environ 10 000 femmes, ceux de plus de 1 500 d'entre elles (1). Ces chiffres ne résulteraient que d'une estimation mais il faut en retenir le sentiment qu'ont eu les observateurs qu'un nombre important d'unions ont été contractées sous ce régime et que, d'autre part, les chefs ont des droits de *tankap* sur une fraction importante de la population.

Ces observations sur les modalités ou la fréquence du *nkap*, quelles que soient les réserves qu'il convient de faire sur leur précision, font ressortir les fonctions de l'institution. Les aspects économiques et politiques en sont évidents : ce régime met, ou peut-être a mis, à la disposition des *tankap* une main-d'œuvre féminine importante, les *younkap* à marier, ce qui est essentiel dans une société où les travaux agricoles sont exécutés par les femmes et il leur permet ou leur a permis de se constituer une clientèle d'obligés, les hommes qui recevaient ces filles en mariage. Ce mariage d'ailleurs avait des avantages pour ceux qui prenaient ainsi épouse : il permettait de fonder une famille sans débours importants, éliminait les surenchères et les réclamations qui accompagnaient le mariage sous dot.

A l'échelle de l'ensemble de la société bamiléké, le *nkap* a vraisemblablement une fonction latente qui n'apparaîtrait précisément que si l'on connaissait le nombre des *tankap* et le pourcentage des unions contractées sous ce régime : c'est de concentrer entre les mains d'un nombre limité de personnes, *fo*, *fonte*, *nkem*, en particulier par le jeu des règles de dévolution successorale que nous examinerons, des droits sur une large fraction de la main-d'œuvre agricole et de renforcer les structures traditionnelles.

Il y a de nombreux témoignages que le *nkap* permet des abus. Dans le contexte économique des dernières décades, le *nkap* a sans doute été détourné de sa fonction initiale qui était d'incorporer dans la société les femmes esclaves; les trafics et les abus qu'il a recouverts et qui furent vigoureusement dénoncés dès 1927 et 1928 le firent déclarer illégal. Il n'est plus donc en droit reconnu par les tribunaux (2).

Les mariages sous *nkap* continuèrent certainement mais il est possible, aujourd'hui, de se dégager des obligations qui résultent de ces unions en « rachetant » ses droits, c'est-à-dire en versant une dot au *tankap*. Il y a également des refus chez les éléments christianisés de se soumettre aux obligations

(1) HURAUULT, *op. cit.*

(2) On consultera les rapports annuels du Noun de 1927 et 1928. Le Coutumier de 1933 évoque également le trafic des femmes entre le pays bamiléké et les régions méridionales. Les faits de traite furent à nouveau rappelés dans un rapport de 1937 sur le mariage *nkap* et dans un rapport de tournée à Bana du 30 décembre 1938.

naissant de ce genre d'union. C'est un des plans sur lesquels s'est manifestée, parmi les éléments christianisés, l'opposition aux traditions. Il serait intéressant de savoir si le *nkap* est effectivement en voie de régression.

#### LE MARIAGE DOTAL

Quant au mariage sous dot, il est trop répandu dans les sociétés africaines pour qu'il soit nécessaire de le décrire. Citons simplement ce texte récent de M. Hurault évoquant les difficultés qui attendent le jeune mari bamiléké :

Que fait le père de famille désireux d'établir sa fille et de lui trouver un mari sérieux? Ayant jeté son dévolu sur un jeune homme du voisinage, il commence à lui emprunter de l'argent. Il vérifie ainsi sa bonne volonté et ses moyens financiers. Quand ces avances ont monté à environ 30.000 francs, après s'être assuré en secret de l'accord de la fille et de la mère, il demande à l'intéressé avec beaucoup de circonlocutions s'il ne connaîtrait pas un mari sérieux pour sa fille. Le jeune homme, avec prudence, s'offre en personne : « Voyez, je n'ai personne pour me porter de l'eau ». Il est alors admis comme fiancé; pendant longtemps encore, on ne lui dira pas clairement sous quel régime on va lui donner la fille; il faudra qu'il porte du bois à sa belle-mère, qu'il lui offre ainsi qu'à sa fiancée des robes et d'innombrables cadeaux, qu'il vienne travailler auprès de son beau-père pour l'aider à ses constructions, etc... C'est après l'avoir durement exploité qu'on se décide à lui donner la fille soit en *nkap*, soit sous le régime dotal. Dans ce cas, l'argent que le beau-père lui avait emprunté compte comme avance sur la dot qui, dans la région de Batié, varie de 60 000 à 80 000 francs, non compris les cadeaux offerts à la belle-mère (1).

Certains termes de ce témoignage sont peut-être excessifs; le mariage dotal n'est peut-être pas toujours une « exploitation » du gendre. Il faut retenir que le montant de la dot est fort élevé, si l'on considère que les jeunes Bamiléké ne peuvent guère gagner plus de quelques milliers de francs par mois. Les informations les plus anciennes montrent qu'il en a toujours été ainsi : en 1922, M. Ripert fait état de dots atteignant en numéraire l'ordre de 500 francs, s'ajoutant aux six ou sept chèvres et aux bracelets qu'il était d'usage de remettre à la belle-famille. En 1928, le chef Kamga, de Bandjoun, déclare au Conseil des notables que « les filles valent à leur famille, entre leur naissance et leur nubilité, une dot de 1 500 à 2 000

(1) HURAUULT, *op. cit.*

francs » (1). A la veille de la seconde guerre, l'administrateur San Marco note que, dans la subdivision de Dschang en plus des cadeaux, les versements atteignent 2 000 francs; en 1951, à Bangangté, les dots seraient de l'ordre de 15 000 francs qui s'ajoutent aux chèvres et aux tines d'huile de palme. Les versements ont donc toujours constamment dépassé les valeurs auxquelles le législateur a, au Cameroun, tenté de les maintenir (2). Le développement de l'économie en numéraire, la compétition qui s'ouvre pour l'acquisition d'une épouse, l'attitude elle-même des femmes favorables à des dépenses qui leur confèrent du prestige, rendent sans doute largement compte de tels taux. La nécessité, pour les Bamiléké qui n'acceptent pas ou ne peuvent contracter de mariage sous *nkap*, de rassembler une partie du capital nécessaire à la fondation d'une famille est une des causes le plus fréquemment invoquée pour rendre compte de l'émigration.

Il arrive également que l'on hérite des femmes d'un père ou d'un frère. Les femmes de *fo* et de certains dignitaires peuvent faire l'objet d'un partage, le plus grand nombre d'entre elles restant toutefois à l'héritier. Le lévirat facilite ainsi l'extension des familles polygamiques parmi les éléments de statut traditionnel élevé.

En ce qui concerne le choix des conjoints, il n'y a, d'après le Coutumier, d'interdiction de se marier dans sa parenté que dans la mesure où le lien généalogique est établi et reconnu ce qui, en fait, paraît limiter les interdictions à des parents très proches : cousins ou cousines, oncles ou tantes, neveux ou nièces (3). Il n'y a pas d'endogamie lignagère réelle.

#### LES RELATIONS DANS LA FAMILLE ÉLÉMENTAIRE

Lorsqu'une famille se fonde, il est d'usage que le nouvel époux établisse sa case et celle de sa femme à quelque distance de la résidence de son père. Chaque femme a sa case et le mari la sienne. Le jeune époux recevra de son père le droit d'exploiter quelques lots de terres qui font partie de l'ensemble des parcelles sur lesquelles sa famille paternelle exerce ses droits. Si celles-ci sont insuffisantes, il demandera au *fo* (ou au chef de quartier) des terres supplémentaires. Les épouses auront

(1) Procès-verbal du Conseil des notables à Dschang, 1928.

(2) Un arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1954 stipule qu'il y a exigence excessive lorsque le montant de la dot, cadeaux compris, dépasse 5 000 francs.

(3) Voir RIPERT, *Les coutumes régissant le mariage indigène*, et le *Coutumier de la circonscription de Dschang*.

chacune leur parcelle particulière. Elles sont chargées de nourrir la famille. Les quelques renseignements budgétaires que nous possédons montrent qu'elles vendent pour leur compte les excédents de récolte, surtout les arachides et le maïs. Avec les gains, elles achètent, entre autres, du sel, de l'huile et paient parfois leurs impôts. Le mari fait le commerce du bétail, des colas, exploite les cultures arboricoles : palmiers, caféiers, cacaoyers (1). Il procure les suppléments de nourriture, viande, sel, huile, les vêtements, le savon, etc... (2). Aujourd'hui, les femmes non seulement nourrissent la famille mais disposent de quelques revenus; les hommes apportent la terre et la plus grande partie du numéraire. La terre et la femme sont donc les deux éléments qui, associés, donnent son assise à l'économie domestique.

La continuité du groupe familial tient à la permanence des droits d'usage qu'une famille exerce sur la fraction des terres de la chefferie où elle est installée, du fait que les enfants (dans la mesure où des droits de *tankap* n'interviennent pas) appartiennent au père, c'est-à-dire qu'ils restent sous son autorité en cas de répudiation de l'épouse ou de divorce et surtout à une règle successorale dont il est essentiel de discerner les incidences pour tenter de comprendre la société bamiléké. La tradition, en effet, attribuée à l'héritier désigné par le chef de famille, parmi ses enfants, l'ensemble du patrimoine du défunt constitué par les droits sur les biens fonciers, sur les veuves du défunt et aussi sur les titres et les dignités (3).

L'héritier succède à la personne du défunt, plus exactement il le représente. Le témoignage de M<sup>e</sup> Kwayeb est très explicite :

A la mort du chef de famille, les biens ne sont pas partagés entre les divers membres de la famille, l'existence de la famille n'étant pas en jeu du fait de la mort de son chef. La question qui se pose est plutôt celle d'un nouveau chef, d'un nouveau gérant. Dès lors, un seul héritier, celui de ses fils que le *de cuius* aura choisi pour « continuer sa personne » succède à son titre et à ses fonctions.

L'héritier continue donc à gérer tous les biens dans les mêmes conditions que le défunt. Les autres enfants ne peuvent pas exiger le partage des biens. Toutefois, si le *de cuius* laisse plusieurs femmes, l'héritier doit en partager quelques unes entre ses frères majeurs. Pour ses plus jeunes frères, il aura le devoir de les marier à leur majorité. Dans tous les cas, la mère de l'héritier doit être

(1) D'après l'auteur de l'*Étude sur la vie sociale et familiale des Bamiléké*, les femmes remettaient à l'époque, en 1922, tous leurs revenus au mari. L'économie de marché en se développant les aurait donc favorisées.

(2) DUGAST, *Rapport sur le travail indigène au Cameroun*.

(3) Voir *Coutumier de la Circonscription de Dschang* et le récent *Coutumier bamiléké*.

donnée à l'un de ses frères ou à l'un de ses oncles paternels. Les filles ne peuvent prétendre à rien que ce soit à la mort de leur père. Au contraire, à la mort de leur mère, elles héritent de tous ses instruments aratoires et de tous ses ustensiles de cuisine.

Parce que l'héritier continue la personne de son auteur, il est obligé de payer les dettes successorales même *ultra vires hereditati*. L'héritier est toujours l'héritier pur et simple; dans toutes les sociétés où il existe une grande solidarité entre les différents membres de la famille, l'acceptation de la succession est toujours pure et simple. Il ne s'agit même pas, à proprement parler, d'une acceptation, car on est obligé de succéder; refuser une succession, c'est faire injure à la mémoire du défunt. Or, dans un pays où le culte des morts et l'adoration des crânes sont un devoir pour les vivants, personne ne se risquerait de faire injure à la mémoire d'un mort (1).

M. Kamé expose de façon identique le principe successoral : l'héritier continue la personne du défunt et à ce titre plutôt de son nom, son titre, ses fonctions sociales et religieuses que des biens (2).

Ajoutons toutefois qu'une évolution se dessine et que les enfants réclament leur part dans la succession des parents, ces revendications semblant surtout se faire jour dans les familles enrichies par les plantations et le commerce.

Dans les chefferies, c'est selon la tradition que se règlent les successions et l'on conçoit que, dans une société hiérarchisée, les règles de dévolution que nous venons de décrire soient un puissant facteur de concentration des ressources économiques et du pouvoir politique entre les mains du *fo*, des *fonte* et des *nkem*, c'est-à-dire des dignitaires des chefferies.

Nous verrons qu'avec chaque nouveau chef, de nouveaux éléments reçoivent des titres, peuvent s'enrichir et fonder une lignée de gros héritiers. Par contre, une lignée ancienne d'héritiers peut bien voir sa descendance s'éteindre mais, en cas d'extinction de la parenté au premier ou deuxième degré (fils, filles, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces), c'est le *fo* qui devient l'héritier des biens du chef de famille. Les liens de parenté lignagère sont sans effet en dehors des degrés les plus proches (3).

Nous pensons avoir fait maintenant ressortir que les règles matrimoniales du *nkap* et les règles successorales contribuent de façon décisive au maintien de cette société hiérarchisée

(1) KWAYEB, *op. cit.*

(2) KAMÉ, *Institutions politiques et administratives coutumières des Bamiléké.*

(3) Consulter l'*Étude sur la vie sociale et familiale des Bamiléké* et le *Coutumier de la circonscription de Dschang.*

où la richesse en femmes, donc en main-d'œuvre, et la participation au pouvoir par la possession de titres forment la base de la stratification sociale. Corollairement, à chaque génération, de jeunes Bamiléké sont écartés de la succession de leur père, bien qu'ils puissent recevoir de l'« héritier » quelques parcelles de terres sur le fonds familial et sont amenés à rechercher seuls le capital nécessaire à l'acquisition d'une ou plusieurs épouses qui leur permettraient de vivre sur les terres qu'ils recevraient si elles étaient suffisantes. Il se crée donc, à l'ouverture de chaque succession, ce que l'on pourrait appeler une génération de « cadets » qui devront tenter de faire fortune. Il y a encore là des conditions qui stimulent le mouvement d'émigration.

#### LE PRINCIPE DE SEGMENTATION DANS LES LIGNAGES

L'accent a été mis à plusieurs reprises sur l'autonomie du groupe familial élémentaire qui s'organise à part en groupement économique largement autonome. Ces faits révèlent déjà un certain relâchement des liens de parenté; celui-ci est encore marqué dans le fait que les liens du sang ne constituent un obstacle au mariage qu'à un degré limité et que la parenté n'est pas habilitée, en dehors des parents de première ou deuxième ligne, à recevoir les héritages qui reviennent au *fo*. Bien que la ligne paternelle soit privilégiée par rapport aux autres puisqu'elle est celle à travers laquelle se transmettent les héritages, la question se pose de savoir quel est exactement le caractère des liens qui rattachent un individu à ses ancêtres, tant paternels que maternels, et quelles fonctions éventuelles remplissent les lignages dans la société bamiléké.

La plupart des textes dont nous disposons ne permettent pas de répondre à cette question pourtant essentielle. Dans l'étude sur la vie sociale des Bamiléké, de 1921, on lit :

il existe, chez les Bamiléké, deux lignes de parenté, paternelle et maternelle. La dernière est d'ordre purement sentimental et ne confère aucun droit ni n'impose aucune obligation. En matière d'hérédité comme du point de vue politique et social, la seule parenté admise est le patriarcat (1).

M. Delarozière souligne, quelque trente ans plus tard « l'importance primitive de la filiation utérine qui figure encore

(1) *Étude sur la vie sociale et familiale des Bamiléké*. Il va de soi qu'il y a ici un mauvais usage du terme patriarcat.

presque sur un plan d'égalité avec la filiation masculine » (1).

Dans son manuscrit, M. Rolland fait allusion à des traces de filiation matrilineaire, vestiges d'un ancien régime matriarcal (2).

Aucun de ces auteurs n'a véritablement analysé le contenu des relations de parenté et c'est le mérite de M. Hurault d'avoir fait des observations qui rendent intelligibles les institutions bamiléké. Il relève l'existence de deux lignes de parenté, masculine et féminine, le patrilineage étant un lien « immédiatement apparent », le matrilineage étant « beaucoup plus secret », précisant que le « matrilineage n'est pas seulement le pôle de la vie affective chez les Bamiléké » mais qu'« il repose sur des conceptions fondamentales relatives au culte des ancêtres et à la parenté » (3). Poursuivant l'analyse des liens de parenté, il constate que ceux-ci s'expriment sur le plan culturel dans la pratique des sacrifices aux crânes ancestraux et la transmission des crânes d'héritier en héritier (4). Le lien lignager trouve son expression dans l'obligation, pour un homme ou une femme, de sacrifier à certains de leurs ancêtres. Le texte de M. Hurault doit être cité car il définit l'extension des obligations rituelles :

En pareil cas (5), je peux sacrifier utilement :

1. à ma mère, à la mère de ma mère, et ainsi de suite jusqu'à la plus ancienne aïeule connue en ligne maternelle;
2. au père de ma mère; certains Bamiléké affirment qu'on peut et qu'on doit sacrifier au père de chacune des aïeules de la lignée féminine; la plupart ne s'en préoccupent pas. Sur ce point, il y a un flottement manifeste dans la coutume;
3. à mon père et à mon grand-père. Si je ne suis pas héritier de mon arrière-grand-père, je m'arrête là. Si je suis héritier de mon arrière-grand-père, je fais le sacrifice à ce dernier, aux aïeules précédents s'il en était lui-même héritier et si, de ce fait, j'en suis moi-même héritier.

(Nous voyons apparaître ici un des éléments essentiels de la parenté bamiléké : l'appartenance à une lignée masculine est intimement liée à l'héritage);

4. à la mère de mon père;
5. à la mère de mon grand-père si je suis fils d'une femme achetée par mon grand-père et léguée à sa mort à mon père car, en pareil

(1) DELAROZIÈRE, *op. cit.*, p. 20.

(2) ROLLAND, *op. cit.*

(3) HURAUULT, *op. cit.*

(4) La grande importance des crânes ancestraux dans la vie politique et religieuse a toujours été soulignée. Voir L. ALBERT, *Au Cameroun français* et M. LITTLEWOOD, *Bamum and Bamileke*, dans *Peoples of the central Cameroons*, p. 126-127.

(5) Il s'agit ici du cas où les femmes ont été épousées sous le régime dotal.

cas, je suis, au regard du culte des ancêtres, fils de mon grand-père au même titre que de mon père;

Si je considère maintenant mes descendants, après ma mort, pourront sacrifier à ma tête :

1. mon héritier, l'héritier de celui-ci et ainsi de suite sans limitation dans le temps;
2. les fils non héritiers et leurs fils mais pas leurs petits-fils;
3. les fils de mes filles mais pas au-delà (1).

Le schéma suivant permettra de se faire une idée plus claire de ces obligations :

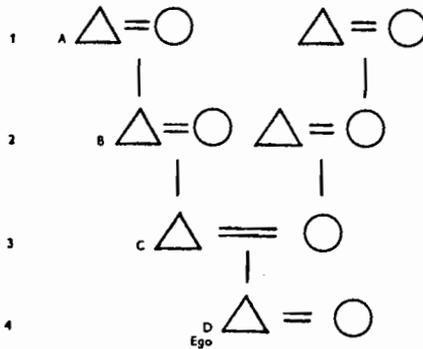


FIG. 2

Dans la figure 2, *Ego* devra sacrifier, après leur mort, à ses père et mère, à ses grand-pères et grands-mères, au-delà, à des aïeux paternels et maternels dans le seul cas où il a été désigné comme héritier et où les crânes de A, B et C lui reviennent.

De l'analyse des obligations religieuses, M. Hurault conclut à la coexistence, chez les Bamiléké, d'un groupement qu'il qualifie de patrilignage faute, dit-il, d'un meilleur terme, « remontant à un fondateur » et constitué par la lignée des héritiers de ce fondateur et par des chaînons secondaires représentés par la descendance de ceux qui ne sont pas héritiers et d'un matrilignage constitué par la descendance d'une aïeule commune par les femmes. Dans le matrilignage d'ailleurs, le crâne de la fondatrice passe d'héritière en héritière et tous

(1) HURAUULT, *op. cit.* Il y aurait lieu, pour voir comment les obligations religieuses sont affectées par le mariage sous *nkap*, de se reporter au texte de M. Hurault.

les membres d'un matrilignage sont tenus de lui offrir des sacrifices et de ne pas se marier entre eux.

L'analyse de M. Hurault est capitale. Elle montre que la société bamiléké est en fait bilinéaire, le lignage paternel remplissant des fonctions économiques et politiques qui n'ont pas d'équivalent dans le lignage maternel où les liens sont principalement religieux. La question de savoir si ces institutions sont dérivées d'une société anciennement matrilinéaire intéresse l'histoire des civilisations de la région; elle est secondaire lorsqu'il s'agit de comprendre le fonctionnement actuel de la société bamiléké. Où le témoignage de M. Hurault est essentiel, c'est lorsqu'il relève qu'il se produit, sauf pour l'héritier, une rupture des obligations rituelles vis-à-vis des ascendants à partir de la deuxième génération et que les individus exclus de la ligne successorale sont le point de départ de nouvelles branches collatérales qui n'entretiendraient plus, avec la souche, que des liens fort lâches.

Représentons, en effet, schématiquement le procédé de segmentation qu'il évoque et le mode de dévolution des crânes qui l'accompagne. Examinons la figure ci-dessous où sont représentés les descendants de A.

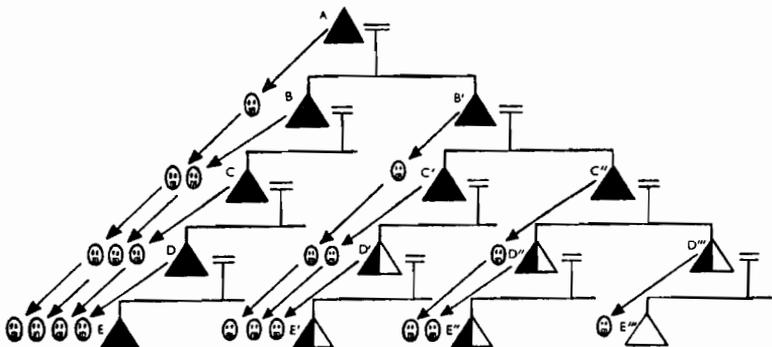


FIG. 3

Dans la génération 2, B a été désigné comme héritier de A; il conserve son crâne, B' devient un « cadet »; il ira tenter fortune et sera le point de départ d'un nouveau lignage; B et B', fils de A, lui rendent un culte. Dans la génération 3, C est devenu l'héritier de B (donc de A); C' a été choisi comme héritier par B' et conserve son crâne; C'' est devenu un « cadet » fondateur d'un lignage; C' et C'' rendent encore un culte à A. Dans la génération 4, D est

devenu l'héritier de C (donc de A et B); D' de C' (donc de B'); D'' a été choisi comme héritier de C''; D''' devient un « cadet »; D' ne rend plus de culte à A — *la rupture est accomplie sur le plan rituel entre le segment issu de B' et celui issu de A* —; D'' et D''' rendent encore un culte à B'. Dans la génération 5, E hérite de D (donc de A, B, C); E' hérite de D' (B', C'), E'' hérite de D'' (C''), E''' hérite de D''' et cesse de rendre un culte à B' : *une nouvelle rupture est accomplie sur le plan rituel.*

En réalité, les ruptures qui s'opèrent ainsi sur le plan rituel n'entraînent vraisemblablement pas la disparition de tout lien entre les différents segments d'un lignage. M. Hurault écrit qu'il n'y a pas de coupure brutale et que « la première génération des exclus du sacrifice assiste aux réunions de famille et est englobé dans la solidarité familiale ».

Néanmoins, il y a une rupture et celle-ci ne peut que s'approfondir avec le temps.

On comprend que sous les effets combinés des ruptures de liens rituels, de la dispersion spatiale des segments exclus de la succession aboutissant à l'isolement des familles, la société bamiléké présente ce qu'on a appelé un aspect « corpusculaire ». Si l'on a porté une si faible attention à l'organisation lignagère, c'est qu'en fait elle n'a de profondeur que dans la seule ligne des héritiers issus du fondateur.

Au terme de cette première phase de l'analyse, la question reste donc posée de savoir ce qui fait ou a fait la cohésion de la chefferie bamiléké. Ceci nous amène à examiner les institutions politiques de la chefferie.

## LA CHEFFERIE

## LE FO

Le *fo* tient son statut exceptionnel du fait qu'il représente, dans le sens du mot que nous avons indiqué en examinant les règles de dévolution, le fondateur de la chefferie dont il perpétue la personne (1).

Le lignage du *fo* et ceux des héritiers des compagnons du fondateur sont donc les seuls groupes de parenté dont l'ancienneté reconnue coïncide avec celle de la chefferie. Cette profondeur du lignage du chef s'évalue en « crânes » : à Baleng, une des chefferies les plus anciennes du pays, peut-être la plus ancienne, on compte trente-six crânes jusqu'au chef actuel (2).

Il est difficile de rapporter avec précision toutes les caractéristiques de ce statut de *fo* : il a détenu, plus qu'il ne le fait aujourd'hui, des pouvoirs de décision de tous ordres, militaires, économiques, fiscaux, qui trouvent en partie leur fondement dans la puissance magique ou religieuse qui lui est reconnue. Sur celle-ci, les auteurs sont ou ignorants ou prudents. On peut tirer quelques indications des cérémonies d'initiation et d'intro-nisation des nouveaux *fo* qui ont été partiellement décrites.

Traditionnellement, le *fo* choisit parmi ses fils celui qui devra lui succéder, choix qui serait communiqué à un groupe de dignitaires héréditaires, les *kamveu*, aux *tsofo* qui l'entourent, peut-être même à certains proches parents (3).

En outre, depuis quelques décades, certains chefs ont pris la précaution, afin d'éviter après leur décès des dissimulations et des rivalités, d'informer de leur choix l'administrateur de la subdivision. En dehors de la reconnaissance traditionnelle

(1) Tous les textes concordent sur ce point. Voir *Coutumier de la circonscription de Dschang et Institutions politiques et sociales des Bamiléké* (p. 38-39) où M. Delarozzière reprend les observations antérieurement faites par M. Ripert.

(2) On a peut-être conservé la mémoire de chefs très anciens ayant vécu avant la fixation des Baleng dans l'habitat actuel.

(3) On trouve, dans les rapports de tournée, mention des procès-verbaux dressés par les administrateurs lorsque les *fo* leur ont communiqué leur volonté. Des testaments sont parfois déposés dans les subdivisions.

interviendra une homologation administrative qui constituera un acte de nomination officielle. Le double aspect du rôle de chef est ainsi mis en évidence (1).

L'intervention des *kamveu* s'explique parce qu'ils sont, en principe, les héritiers des compagnons du premier *fo* de la chefferie. Il n'y a pas, dans les archives dont nous avons disposé, de trace que les *kamveu* se soient opposés au choix des chefs mais, d'après M<sup>e</sup> Kwayeb, le chef partageant autrefois ses pouvoirs avec les *kamveu*, il n'en a pas toujours été ainsi :

A la mort du testateur, les *kamve* se réunissent et conformément à ses dernières volontés intronisent l'héritier désigné. Les choses n'ont pas toujours été ainsi, à l'origine, c'était les *kamve* qui choisissaient librement parmi les fils du défunt l'héritier convenable et l'intronisaient. Le droit de désignation n'est apparu qu'avec le développement du pouvoir personnel des chefs (2).

Il arrive aujourd'hui que des oppositions au fils désigné se fassent jour parmi les parents du *fo* et même les *isofo*. Un rapport de 1945 fait même état, lors de l'ouverture du testament du vieux chef Tayo de Bangou, d'un refus des chefs de quartier réunis d'accepter le successeur qu'il aurait désigné (3). Il y a là l'indication d'un flottement de l'opinion à l'égard des institutions.

Les détails de l'initiation des *fo* ne sont pas connus; les textes indiquent que l'héritier désigné est astreint à séjourner pendant neuf semaines au *lakam* où le futur *fo* est à la fois soumis à une instruction et à des rites où interviennent les membres du *kamveu*, qui contribuent à lui conférer son statut de chef (4). A la suite de ce séjour, le futur *fo* qui est resté voilé pendant la période d'initiation est libéré de sa cagoule et définitivement intronisé. M<sup>e</sup> Kwoyep remarque qu'il a été « soumis à toutes sortes de rites tendant à faire de lui un homme plus comme les autres ». C'est dire en termes simples qu'il subit une initiation de caractère magico-religieux.

Peut-on, à partir des informations fragmentaires qui ont été rapportées, caractériser la personne du *fo*? M. Delarozière affirme le « caractère divin » du chef qui est « le représentant des ancêtres mythiques..., le détenteur des totems de la tribu avec lesquels il se confond... » (5); M. Kamé, qui est Bamiléké, est plus prudent : « le chef, écrit-il, est un personnage quasi

(1) Voir Arrêté du 4 février 1933.

(2) KWAYEB, *op. cit.*

(3) Rapport de tournée à Bangou du 13 juillet 1945.

(4) Sur les détails extrêmement sommaires de l'intronisation, voir DELAROZIERE, *op. cit.*, p. 42-49 et les extraits de l'étude de M. Kamé reproduits en appendice.

(5) DELAROZIERE, *op. cit.*, p. 38-39.

divin. A ce titre, sa personne est sacrée et inviolable » (1). M. Hurault relève avec pertinence que les villageois n'adressent aucune prière et ne font aucun sacrifice au chef ou à ses ancêtres. Il semblerait donc plus conforme à ce que l'on sait des civilisations africaines de le considérer comme un médiateur entre les hommes et ses ancêtres divinisés, qualité qu'il devrait vraisemblablement à cette part de force, de *ke*, qu'il reçoit et qui lui confère, dans l'esprit de la population, des pouvoirs de caractère surnaturel.

C'est aux conceptions religieuses qu'il faut associer les pouvoirs qui lui seraient attribués de faire tomber la pluie, les droits aux prémices et, d'une façon générale, toutes les pratiques destinées à assurer la régularité des cycles agricoles. Certaines précautions prises à son égard, celle que cite, M. Hurault de ne pas l'exposer, au cours d'une guerre, aux dangers des combats, relèvent peut-être également du caractère sacré de sa personne.

La place que le *fo* occupe dans le *kungan*, société qui groupe les devins et thérapeutes de la chefferie, n'est certainement pas sans incidence sur l'emprise qu'il exerce sur la population de la chefferie (2).

Quel est ici l'intérêt de ces indications? C'est de montrer en se référant à des données précises que les rapports entre le *fo* et la population et que l'intégrité de la chefferie sont largement liés à la vitalité de l'animisme. Ceci permettra de comprendre les oppositions aux traditions et aux chefs que la christianisation suscite en pays bamiléké. Aussi n'est-il pas indifférent de suivre les développements du christianisme dans les chefferies : en 1939, la population chrétienne représentait, après trente ans d'activité missionnaire, 15 % de la population officielle de la région — 57 500 sur 363 000 habitants; ce pourcentage n'avait pas changé en 1950 — 70 500 sur 443 000 habitants (3). Il croît sans doute actuellement avec l'effort de scolarisation fait par les écoles confessionnelles.

On ne peut d'ailleurs dire que le christianisme élimine rigoureusement les croyances et les pratiques animistes. Il est vraisemblablement générateur d'une large ambiguïté dans la conduite des individus et permet à des clivages sociaux de se faire jour dans les groupements fortement hiérarchisés où il progresse.

Les *fo* ont des pouvoirs fort importants qui, indépendamment de leur fondement, ont un aspect spécifiquement économique.

(1) KAMÉ, *op. cit.*

(2) Sur le *kungan*, voir DELAROZIÈRE, *op. cit.*, p. 72-75 et surtout l'article du R. P. MASSON, *Médecins et sorciers bamiléké*, qui donne une liste détaillée des *ngan*.

(3) Rapports annuels du Noun pour 1939 et 1950.

Ils répartissent les terres de la chefferie qui sont considérées comme propriété collective des habitants. Il existe, nous le verrons plus en détail ultérieurement, différentes catégories de biens : les terres réservées au *fo*, celles occupées par les habitants et, éventuellement, les terres vacantes dont il peut disposer pour l'établissement des nouvelles générations. En principe, les terres attribuées aux différents lignages peuvent être l'objet d'une redistribution; en fait les possessions sont rarement troublées.

Néanmoins, ce principe donne une certaine souplesse au régime foncier et surtout il confère au *fo* le pouvoir d'empêcher les accaparements et de maintenir un équilibre entre les différents éléments de la chefferie.

Le chef bénéficie traditionnellement de prestations en nature. Il reçoit une part des récoltes faites par les femmes; d'importantes quantités de produits vivriers et d'huile de palme, un grand nombre de chèvres lui sont remis comme droits d'entrée dans les sociétés coutumières. Les cases de la chefferie sont construites ou réfectionnées par les habitants. Comment varient ces prestations? Quelles charges en argent, en journées de travail, représentent-elles pour les habitants? On ne le sait pas exactement, malgré l'intérêt de ces informations pour comprendre l'histoire intérieure des chefferies.

Un autre élément de la puissance économique du chef tient, nous le rappelons, au droit de *nkap* qu'il possède sur toutes les filles issues du mariage de ses filles, souvent nombreuses en raison de l'extension de la polygamie des *fo*.

Le droit de répartir les terres, le pouvoir de disposer d'une large main-d'œuvre féminine, le bénéfice des prestations, les ressources qu'ils tirent des biens de la chefferie, les avantages résultant, jusqu'aux récentes années, d'une diffusion limitée du café sont à la base de la puissance économique des chefs. Disons qu'en termes généraux leurs obligations en contrepartie sont de défendre l'intégrité du territoire de la chefferie et d'y maintenir le bon ordre. Les premières perdent petit à petit toute actualité; les fonctions judiciaires par contre sont restées importantes.

Le chef a l'obligation de rendre la justice lorsque les différends, par leur nature — conflits entre deux quartiers — relèvent du pouvoir central ou lorsque les plaideurs invoquent directement sa compétence. Dès le début de l'occupation du pays bamiléké, en 1922, M. Ripert notait :

Le *fo* réglait les affaires de justice soit seul, soit assisté de notables ou de *mwala*. Les *mwala* peuvent être chargés par le *fo*, soit

seuls, soit en compagnie de notables, de règlement judiciaire au dehors mais seulement pour des affaires de petite importance. Les plaignants qui en appellent au *fo* s'adressent au *mwala* et lui expliquent l'affaire qui est ensuite portée devant le *fo*. Les sous-chefs (*fonté*) et notables (*nkem*) règlent les petites affaires particulières de leur sous-tribu ou village. Les graves affaires ou les affaires intéressant deux *fonté* ou *nkem* sont toujours portées au *fo* (1).

Quarante ans plus tard, M. Hurault pouvait écrire :

Quel est le sentiment des simples habitants à l'égard du pouvoir du chef? Quand on demande à l'un d'eux : qu'est-ce que le chef? Quelle est sa fonction dans le village? Il répond presque toujours : *fo sa la*, le chef juge le village (*no sa*, juger en conciliation). Ainsi, dans l'esprit des habitants, avant d'être un chef religieux ou politique, le chef est un juge, un arbitre (2).

La création des tribunaux de subdivision modifia en principe les pouvoirs du chef, ne serait-ce que parce qu'un recours devenait possible contre sa justice mais certains chefs ont conservé un large crédit et il est des chefferies d'où peu d'affaires sortent. Nous devons à M. Delarozière cette évocation du chef de Baleng :

Le chef de Baleng est le doyen des chefs de la subdivision et vraisemblablement de toute la région bamiléké. C'est un personnage extrêmement représentatif qui incarne la tradition bamiléké dans ce qu'elle a de plus antique. D'un esprit très vif malgré son âge, tout au moins en ce qui concerne les questions coutumières, il jouit d'une autorité spirituelle qui passe de loin les bornes de sa chefferie. Nombreux sont les originaires des chefferies voisines de toute la région et même des groupements bamiléké du Cameroun britannique qui viennent le consulter. C'est un excellent assesseur au tribunal, un bon conseiller du chef de subdivision pour les questions coutumières délicates. La chefferie est constamment visitée par les plaideurs, la justice coutumière de Baleng étant la plus reconnue de la subdivision (3).

Les pouvoirs judiciaires sont appelés à s'amenuiser sous le double effet des lois et de l'évolution (4). Il est peu vraisemblable en particulier que les éléments scolarisés acceptent les modes de preuve coutumiers (5).

(1) RIPERT, *Étude sur la vie sociale et familiale des Bamiléké*.

(2) HURAULT, *op. cit.*

(3) Rapport tournée à Baleng, 6 octobre 1946.

(4) La loi du 30 août 1946 étend aux territoires africains l'application du droit pénal français.

(5) Nous faisons ici allusion au jugement par la tortue, encore très répandu dans lequel l'animal désigne, par la direction de sa marche, le coupable.

Les pouvoirs examinés jusqu'à présent, s'ils sont en voie d'altération plus ou moins rapide, sont d'ordre traditionnel. La colonisation a fait du chef à la fois le représentant de la population de la chefferie et l'agent de l'administration; ceci s'est traduit par de nouvelles attributions dont deux sont importantes pour l'histoire du pays bamiléké: l'obligation de faire rentrer l'impôt et celle de fournir, jusqu'en 1946, la main-d'œuvre prestataire pour les travaux d'intérêt général ou pour les plantations européennes des vallées du Mungo et du Noun.

Si leurs attributions fiscales ont pu opposer les chefs à certains éléments de la population (par suite d'abus mais aussi en raison de la pauvreté de la population), il semble que l'obligation de recruter la main-d'œuvre ait encore davantage mis leur autorité à l'épreuve et, de 1916 à 1946, les documents administratifs mentionnent les fuites d'habitants devant le recrutement (1). Le texte d'une déclaration de M. Kamga, *fo* des Bandjoun, faite à un Conseil des notables en 1928, illustrera ce que nous venons d'écrire :

Vous avez été témoin, récemment, lors des travaux d'aménagement des rampes du plateau grassfield sur la route de Bafoussam au Noun et de Foumban de la difficulté que nous avons eue moins pour recruter nos hommes que pour les maintenir sur les chantiers. Nos effectifs au complet aujourd'hui étaient réduits de moitié le lendemain et tombaient à zéro le surlendemain, tous les travailleurs ayant pris la fuite. Nous ne pouvons rien contre les fuyards; ils sont trop, d'abord et nous manquons généralement de *tchindas*, mais, même si nous pouvions les arrêter tous, ils ne rentreraient pas comme ils le font actuellement dans leurs villages mais se sauveraient dans les autres tribus ou même en territoire anglais. Nous hésitons à mettre la main sur les meneurs quand nous les connaissons, car les *tchindas* qui les arrêtent sont généralement accusés par le récalcitrant de vol de tout ce qu'il avait sur lui et sont cités par lui en justice.

Il faut également considérer que nos hommes, sur un chantier isolé et loin de leur pays, peuvent être d'excellents travailleurs mais qu'ici, avec le souci constant qu'ils ont de prendre la fuite à la première occasion, leur rendement est nul et que mille prestataires menés au travail contre leur gré font moins d'ouvrage en une journée que ne le feraient cinquante manœuvres volontaires. La pire chose pour un grassfield est d'être éloigné même pour peu de temps de son hameau, de ses femmes et de ses cultures. Cela est naturel quand on connaît le genre d'existence familiale de nos gens et ils sont prêts à payer très cher la faculté de demeurer chez eux (2).

(1) On pourra consulter sur ces réactions la plupart des rapports périodiques.

(2) Procès-verbal Conseil des notables, 1928.

Ce témoignage est révélateur des contradictions dans lesquelles se débattent les chefs parfaitement avertis de la volonté des habitants de rester à travailler chez eux et, en même temps, soumis à l'obligation de fournir la main-d'œuvre prestataire.

Les rapports entre les chefs et l'administration fluctuent selon la façon dont ils satisfont à leurs obligations officielles. La cadence de rentrée de l'impôt constitue le « test » de l'autorité des *fo*. Il n'est pas d'année, de 1916 à la date de l'enquête, où l'on n'enregistre quelque plainte administrative à cet égard. A plusieurs reprises, on envisage de décharger certains *fo* d'une partie de leurs attributions au profit des chefs de quartiers. A partir des années 30 environ, la situation devient plus difficile dans les chefferies. Le rapport semestriel de 1932 fait en quelque sorte le point de ce changement :

La situation politique de la circonscription, extrêmement satisfaisante durant toute la période de prospérité, commence, du fait de la crise économique persistante, de donner quelques soucis dans tous les pays bamiléké. Les perceptions d'impôt se font plus ralenties, les résistances aux chefs coutumiers se révèlent plus âpres, les exodes vers des pays plus favorisés sont en augmentation. Le fait le plus caractéristique, encore qu'inexpliqué, est la difficulté rencontrée par les plus grands chefs fétichistes à administrer leurs régions (1).

En 1934, à Bafoussam par exemple, un texte montre qu'on pensait généraliser une mesure prise exceptionnellement :

Ce qui a été fait à Bafoussam à cause de la situation particulière (chef Moambo décédé en décembre 1933 et remplacé par son fils âgé de 15 ans) consistant en une répartition des jetons entre les notables que le chef a placés à la tête de ses quartiers me semble pouvoir être étendu à presque toutes les chefferies pour le plus grand bien des imposables et du fisc, ceci toutefois n'étant pas une mesure officielle, mais d'opportunité... car bien que les chefs soient les détenteurs reconnus par leurs sujets de l'autorité ancestrale, en ce qui regarde des obligations nouvelles créées par l'administration, il peut se faire que toute l'autorité traditionnelle ne suffise plus pour les faire remplir et respecter avec la rigueur que nous voudrions (2).

Le procédé administratif n'a sans doute jamais été bien appliqué car on retrouve, un an avant la guerre, des recommandations faites aux administrateurs pour que le partage des tâches dans les chefferies devienne effectif :

Il faut donc familiariser plus exactement chacun des échelons du commandement indigène avec ses devoirs propres. Au notable

(1) Rapport du Noun, 1<sup>er</sup> semestre 1932.

(2) Rapport de tournée à Bafoussam, 19 septembre 1934.

et au chef de quartier doit revenir une part bien délimitée de l'administration territoriale (rentrée de l'impôt, recrutement des prestataires, entretien des voies de communication et des gîtes), au chef, le contrôle plus élargi de cette même administration, la connaissance des litiges, la convocation des assemblées coutumières...

Le travail qui vous incombe de discrimination entre les sous-chefs et notables influents ne doit être ni superficiel ni mené trop hâtivement... Il ne s'agit pas de bouleverser ou de réformer brutalement la structure interne des chefferies mais de préparer les voies à un meilleur exercice du commandement (1).

Si ces textes ne permettent pas de discerner comment a exactement évolué le rôle administratif du chef, ils font ressortir les difficultés d'adaptation que connaissent les chefs.

### LES FONTE

Il y a lieu de souligner un fait saillant : c'est que la qualité de *fo* semble ne jamais pouvoir se perdre. Les rapports entre les chefferies ont été longtemps marqués de luttes aboutissant à l'absorption d'une chefferie par une autre (2). Ceci n'entraînait pas la destruction de la chefferie conquise; le *fo* devenait un *fonte*, perdant certaines prérogatives de son statut mais en préservant d'autres. Il devait remettre les crânes de ses ancêtres au *fo* vainqueur — il perdait ainsi une source de puissance religieuse en même temps que les gages de l'ancienneté de son lignage —, il n'avait plus droit aux dépouilles des léopards. En principe, le *fo* avait autorité sur les terres de la sous-chefferie; il recevait des prestations de cette dernière. Par contre, la chefferie conquise conservait son organisation; le successeur d'un *fonte* devait toutefois être accepté par le chef et, dans les chefferies, les *fonte* occupaient encore auprès du *fo* le sommet de la hiérarchie.

Est-ce une évolution récente? Le titre de *fonte* a parfois été conféré par des *fo* à des dignitaires chargés de l'administration d'une partie de la chefferie (3). Ce peut être le signe d'une extension et d'un assouplissement de l'appareil administratif des chefferies que nous allons maintenant examiner.

### LE KAMVEU

Avant de décrire la hiérarchie de la chefferie, il y a lieu de consacrer quelques lignes au *kamveu* qui paraît être ou avoir

(1) Rapport de tournée du 21 octobre 1938.

(2) Sur les *fonte*, voir *Coutumier de la circonscription de Dschang* et surtout DELAROSIÈRE, *op. cit.*, p. 27-30.

(3) Rapport de tournée à Bangou en avril 1939.

été un organe de direction de la chefferie. C'est une assemblée de neuf membres représentant, nous l'avons dit, les fondateurs de la chefferie; il s'agit vraisemblablement des fondateurs mystiques de la chefferie. Il n'y a en effet aucune indication, dans les récits de caractère mi-légendaires, mi-historiques que nous possédons, que les chefferies aient été créées de façon répétée par des groupes de neuf personnes. La règle de composition encore souvent respectée trouve donc son fondement ailleurs que sur le plan de l'histoire locale.

Cette assemblée s'est, dans quelques cas, au cours de l'histoire, élargie par l'adjonction de *nkem* ou d'anciens *tsofo* de chefs. A Bandjoun, le *kamveu* groupe en tout vingt-neuf membres mais la chefferie a conservé une division en huit groupes de quartiers, auxquels s'ajouterait le quartier du chef pour faire neuf, dans lesquels résiderait un des neuf membres constituant le corps d'origine du *kamveu* (1).

Les attributions du *kamveu* ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur importance. Traditionnellement, le *kamveu* était consulté pour toutes les affaires importantes de la chefferie : distribution de terres, promotion d'un *nkem* (pour qu'il ait par exemple le droit d'avoir une case à deux portes, une place de danse), décisions judiciaires importantes (mise à mort ou bannissement d'un individu), déclaration et conduite de la guerre (2). Le droit de libre critique aurait existé au sein du *kamveu* dont les membres étaient, dans une certaine mesure, les pairs du chef. Il intervenait, la chose a été vue, dans la désignation d'un nouveau chef. Il aurait, d'après M. Hurault, une fonction religieuse, intervenant lors des semailles dans les rites agraires et dans les grandes cérémonies périodiques qui ont lieu tous les deux ou trois ans dans chaque chefferie. Il y a là un domaine mal connu.

Beaucoup de ces fonctions disparaissent petit à petit; les querelles de terrains sont réglées, le plus fréquemment, administrativement; les guerres ont pris fin; les affaires judiciaires importantes montent devant les tribunaux administratifs. Les *kamveu* continuent de « dire » la coutume. Ne sont-ils plus, en général, comme le prétendait M. Relly à propos de Baham, que de « dignes vieillards... qui attendent la mort avec philosophie »? (3).

En réalité, la vitalité des institutions varie de chefferie à chefferie mais il semble que le *kamveu* ait constitué, dans le

(1) Rapport de tournée à Bandjoun, 27 février 1945.

(2) M. LECOQ a indiqué que le nombre des portes de cases, leur décor, variaient suivant le rang du destinataire; voir *Les Bamiléké*, p. 65.

(3) Rapport de tournée à Baham, mai 1939.

passé, un organe de caractère représentatif qui, en exerçant un pouvoir de contrôle dont l'importance n'est pas déterminée sur les chefs, contribuait à faire l'unité de la chefferie.

### LES AGENTS DU FO

1° *les dignitaires de la famille : kwipeu, mafo, sop.*

Simultanément ou consécutivement à la désignation et à l'initiation du *fo*, certaines dignités sont conférées à quelques-uns de ses plus proches parents et de ses épouses. Cette hiérarchie du sang se retrouve, d'après les archives, dans toutes les chefferies bamiléké et il est intéressant de la passer sommairement en revue car sa composition aide à saisir la complexité de l'appareil administratif bamiléké.

Le *kwipeu* est l'adjoint du chef (1). Il serait donc le second personnage de la chefferie, d'ailleurs désigné et initié en même temps que le chef et toujours choisi parmi ses frères consanguins. Le titre est hérité et les noms des chefs de quartier révèlent qu'ils sont souvent les descendants des *kwipeu* de chefs décédés.

La *mafo* est le titre donné à la mère du chef (qui est une des épouses du chef défunt) ou à son héritière (qui se trouve ainsi être une des sœurs du nouveau *fo*). Il vaut à une femme la possession de terrains particuliers, le droit de choisir son mari, celui d'entrer dans de nombreuses sociétés et la garde de ses enfants. La *mafo* bénéficie d'un statut quasi-masculin et, en l'absence du *fo*, il est arrivé que le commandement de la chefferie ait été effectivement exercé par une *mafo* autoritaire. Ce sont ces pouvoirs de la *mafo* qui ont fait penser à quelques auteurs qu'elle était un vestige d'une ancienne organisation matriarcale.

Le titre de *sop* serait réservé au premier enfant du *fo* né avant l'initiation; les deux premiers-nés après l'initiation reçoivent les noms de *toukam* et *pokam* et le titre de *bu* lorsqu'ils sont adultes, ou de *mafo* si ce sont des filles (2). Les fils qui se distinguent recevraient également des titres.

Le *sop* est l'objet d'une considération particulière; il est membre de sociétés importantes et le titre est héréditaire.

Les autres fils du chef sont appelés *pofo*. Le nom est conservé par la descendance jusqu'à la deuxième génération. Remarquons ici encore une rupture du lien social analogue à celle qui intervient dans le domaine rituel. Les *pofo* bénéficient de

(1) Voir DELAROZIÈRE, *op. cit.*, p. 43.

(2) M. Kamé est à cet égard en désaccord avec M. Hurault qui avance que seuls les fils nés à la chefferie peuvent être titrés.

certains privilèges : ils ne peuvent être choisis comme serviteurs et, avant la deuxième guerre, auraient été exclus des réquisitions de main-d'œuvre. Les fils de chef reçoivent en principe de leur père leur première femme donnée sous *nkap*. Quant aux filles de *fo*, placées sous la surveillance d'un *tsofo*, le *mapo fo*, il est de tradition qu'elles soient mariées sans dot. Leurs relations avec leur mari ont un tour très égalitaire : elles peuvent le répudier mais leurs enfants appartiennent, par suite du *nkap*, au *fo*. Elles disposent des revenus provenant de leur activité agricole.

En plus des *kwipeu*, *mafo* et *sop*, l'entourage familial du chef comprend le *tafo* qui semble jouer le rôle de père fictif du *fo* — il intervient dans l'intronisation, chargé de dévoiler et de proclamer le nouveau *fo* — le *nzamafo*, frère de la mère du nouveau *fo*, le *moafo*, frère ou cousin matrilatéral qui passe pour devenir souvent le confident du chef.

Les femmes du chef représentent, par leur nombre, un élément important de son entourage. Elles sont pour lui, en raison de ses droits de *tankap*, une source d'influence politique et économique considérable. Elles gardent les revenus de terres qu'elles cultivent pour leur compte. Il y a, entre les épouses du chef, une hiérarchie : les femmes sont réparties des deux côtés de l'avenue qui donne accès à la chefferie ; la première femme a autorité sur la partie droite, la seconde sur la partie gauche.

Ce sont donc les proches du *fo* qui bénéficient d'un statut particulier : frère, mère, fils, femmes. Les titres conférés entraînent des privilèges : remise de terres aux hommes et aux femmes, attribution d'épouses ou droit de choisir le mari et de disposer de ses revenus. Il y a là des avantages qui portent sur les éléments essentiels de la richesse.

Les parents du *fo* appartiennent de droit à des sociétés qui leur sont réservées : le *nye*, le *menkam*, le *kuosi*. Ils entrent ultérieurement dans les grandes sociétés constituées par tous les dignitaires de la chefferie.

La société *nye* est la première des associations : les *pofo*, les héritiers des *kwipeu*, des *sop*, des *mafo* et des *moafo* en feraient toujours partie. M. Hurault précise qu'« aucun fils de chef ne peut prétendre à une dignité quelconque sans avoir été admis dans cette société ». Ses notes tendent bien à indiquer qu'il s'agit d'une société de caractère initiatique et religieux.

La société *nye* exécute des rites particulièrement importants une année sur deux — les années dites de *ke* ou de forces magiques — pendant une période de neuf semaines de huit jours. Ces rites

qui semblent correspondre à l'idée d'un renouvellement des forces, débutent en général vers le 15 avril mais les dates ne correspondent pas d'une chefferie à l'autre. Ils sont exécutés de la même façon dans toutes les chefferies de la région de Bafoussam et se terminent par la danse de la société *kumdzo*, première société coutumière de chaque chefferie, la plus remarquable cérémonie du pays bamiléké (1).

Les sociétés *makum* et *kuosi* prolongent la précédente. Les droits d'accès y sont élevés. Pour le *makum*, il faut offrir « deux chèvres au chef, un porc à la société, du vin de palme » et, pour le *kuosi*, « deux à dix chèvres (selon le statut du postulant), dix dames-jeannes de vingt litres de vin de palme, dix à deux cents litres d'huile de palme, un porc entier ». En 1955, M. Hurault estimait que le montant des débours atteignait 100 à 150 000 francs CFA selon les chefferies.

Ces sociétés, en dehors des activités initiatiques dont elles peuvent encore être le lieu, forment-elles aussi des groupements d'entraide entre les adhérents? Sont-elles même toujours actives? On manque, à tous ces égards, d'informations sur des situations sans doute variables selon les chefferies.

Nous retiendrons quelques traits de ces observations. C'est d'abord que la désignation de chaque nouveau *fo* entraîne la nomination d'un certain nombre de dignitaires. Il se produit, à chaque succession politique, ce qu'on pourrait appeler un « rajeunissement des cadres ». Il y aura ensuite consolidation économique de leur situation dont les avantages sont transmis aux héritiers.

## 2° *commis et serviteurs : wala et tsofo*

Les *wala* et les *tsofo*, le plus souvent qualifiés de « serviteurs » du chef en raison peut-être de l'origine autrefois servile des bénéficiaires, doivent être distingués. Les *wala* sont les représentants du chef, chargés de la direction des affaires de la chefferie; ce sont des éléments supérieurs de la hiérarchie. Les *tsofo* sont les agents d'exécution du *fo*; c'est un personnel domestique attaché à la résidence du chef. Il existerait, d'après M. Hurault, un lien entre les deux « corps » du fait que les fils de *tsofo* entrent au service du *fo* comme *pomwa* (futurs *wala*) et les fils de *wala* comme *tsofo*.

*Wala* et *tsofo*, autrefois recrutés parmi les captifs de guerre, seraient en partie pris dans la descendance des « serviteurs » mais le « corps » semble relativement ouvert puisque non

(1) HURAULT, *op. cit.*

seulement les *fonte* et des *nkem* mais les descendants du *fo* à partir de la seconde génération peuvent mettre leurs fils au service du chef. Il y a vraisemblablement souvent là une suite du droit de *nkap*.

Les *wala* sont peu nombreux : par exemple, dans l'importante chefferie de Bafou (environ 13 000 habitants), on en comptait six en 1935; d'après M. Hurault, il y en a deux à Bandjoun, quatre à Batié, autant, d'après M. Kamé, à Baham. A ces effectifs s'ajoutent toutefois ceux de leurs adjoints et des *pomwa* qui représentent les degrés inférieurs de cette hiérarchie (1).

D'après M. Delarozière, on distingue les *wala nka* ou *wala* du haut, les *wala nza* ou *wala* du bas et les *nge* qui seraient de très jeunes garçons. Ces appellations ne sont pas expressément reprises par MM. Hurault et Kamé qui reconnaissent néanmoins trois rangs hiérarchiques. Les *wala* ont des tâches bien distinctes : certains ont accès à la nécropole où sont conservés les crânes des *fo* décédés et remplissent des fonctions religieuses, d'autres représentent le chef dans l'exercice de son autorité sur une partie de la chefferie, interviennent en son nom, surveillant les marchés, assurant la liaison avec les *fonte* ou les *nkem* dispersés dans les quartiers. Dans certaines chefferies, ils ont des fonctions judiciaires. Ici encore, il y aurait d'importantes variations locales; à Batié, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

Il y a quatre *wala* ayant chacun un adjoint : *wala ka* commande le côté gauche de la chefferie et dirige le culte des ancêtres du chef; *wala ndzo* est chargé du *fam dzo*; *wala songa* commande le côté droit de la chefferie; *wala no* commande en second le côté droit de la chefferie (2).

Les *wala* demeurent en règle générale célibataires; ils reçoivent femmes et terrains lorsque, au bout de neuf ans, ils quittent leur fonction pour aller fonder un lignage important.

Le corps des *wala* est réparti en une série de sociétés initiatiques qui correspondent à leur hiérarchie. A Batié, ce sont les sociétés de *mwango*, *komafo*m et *kuosi* (3). La société *kuosi* groupe donc des parents du chef et des *wala*.

Les *wala* ou les héritiers des anciens *wala* entrent ensuite dans les grandes sociétés dont nous avons parlé, où ils sont

(1) Sur la hiérarchie, on consultera également le *Coutumier* de 1937 et la révision faite en 1957 ainsi que les articles et l'ouvrage du R.-P. ALBERT, *Bandjoun*. Il y a également d'abondantes notes dans tous les rapports de tournée de M. Relly que M. Delarozière aurait utilisées.

(2) HURULT, *op. cit.*

(3) Voir extrait du texte de M. Hurault en appendice.

regroupés avec les parents titrés du *fo*. Certains *wala* accèdent à la dignité de *mwambo* : c'est le sommet de la hiérarchie auquel puisse parvenir un membre du corps des « serviteurs ». Le texte suivant est intéressant non seulement parce qu'il décrit la dignité mais parce qu'il fait ressortir ce qui caractérise le rang social dans la société bamiléké :

Le *mwambo* participe à la qualité de chef et reçoit les attributs de chef : chaise sculptée, droit d'orner ses portes de sculptures, droit de fonder pour ses descendants une société analogue à celle des fils de chef, possédant l'instrument magique *kwifo* (double cloche en fer).

L'élévation au rang de *mwambo* sanctionne la réussite sociale indiscutable et une fidélité inébranlable au service du chef, pendant plusieurs générations d'une lignée d'héritiers de grands serviteurs. Elle est très rarement accordée d'abord parce que les chefs ne veulent pas en diminuer le prestige, ensuite parce que le postulant doit verser au chef un paiement écrasant, notamment sept filles (et non sept chèvres comme les chefs interrogés sur cette question répondent habituellement) (1).

Les *tsofo* sont souvent nombreux. A Bafou, ils étaient trente-sept en 1935; dans la petite chefferie de Bangam (environ 2 000 habitants), il y en avait neuf en 1946. Soumis à l'autorité de l'un d'entre eux, le *tandio*, ils sont astreints à demeurer célibataires et à résider auprès du chef; ils remplissent en principe des fonctions domestiques mais sont souvent utilisés comme agents d'exécution directs. Ils deviennent alors de véritables hommes de main. La faiblesse des *fo*, parfois trop jeunes, parfois trop vieux ou encore malades, leur a occasionnellement permis de se substituer à eux. On relève par exemple cette note dans un rapport de tournée à Bandoungia, en 1922 :

Dans ce pays, la surveillance doit se porter surtout sur les grands *tsindas* qui ont toute la confiance du chef, qui savent peut-être mieux que le chef lui-même ce qui se passe dans le pays, plutôt que sur les notables.

Ailleurs, à Fotomena, l'administrateur considère que leur énergie sauve la chefferie de l'anarchie (2). Ces dernières années, le recrutement semble être devenu quelquefois difficile; en 1955, à Batié, il n'y en avait plus et leurs fonctions étaient au moins partiellement remplies par les plus jeunes femmes du chef.

Lorsque les *tsofo* quittent le service du *fo*, ils reçoivent eux aussi terres et femmes. Leur fortune est le prix de leur loyauté. Une partie de leur descendance continuera à servir le chef.

(1) HURAUULT, *op. cit.*

(2) Rapport du Noun, premier trimestre 1922.

### 3° les *nkem* et l'organisation territoriale de la chefferie

Le terme de *nkem* est généralement employé pour désigner les descendants titrés des *fo*, les *kamveu*, les *kwipeu*, les *wala*, tous ceux qui portent un titre hérité ou récemment acquis et souvent participent à l'administration de la chefferie comme agents du *fo* dans les quartiers. Certains titres comme ceux de *mbu* sont attribués aux hommes que les plantations et le commerce ont enrichis (1).

L'organisation territoriale de la chefferie est un fait ancien. En examinant les titres des chefs de quartiers, on découvre qu'ils sont souvent les descendants de *kwipeu*, de *sop* ou de *tsofo* d'anciens chefs. Parents et serviteurs du *fo* ont été les agents de l'extension territoriale des pouvoirs du chef. Nous savons comment la chose a été possible : les terres et les femmes données aux *kwipeu*, *sop*, *wala*, *tsofo* leur permettaient de « s'établir » et d'être le point de départ d'un lignage dont les segments pouvaient ensuite se répandre et assurer le peuplement d'une région.

Le rôle des *nkem*, agents d'une organisation traditionnelle, ne s'est trouvé compliqué qu'à partir du moment où l'administration coloniale s'est implantée et a utilisé les quartiers comme cadre pour le recensement, la perception des impôts et le recrutement de main-d'œuvre. Certains *nkem* devinrent les agents du *fo*; ce ne furent pas toujours les plus influents. L'efficacité administrative du *fo* s'est trouvée liée au « rendement » des chefs de quartiers. Des conflits se firent jour entre chefs et notables : dès 1921, M. Jaubert relève que les chefs accusent les sous-chefs si les travaux ne sont pas exécutés (2). Dans l'administration, prend corps l'idée d'utiliser directement les chefs de quartiers pour recouvrer l'impôt sous le contrôle du *fo* :

Ce système auquel les chefs se sont ralliés avec enthousiasme puisqu'il a l'avantage, pour eux, de faire apparaître la responsabilité personnelle des *nkem* souvent totalement dépourvus de bonne volonté, a été également très bien accueilli par les populations : seuls les *nkem* ont généralement manifesté quelque ennui d'être chargés d'une responsabilité qui, jusqu'ici, incombait aux chefs et de subir, en cas de mauvaise volonté, le châtement qu'ils esquaivaient autrefois lorsque le chef était seul en cause (3).

Cette politique qui risquait d'ébranler sérieusement l'autorité des *fo* n'a finalement pas été généralisée mais, périodi-

(1) Sur les titres, voir généralités dans DELAROZIÈRE, *op. cit.*, p. 59-65.

(2) Rapport de tournée à Dschang, 16 décembre 1921.

(3) Rapport du Noun, premier trimestre 1929.

quement, de nouvelles suggestions sont formulées pour que la collaboration avec l'administration soit rendue plus effective et, en 1938, l'administrateur de la Région du Noun précise à son représentant à Bafoussam qu'il y a désormais lieu de s'attacher à considérer le quartier comme la véritable cellule politique de la chefferie et à restituer aux sous-chefs et aux notables la délégation précise qu'ils tiennent d'une part de la coutume, d'autre part de « notre volonté » (1).

On voit donc, à travers les documents, se manifester périodiquement une tentative pour pallier les insuffisances administratives des chefs par un recours méthodique aux *nkem*, chefs de quartiers. Elle s'accroît dès avant la guerre lorsqu'il s'avère que l'autorité du *fo* n'a pu être rétablie, comme nous le verrons, avec le concours des sociétés traditionnelles.

#### LES ORGANES DE DIRECTION : LES SOCIÉTÉS

Nous traiterons ici des grandes sociétés, c'est-à-dire des groupements constitués à la fois par les dignitaires apparentés au *fo* (*kwipeu*, *mafo*, etc.) ou à son service (*mwambo*, *wala*, etc.). C'est à M. Hurault que l'on doit les informations les plus précises sur leur organisation. On peut donner la chefferie de Batié en exemple; on y trouve, comme nous l'avons indiqué, trois sociétés d'initiation de parents de chef : le *nye*, le *makem*, le *kuosi* et trois sociétés d'initiation de serviteurs : le *mwango*, le *komafo*, le *kuosi*. On ne peut assurer que cette hiérarchie se retrouve dans toutes les chefferies mais les informations fragmentaires sur les chefferies de Bafoussam indiquent à peu près partout la présence de sociétés comme le *pangwop*, le *kwinto* et le *kumdzo* (2).

Peuvent encore entrer dans ces sociétés ceux qui, sans appartenir à la parenté ou au service du *fo*, lui rendent d'éminents services. Elles rassemblent donc, en principe, les hommes influents de la chefferie. Elles se réunissent sous la présidence du *fo*, à la chefferie où elles ont leur case particulière, à date régulière fixe, un jour de la semaine bamiléké de huit jours étant réservé à la réunion de chacune des sociétés de la chefferie. D'après MM. Delarozière et Hurault, la hiérarchie de la chefferie est reflétée elle-même dans les arrangements prévus pour

(1) Note sur un rapport de tournée du 23 juin 1938.

(2) On pourra consulter, sur les sociétés, en dehors des *Coutumiers* et de l'ouvrage de DELAROZIERE, les rapports de tournée de RELLY sur Bangou (août 1939), Bafoussam (14 juin 1939), Bahouan (7 août 1939), Baham, Bayangam et Bamougoum (13 décembre 1944), Bandrefam (2 mai 1948), de DELAROZIERE sur Bamendjou (30 mars 1946), sur Baleng et Bandeng (6 octobre 1946), de CHAMPEAU sur Bangam (mai 1939).

les réunions, dans le genre de siège dont les membres disposent et dans la place qu'on y occupe (1).

L'activité de deux de ces sociétés est connue en termes très généraux. Le *kuentang*, qui groupe plusieurs dizaines de membres, aurait été — il le demeure peut-être encore — un organe répressif :

Anciennement on y discutait de la guerre. Maintenant on y examine les cas d'individus ayant contrevenu à la coutume. Adultères, vols, insultes publiques faites au chef sont du ressort de cette société. Ce sont eux, les membres du *kuentang*, qui allaient raser les villages des délinquants et exterminer le cheptel leur appartenant. De nos jours, ils signifient aux coupables leur exclusion de la chefferie (2).

Le *kumdz*o forme le sommet de la hiérarchie pyramidale des sociétés. Les membres se rendent aux réunions qui se tiennent le jour férié de la semaine. Ils discutent de toutes les affaires graves qui intéressent la chefferie et assurent le respect général de la coutume (3).

La fonction de ces sociétés a évidemment évolué au cours des dernières décades, à mesure que les affaires dont elles s'occupaient perdaient de leur importance. Il semble que les réunions aient été progressivement désertées : en 1929, à Fossongwentchen, petite chefferie de la haute montagne, le chef se plaint que les notables ne soient pas assidus aux Conseils (4) ; en 1933, à Bangangté, l'administrateur indique que les chefs ont d'autant moins d'« autorité qu'ils ont négligé, systématiquement ou non, de maintenir les assemblées coutumières qui les aidaient jadis dans l'exercice de leur commandement » (5). Peu avant la guerre, en 1938, une série de rapports sur la subdivision de Dschang indiquent qu'il n'y a plus de réunions à Fongdonera ni à Fombap. On y note en particulier l'échec d'une tentative pour créer des sociétés groupant des éléments christianisés (6).

Pendant quelques années, l'administration tenta de réagir à un abandon des traditions dans lequel elle vit une menace pour l'autorité des chefs. A partir des années de crise économique, 1933 et 1934, marquées par le retour d'émigrés de la vallée du Mungo, des recommandations sont faites aux chefs de rendre obligatoires les réunions de sociétés (7). Les asso-

- 
- (1) Voir en appendice, extrait de HURAUULT.  
 (2) RELLY, rapport de tournée du 13 décembre 1944.  
 (3) Voir DELAROZIÈRE, *op. cit.*, p. 81.  
 (4) Rapport de tournée du 7 juillet 1929.  
 (5) Rapport du deuxième semestre 1933.  
 (6) Rapport de tournée du 12 juillet 1938.  
 (7) Rapport du Noun, 1<sup>er</sup> semestre 1934.

ciations sont considérées comme des « écoles de notables ».

Cette politique connut sans doute des fortunes diverses. Le rapport annuel de 1936 précise que les chefs, sentant fléchir leur autorité, s'appuient à nouveau sur ces Conseils pour s'imposer à la population; celui de 1938 nous dit que « les chefs de subdivision ont insisté auprès du chef et des notables pour que les sociétés coutumières soient réunies et saisies des questions d'intérêt général ». Cependant, peu après c'est vers une formule dont nous avons précédemment parlé d'emploi des chefs de quartiers comme soutiens de l'action administrative que l'on s'oriente. Un texte de M. Relly, de 1944, fait une sorte de point :

Pourquoi, après quatorze années de tâtonnements, en vient-on à la solution qui consiste à recenser les chefferies par quartiers et par sous-quartiers? A essayer de placer un chef de quartier et de sous-quartier à la tête de fractions de la communauté indigène d'une chefferie pour essayer d'organiser des cadres indigènes?

Parce que les sociétés sont impuissantes et de nulle valeur et qu'il a fallu imaginer de toute pièce un autre moyen de commandement qui en cas de besoin peut suppléer à la déficience d'un chef et remplacer l'ancienne armature sociale coutumière qui s'est montrée impuissante et trop régressive eu égard à l'évolution de la population (1).

Les réunions, quand elles ont lieu, ne sont-elles plus aujourd'hui que l'occasion de vider des jarres de vin de palme? Les associations ne sont-elles plus guère que des sociétés d'entr'aide? L'examen des rapports oblige à dire qu'aujourd'hui l'attention est ailleurs et qu'on manque d'informations à ce sujet.

Par contre, certaines sociétés dont les buts sont plus particulièrement économiques — les *kamboun* — paraissent actives dans certaines chefferies. Ce sont des organismes de prêt et d'assistance mutuelle. M<sup>e</sup> Kwayeb les rapproche des sociétés de crédit différé. Elles recrutent leurs membres sans considération de rang social. Ce court texte en donne une idée :

La quote-part exigée de chaque membre est de une femme pour le *fo* et de une ou plusieurs chèvres pour chacun des membres. La quote-part est fixée par les membres assemblés mais chacun peut doubler, tripler cette quote-part au *fo* et aux autres membres. La part qui lui reviendra par la suite, à chaque admission d'un nouveau membre, sera doublée ou triplée. C'est donc un véritable placement que réalise le membre de la société en s'y faisant admettre (2).

(1) Rapport de tournée du 25 octobre 1944.

(2) DELAROZIÈRE, *op. cit.*, p. 87.

Lorsque les membres des *kamboun* dansent, on a coutume de dire que « c'est la richesse qui danse ».

Les grandes sociétés coutumières, en regroupant autour de *fo* les notables qui formaient l'armature politique du pays, donnaient à la chefferie sa cohésion, une cohésion qui paraît principalement de caractère politique.

La désaffection à leur égard est-elle la marque d'une certaine désintégration des chefferies? La solidarité d'ordre économique est-elle seule à avoir quelques perspectives d'avenir? On ne peut tenter de répondre à ces questions avant d'avoir examiné une dernière forme d'organisation, les classes d'âge.

#### LES CLASSES D'ÂGE

Dans les chefferies bamiléké, les classes d'âge groupent les hommes nés de cinq en cinq ans et vivant dans les mêmes quartiers. Il y a là un cadre temporel et spatial qui exclut tout autre critère de recrutement. Le terme le plus généralement employé pour désigner les classes d'âge est celui de *mandjong*, sans que l'on sache avec précision s'il désigne l'ensemble des classes d'âge ou seulement celles qui groupent les adultes (1).

La solidarité des membres s'exprime par l'entraide qui se manifeste en des occasions diverses : lors d'une maladie, d'un mariage et surtout des lamentations qui ont lieu à la mort des proches parents. En cette circonstance « chacun des membres apporte du vin et tire deux coups de fusil ». Il ne semble pas que les *mandjong* aient des attributions religieuses mais M. Hurault signale qu'ils participent aux rites des années de *ke* :

Le *yin* (2) le plus jeune participe aux danses du *ke* qui ont lieu d'abord chez les *mwambo* puis à la chefferie. Tant qu'un jeune homme n'a pas dansé le *ke*, il ne fait pas vraiment partie de la société des adultes (3).

Ce serait donc à la suite de leur participation aux *mandjong* que les jeunes gens sont reconnus comme hommes. On comprend l'emprise du groupement et l'importance qu'il peut avoir dans la vie de la chefferie. La vitalité des *mandjong* a souvent frappé les observateurs et M. Relly voyait en eux « le conseil

(1) Le terme de *mankui* paraît réservé au groupe des adultes de 16 à 17 ans et celui de *latin* au groupe comprenant les hommes les plus forts et les plus valeureux.

(2) Le terme *yin* serait couramment utilisé pour parler du *mandjong*.

(3) D'après HURAULT, *op. cit.*

municipal du quartier » (1). Cet auteur, souvent bien informé, faisait ici erreur; il aurait été plus exact de les comparer à « la classe ».

La solidité des *mandjong* qui se réunissent régulièrement dans les quartiers où ils fonctionnent souvent sous la direction d'un fils de chef a fait de ceux-ci des organes d'action efficaces entre les mains du *fo*. Le recensement de l'impôt se fait souvent grâce aux *mandjong*; ils fournissent en outre la main-d'œuvre pour l'entretien des routes, la construction des cases. Lorsqu'ils émigrent, les jeunes gens bénéficieraient du soutien de leurs amitiés de *mandjong*.

Les observateurs notent que les chefferies où les *mandjong* s'effritent n'auraient plus de cohésion ni de vitalité. Il y a donc ici une organisation ouverte à tous qui a pu se maintenir et, éventuellement, s'adapter en remplissant des fonctions nouvelles.

---

(1) RELLY, rapport de tournée à Bangou, 1939.

## LA COHÉSION DE LA SOCIÉTÉ BAMILÉKÉ

### A QUOI TIENT LA COHÉSION DE LA CHEFFERIE?

Peut-on, à partir de cette description où ont été brièvement passées en revue les principales institutions de la chefferie, répondre à la question initiale : qu'est-ce qui donne à ce groupe sa cohésion, à laquelle nous n'avons pu donner de réponse en analysant les seuls liens de parenté? Une autre question se pose aussi : les transformations qui s'opèrent depuis quelques décades menacent-elles cette cohésion?

Reprenons ici certains points de l'analyse. Nous avons relevé qu'il n'y avait, dans les lignages, que ce soient ceux du *fo*, des *nkem* ou des hommes ordinaires, pas d'extension des obligations lignagères au-delà de la seconde génération. Chaque nouveau *fo* est à l'origine de la désignation d'un nombre régulier de dignitaires choisis dans sa parenté et son entourage et qui, par l'attribution de terres et de femmes, sont en mesure de fonder une famille importante. Chaque *fo* crée ainsi un réseau de groupes lignagers qui lui sont liés par un complexe de liens économiques, politiques et religieux et se constitue une « clientèle ». Tous ces notables se regroupent, que leur titre date du chef actuel ou qu'ils le tiennent d'un héritage, au sein des associations qui, autrefois du moins, étaient les rouages administratifs de la chefferie. Les liens créés par les associations remplissent-ils alors une fonction assurée ailleurs par l'organisation lignagère?

Que représentent exactement ces organisations? Elles regroupent bien les représentants de nombreux lignages de la chefferie mais, il faut le spécifier, des seuls segments constitués par la branche héritière des dignitaires créés par les différents *fo*. C'est une organisation à la fois économique et politique des « clientèles » successives des *fo*. Rappelons que ce n'est pas une gérontocratie : il arrive que *fo* et *nkem* soient, par le fait des successions, de jeunes hommes et quelquefois des enfants.

Toutefois se trouvent éliminés de la gestion des affaires de la chefferie tous les descendants non « héritiers » des dignitaires. Ils peuvent être, en raison de la polygamie, nombreux. Il y a donc là de nombreux « cadets » qui souvent émigreront et qui, restés pauvres ou devenus riches, risqueront de s'opposer, ouvertement ou non, à une hiérarchie dont la tradition les exclut.

On comprend alors que ce soit dans les classes d'âge et les sociétés d'entr'aide qui entretiennent une coopération économique et satisfont à des besoins pressants — particuliers ou généraux — que se manifestent la cohésion et la vitalité de la chefferie.

Nous avons bien souligné qu'il y avait, dans beaucoup de chefferies, une désaffection des notables à l'égard de l'organisation traditionnelle. En regard, ce sont les /o et les chefs de quartiers, par le poids que leur ont conféré leurs attributions administratives de droit ou de fait, qui ont vu leurs pouvoirs renforcés et accrus par rapport à ceux des détenteurs de charges strictement traditionnelles. Que représentent alors aujourd'hui exactement ces derniers? Nous avons indiqué l'absence de toute information à cet égard.

Il est vraisemblable que c'est la clé de voûte de l'édifice à la fois économique et politique qu'est la chefferie, le /o, qui est menacée et non les cadres en train de perdre la réalité de leur autorité et de leur influence. On peut d'ailleurs, en examinant les archives, discerner les facteurs qui ont modifié la structure de la chefferie. La situation du /o se trouve encore aujourd'hui altérée par la compétition qui peut, sur le plan électoral, l'opposer aux candidats ordinaires. Ce changement, toutefois, sort du cadre de notre étude.

#### LES FACTEURS DE L'ÉVOLUTION

Les menaces qui pèsent sur la chefferie ont toujours retenu l'attention de l'administration. Elles naissent, d'après les témoignages, le plus souvent, de l'opposition que font les milieux christianisés aux chefs.

On en trouve trace dès la première décade de la colonisation française. Citons, par exemple, un témoignage ancien datant de 1926 intéressant la chefferie alors très fermée de Bandjoun :

En trois années, à Bana, c'est-à-dire loin de Bandjoun de 45 km, il a été reçu à la subdivision seulement quinze plaintes d'indigènes de cette région et encore, la plupart provenaient des chrétiens (1).

(1) Rapport du Noun, premier trimestre 1926. Bana est alors chef-lieu de subdivision.

En 1932, on trouve trace d'une situation analogue :

Vingt-trois missions, en grande majorité catholiques, se partagent les chefferies désignées ci-dessus — il s'agit ici de Bameka, Bamougoum, Bahouan, Bansa, etc... —. La plupart des chefs se plaignent de ce que de nombreux indigènes ont tendance à se soustraire le plus possible à leur autorité en se réfugiant dans les missions, prétendant de ce fait ne plus dépendre que du catéchiste (1).

Un autre témoignage de 1934 est relatif à la subdivision de Bangangté :

L'autorité du chef, entamée déjà par l'exemple de certains sujets chrétiens puis par l'arrogance de soldats libérés, subit une nouvelle atteinte depuis le retour au pays des « évolués » licenciés par la crise (2).

D'un autre côté, certains chrétiens abandonnent les pratiques religieuses lorsqu'ils deviennent chefs. En voici un exemple :

Dès qu'il a su qu'il avait été désigné par son père comme successeur (du chef de Babouantou), il a rendu son tablier à M. D., directeur de cette mission pour commencer à suivre immédiatement et à la lettre les vieilles règles coutumières d'intronisation et de deuil (3).

On ne peut en conclure qu'il y ait une antinomie absolue entre le statut de chef et l'appartenance au christianisme. Le cas du chef de Foréké-Dschang est bien connu.

Ces conflits ont plus de complexité que les textes ne l'indiquent, car les « chrétiens » sont souvent des personnes scolarisées qui ont émigré, se sont parfois enrichies et refusent de se soumettre à une partie des obligations traditionnelles et à l'autorité du *fo*. Ils réagissent non seulement comme « chrétiens » mais surtout parce qu'ils n'ont plus la même situation économique, qu'ils ont de nouvelles aspirations et sont ouverts à de nouvelles valeurs. Il y a là des comportements globaux et on ne peut rendre compte des clivages qui interviennent dans la société par un seul facteur.

Cette situation a été bien évoquée dans le texte de M. Kamé :

L'instruction dispensée dans les écoles publiques et privées a donné naissance à une classe nouvelle, celle des intellectuels qui

(1) Rapport de tournée du 17 septembre 1932.

(2) Rapport de Bangangté, premier semestre 1934.

(3) Rapport de tournée du 7 juillet 1938.

joue un rôle important dans la vie politique et économique du pays; elle fournit à l'administration des fonctionnaires qui servent de plus en plus de trait d'union entre la puissance administrative et la masse populaire et ce, en quelque sorte, au détriment des chefs traditionnels... A côté de celle-ci et se confondant souvent avec elle est apparue la classe que nous pourrions qualifier de « bourgeoisie » enrichie par le commerce et la culture des plantes d'exportation... Ce qui caractérise ces classes nouvelles, c'est qu'elles ne sont pas intégrées dans la société nouvelle (1).

Que l'opposition aux traditions ait d'abord été perçue comme un des effets de la christianisation, peu importe : en réalité, elle se développe sous l'effet d'un fait majeur : la scolarisation. Scolarisation et christianisation sont d'ailleurs allées largement de pair, les écoles des missions rassemblant la plus grande partie des effectifs scolarisés.

Les questions qui permettraient de savoir si la chefferie conserve encore sa cohésion peuvent être formulées en termes précis : quel pourcentage de la population adulte est effectivement scolarisé et quel est le nombre des éléments éduqués qui ont hérité de dignités traditionnelles et participent à la gestion de la chefferie? Comment le *fo* exerce-t-il en fait ses pouvoirs? De quels avantages bénéficie-t-il (dons et corvées)? Comment les économies particulières en sont-elles affectées? Quels clivages d'opinion s'opèrent dans les chefferies? Toutes ces questions pourraient recevoir des réponses. Tel est le genre de données qu'il serait utile de voir rassemblées pour tenter d'apprécier s'il existe ou non des possibilités d'évolution progressive et d'adaptation de la chefferie. Il n'est pas exclu que l'événement n'impose, en effet, une élimination brutale de cette forme d'organisation s'il s'avérait qu'elle est incompatible avec les aspirations des populations.

---

(1) KAMÉ, *op. cit.*



Étude II

**DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES  
ET ÉCONOMIQUES**



## DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les indications démographiques qu'il est possible de tirer des recensements partiels ou globaux effectués en pays bamiléké sont extrêmement minces et entachées d'un taux d'erreur indéterminé. Les raisons en sont connues : elles tiennent à la fois aux objectifs fiscaux des recensements et à une technique d'évaluation qui consiste essentiellement dans l'enregistrement de déclarations globales ou, dans les meilleurs cas, individuelles.

On ne peut, malgré ces imperfections, négliger les seules sources d'information disponibles; aussi avons-nous tenté d'exploiter d'une part les recensements de chefferies relevés dans les rapports de tournée et, de l'autre, les derniers recensements annuels établis.

Nous avons regroupé les effectifs de population portés chaque année dans les documents administratifs depuis 1932, lorsque la ventilation par sexe et par âge y était faite, ces effectifs n'intéressant le plus souvent qu'un nombre limité de chefferies (onze en 1932, cinq en 1934, douze en 1936, etc.). Nous avons conservé, pour les comparer, les résultats englobant 20 000 unités ou plus que nous présentons dans les deux tableaux suivants.

TABLEAU 1 : Répartition de la population par âge et par sexe dans quelques chefferies bamiléké (en chiffres absolus).

Année	0 à 15 ans		Total	16 à 50 ans		Total	plus de 50	TOTAL
	G	F		H	F			
1934 (1)	6 688	6 578	13 266	6 118	9 158	15 276	1 445	29 987
1936 (2)	13 214	11 272	24 486	9 859	17 276	27 135	1 293	52 914
1938 (3)	10 125	10 077	20 202	8 114	13 342	21 456	792	42 454
1941 (4)	6 433	6 064	12 497	5 347	10 041	15 388	700	29 585
1954 (5)	5 708	5 178	10 886	4 046	5 223	8 869	698	20 853

(1) Chefferies de Bahouan, Bafou, Baleveng, Bayangam.  
 (2) Chefferies de Bakong, Bana, Bandenkop, Bangangté, Bangwa, Bangoulap, Bafou, Batoufam, Bazou.  
 (3) Chefferies de Bafou, Bamougong, Bana, Bangang, Fombap, Fontsa Touala, Foto.  
 (4) Chefferies de Bafou, Bandjoun, Bangou, Bangwa.  
 (5) Chefferies de Bachingou, Bahouok, Bakong, Bamena, Bangang Fokam, Bangwa.

Le tableau suivant permettra une appréciation plus directe de la situation :

TABLEAU 2 : Répartition de la population masculine et féminine dans les tranches d'âge et des tranches d'âge dans l'effectif total.

Année	0 à 15 ans		% par rapport au total	16 à 50 ans		% par rapport au total	plus de 50
	% G	% F		% H	% F		
1934	50,5	49,5	44,1	40,0	60,0	50,9	5,0
1936	53,9	46,1	46,2	36,3	63,7	51,4	2,4
1938	50,1	49,9	47,5	37,8	62,2	50,7	1,8
1941	51,5	49,5	42,2	34,6	65,4	55,5	2,3
1954	52,4	47,6	52,2	41,1	58,9	44,5	3,3

Ces chiffres susciteront ici trois commentaires. La tranche d'âge des moins de 15 ans, qui représente de 42 % à 52 % de la population, présente un pourcentage constamment et parfois sensiblement plus élevé de garçons. Il y a, pour rendre compte de cette différence, à tenir compte de l'excédent de garçons sur les filles à la naissance et aussi du fait que les filles, souvent mariées jeunes, peuvent se trouver facilement incorporées dans la tranche d'âge supérieure. Ceci pourrait être le cas, en particulier, pour la différence élevée entre le pourcentage de garçons et de filles en 1936.

Dans la tranche d'âge de 16 à 50 ans, le pourcentage toujours plus faible des hommes est en grande partie déterminé par la forte émigration masculine. Le déséquilibre dans le sex-ratio a été maintes fois signalé et M. Dizian en a dressé la carte (1). Les valeurs tirées des données précédentes sont les suivantes :

TABLEAU 3 : *Sex-ratio des adultes dans quelques chefferies*

Année	Nombre d'homme pour 100 femmes
1934	75
1936	57
1938	60
1941	53
1954	77

De telles fluctuations proviennent en partie des variations du chiffre des effectifs émigrés des différentes chefferies mais elles permettent, en raison de leur importance, de considérer qu'il y a de fortes erreurs dans les recensements.

La faiblesse numérique de la tranche d'âge des plus de 50 ans montre que l'espérance de vie est courte en pays bamiléké.

Les résultats des recensements de 1939, 1945 et 1956, rapportés dans le tableau suivant nous donnent des indications d'une portée plus générale.

TABLEAU 4 : *Variation des effectifs de population entre 1939 et 1956.*

Année	Effectif pop. en milliers d'unités	Accroiss. pop. en milliers d'unités	Accroiss. pop. en %	Taux annuel moyen d'accroissement
1939	363	—	—	—
1945	394	031	8 %	1.3
1956	459	065	16 %	1.4

Il faut souligner que le taux annuel moyen d'accroissement de 1939 à 1956 varie peu. Or, nous savons que, pendant cette période et surtout à partir de la fin de la guerre, un large mouvement d'émigration s'est produit en pays bamiléké. On peut estimer à près de 50 000 le nombre des Bamiléké qui ont quitté le pays de 1945 à 1956 (2). Ce chiffre correspond

(1) DIZIAN, *op. cit.*

(2) Pendant cette période, la population bamiléké de Douala s'accroît de 20 000 unités et celle du Mungo de plus de 20 000 unités; à ces chiffres s'ajoutent les émigrés dispersés dans le reste du Cameroun.

d'ailleurs à peu près à la différence entre les effectifs d'hommes et de femmes adultes en 1956 rapportée ci-dessous :

TABLEAU 5 : *Population de la région bamiléké en 1956*

Hommes			Femmes			TOTAL
0 à 19	20 à 60	> 60	0 à 19	20 à 60	> 60	
113,1	91,4	6,8	100,4	141,3	6,5	459,5

Si cette émigration n'avait pas eu lieu, le chiffre de la population serait au minimum de 510 000 unités. Il serait même vraisemblablement supérieur car l'émigration affecte le taux de natalité.

Entre 1945 et 1956, l'augmentation réelle de la population, compte tenu de l'émigration, aurait donc été de 29 %. Le taux moyen annuel d'accroissement aurait été de 2,6 %, chiffre que l'on rencontre dans les populations à forte natalité, ce qui est le cas pour le pays bamiléké (1). Il est également vraisemblable que le chiffre de 1945 sous-évalue l'effectif de la population; dans ce cas, le taux moyen de 2,6 serait peut-être excessif.

Quelles sont, compte tenu de ces indications, les perspectives d'accroissement de la population? Il est d'abord raisonnable d'envisager deux hypothèses pour son évaluation : une sous-évaluation faible de 10 % et une sous-évaluation forte de 20 %. On pourra ensuite considérer trois taux d'accroissement possibles de la population : un taux faible de 1,5 %, un peu supérieur au taux moyen annuel établi à partir des estimations officielles, un taux fort de 2,5 %, chiffre proche de celui auquel nous sommes parvenus en tenant compte de l'émigration et enfin un taux moyen de 2 %.

Nous avons, à partir de trois estimations des effectifs de la population, calculé selon trois taux d'accroissement hypothétiques — faible, moyen et fort — ce que serait la population bamiléké en 1961 (2).

Les chiffres ci-dessous permettent de penser que la population sur le plateau bamiléké s'établirait en 1961 entre

(1) Un chiffre de naissances de 40,3 pour 1 000 est enregistré en pays bamiléké en 1950; voir La population africaine au Cameroun, *Bulletin de statistique générale*.

(2) Nous nous sommes inspirés, pour formuler ces hypothèses, des conclusions du Rapport du Haut Comité consultatif de la population et de la famille, tome V, *Les populations des territoires d'outre-mer*.

492 000 unités, ce qui serait un minimum, et 606 000, hypothèse maximum. L'accroissement moyen annuel serait, dans le premier cas, de 6 500 unités par an et, dans le cas extrême (543 000 habitants en 1956 s'accroissant au rythme de 2,5 % par an) de 12 500 unités par an. En fait, la situation, en 1961, sera vraisemblablement différente de celle que l'on peut prévoir, l'émigration affectant de façon difficile à apprécier la poussée démographique. Il n'en reste pas moins qu'en pays bamiléké ou ailleurs une place devra être faite, dans l'économie, au nouvel effectif de population qui dépassera de 40 à 50 000 unités celui de 1956.

TABLEAU 6 : *Estimations de la population de la région bamiléké en 1961 (en milliers d'unités).*

Effectifs de population			
en 1956	en 1961 si le taux d'accroissement est de		
	1,5 %	2 %	2,5 %
Effectif officiel : 459	492	501	517
Majoré de 10 % : 505	539	549	567
Majoré de 20 % : 543	578	592	606

## APERÇUS SUR L'ÉCONOMIE

### LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

Aux yeux des observateurs du début du siècle, le lieutenant Strumpell et le colonel Muller qui le parcoururent en 1902 et en 1904, le pays bamiléké apparut tout de suite comme une région bien cultivée, riche et favorisée par la nature (1).

Le sud du district de Bamenda, écrit Müller, donne une impression presque européenne par le mode d'exploitation du sol. Les plantations suivent les plantations et là où s'arrête l'agriculture commencent les pâturages, des pâturages nourrissants, couverts de troupeaux... La richesse du palmier à huile, dans le sud du pays bamiléké est énorme... Les populations du Manengouba et de la plaine, aussi bien que les tribus du haut-plateau entretiennent de multiples relations commerciales dont témoignent les nombreux marchés et chemins qui s'y rencontrent (2).

Vision presque idyllique d'une campagne où l'agriculture est prospère et le commerce actif.

Les récits historiques, d'origine bamiléké, font aussi allusion au trafic des Bamiléké avec la côte, vraisemblablement avec Calabar et Douala mais il est alors question d'ivoire, d'esclaves et d'armes.

Le portrait de l'économie bamiléké était déjà tracé il y a cinquante ans : pays de culture et d'élevage sur le plateau, de palmiers dans les parties basses et réservoir de main-d'œuvre. Si les Bamiléké cessèrent, avec la pénétration européenne et la fin des guerres intestines, d'approvisionner le sud en esclaves, les Allemands ne manquèrent pas d'utiliser, dans les plantations méridionales et les chantiers de construction du chemin de fer de la vallée du Mungo, la population des hauts plateaux. M. Rudin rappelle que le recrutement qui faisait sortir les

(1) Lt. STRUMPPELL, *Expedition in den Südöstlichen Teil des Bezirkes den Station Bamenda* dans le *Deutsches Kolonialblatt*, 1903, p. 84-87 et MULLER, *Die Manenguba Expedition* dans le *D. K.*, 1905, p. 493-503.

(2) MULLER, *op. cit.*

Bamiléké du milieu sain des hauts plateaux pour les terres impaludées du sud a toujours suscité des troubles (1).

Le tableau ne change pas avec la pénétration française. Le rapport général du 31 janvier 1917 nous donne une liste des productions du pays : igname, patate, manioc, haricot, maïs, banane, tabac, kola, palmier à huile; le bulletin agricole de 1917 parle de traitants « qui parcourent la région pour acheter des chèvres et des moutons destinés au marché de Douala » et, un peu plus tard, il sera question de « la population assez dense [qui] peut fournir sur place une main-d'œuvre non négligeable » (2).

Caractère saillant de l'économie : la division du travail où les femmes sont chargées des travaux de culture, à l'exception de quelques tâches secondaires comme la confection et l'entretien des haies et les hommes, de la chasse et de la guerre et peut-être faute de gibier ou de combats, du commerce. La disponibilité des hommes à partir de la pénétration européenne est un fait capital car elle va permettre, sans en rendre entièrement compte, le déploiement du commerce et l'expansion bamiléké. Une nuance à introduire dans cette séparation franche : les cultures arbustives, celles des kolatiers, palmiers et caféiers, sont faites par les hommes.

Il y a, dans la répartition des richesses, un contraste entre les chefferies du plateau, celles des subdivisions de Dschang, Mbouda, Bafoussam et Bangangté qui vivent presque exclusivement des cultures vivrières et de l'élevage et celles des parties basses de la subdivision de Bafang et de Bangangté, où la palmeraie est exploitée. Les premières furent longtemps considérées comme des chefferies déshéritées; elles n'avaient de revenus que dans la mesure où les produits vivriers, surtout l'arachide et le maïs, ou le bétail — en particulier pour les chefferies montagneuses — se vendaient bien.

Les tentatives faites pour enrichir et diversifier l'agriculture bamiléké ont eu des fortunes diverses; la pomme de terre, introduite par les Allemands, est toujours cultivée; le tabac a été encouragé et s'est développé; le quinquina connaît un développement local; les cacaoyers sont cultivés surtout dans le sud. Des résultats importants ont été obtenus avec le kolatier et surtout le caféier. Le développement de cette dernière culture est de nature à transformer l'économie bamiléké si l'écoulement sur les marchés mondiaux est assuré.

(1) RUDIN, *Germans in the Cameroons*, p. 324-327.

(2) Rapport sur Bana, premier trimestre 1919.

Les ressources provenant de l'artisanat (fabrication de vases et jarres, de mobilier, de paniers, sacs, nattes, de petit outillage de fer) sont négligeables. Elles n'ont d'intérêt qu'historique (1).

C'est entre l'agriculture et le commerce que se répartit la population active. On peut considérer que la distribution entre les deux secteurs coïncide grossièrement avec les chiffres de population masculine et féminine : les 140 000 femmes de la région bamiléké s'adonnant à peu près toutes à l'agriculture et les 90 000 hommes, à quelques milliers près, au commerce.

Une troisième source de revenus est fournie par la masse des salaires et des traitements versés à la main-d'œuvre dans les entreprises modernes agricoles, industrielles ou commerciales du secteur privé, et dans les services publics. Quel que soit le volume de ce revenu, il faut retenir que le débouché offert ici à la population est très étroit.

L'intérêt de ce développement de l'économie est ailleurs, dans ses incidences sur la vie des chefferies. Le salariat a, en effet, une histoire dans la région. Il remonte au recrutement des porteurs et travailleurs pour la construction des routes et du chemin de fer. Les textes révèlent les réactions de la population. Citons le rapport de 1923 :

Le seul élément de trouble pour le pays est le recrutement mensuel des travailleurs pour les travaux neufs. Il peut devenir d'une extrême gravité et produire un exode en masse dans la zone anglaise (2).

et, par exemple, cet autre de 1926 :

L'important sous-chef de Bagam, Fombapé, s'est enfui avec toute sa population, soit plus de 200 individus, en territoire anglais pour ne pas déférer aux ordres de son chef en vue du recrutement de travailleurs pour le chemin de fer du centre (3).

Après que le chemin de fer eut été construit, un peu plus tard, à partir des années 30, ce sont les recrutements pour les plantations de café, presque toutes européennes, qui suscitent l'hostilité des Bamiléké. Le rapport de 1939 mentionne la présence de 4 360 manœuvres dans les plantations des vallées du Mungo et du Noum; celui de 1944 fait état d'un contingent annuel moyen de 7 000 travailleurs fourni par le pays bamiléké aux exploitations agricoles européennes.

(1) Voir BUISSON, La céramique bamiléké; les armes bamiléké actuelles et les formes préhistoriques, dans *Bull. de la société préhistorique française*, XVII, 1930, p. 380-383, 532-576.

(2) Rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1923.

(3) Rapport du 3<sup>e</sup> trimestre 1926.

Le recrutement est fictivement couvert par un contrat de louage de services. Voici ce que recouvre cette fiction, d'après M. Relly, administrateur à Bafoussam en 1944 :

En principe, l'Office de Recrutement des Travailleurs est là pour mettre le planteur européen en contact avec l'indigène qui cherche du travail ou de mettre ce même planteur en relation avec le chef indigène auquel il demande de la main-d'œuvre. Ceci en théorie est bien mais un fait dominant subsiste et c'est le suivant. L'indigène en règle générale ne cherche pas de travail, ne veut pas travailler ailleurs que dans son village, et surtout il n'a pas besoin de travailler pour vivre; alors que se passe-t-il en pratique?

...Chaque année, en octobre et en avril, les planteurs de la région de Foumban ont besoin de main-d'œuvre. A cet effet, ils passent leur « commande » à l'O. R. T. de Foumban qui m'envoie une lettre dans laquelle on me donne l'ordre d'envoyer tant d'hommes à M. X... et tant d'hommes à M. Y.

A Bafoussam, à mon tour, je convoque les chefs et je fais entre eux une répartition équitable du nombre d'hommes qu'ils doivent fournir. Comme 50 % des hommes sont physiquement inaptes à tout travail régulier et que 90 % de la jeunesse du pays a pris la fuite et se promène un peu dans tout le territoire, là où il faut 20 hommes, j'en demande 40 car le service de santé en renverra au moins 50 % pour inaptitude physique. Chaque chef retournera alors chez lui et la chasse à l'homme commence; personne ne veut volontairement aller travailler sur certaines plantations européennes; les *tchindas* des chefs amènent après un délai plus ou moins long ceux qui ont eu la malchance de ne pas pouvoir s'enfuir assez vite. Ils sont examinés par un aide de santé, passés sous la toise, pesés et envoyés *manu pretorii* sur les plantations (1).

La situation des travailleurs fut, en 1942, l'objet d'une investigation sérieuse de Mme Dugast qui a fait ressortir, en examinant les conditions de travail, la rémunération des manœuvres, les incidences du recrutement sur la vie familiale et le mode de vie du travailleur chez lui, la gravité d'une situation qui ne présentait pas d'intérêt pour les travailleurs et qui semait un malaise et une véritable terreur dans la population (2). Ce régime de travail forcé déguisé fut supprimé en 1946.

Cette phase de l'histoire économique du pays s'est prolongée pendant d'assez nombreuses années pour que les rapports entre le *fo*, agent recruteur, et la population s'en soient trouvés affectés et, à travers ceux-ci, la cohésion de la chefferie.

(1) Rapport de tournée du 25 octobre 1944.

(2) Rapport de M<sup>me</sup> Dugast sur le travail indigène au Cameroun, 1947.

La population à revenu fixe n'est plus aujourd'hui, en pays bamiléké proprement dit, constituée que par les salariés d'un tout petit nombre d'entreprises agricoles ou commerciales africaines et européennes et par quelques centaines de fonctionnaires des services publics.

Un autre aspect du développement vaut d'être retenu, qui affecte la vie économique, c'est la proportion d'éléments scolarisés dans la population adulte. Peut-on tirer quelques indications des chiffres de scolarisation? En 1939, il y avait 14 700 enfants dans les écoles, soit 25 % de la population scolarisable, déterminés à partir du chiffre de 363 000 habitants officiellement recensés. Le taux de scolarisation réel était vraisemblablement inférieur. Une partie de cette population, parvenue à l'âge adulte, a émigré. Le plus fréquemment, les éléments scolarisés forts de leur instruction émigreront : si le tiers de la population masculine s'en va, cet effectif dépasse déjà celui de l'élément scolarisé adulte. Ceci paraît confirmé par les indications fragmentaires que l'on possède; en 1952, M. Pauvert dénombrait, à Fongo-Tongo, trente individus sachant lire et écrire sur 7 000 habitants (1). L'effort scolaire entrepris depuis quelques années — d'après les statistiques de la direction de l'enseignement de 1957, 48 % de la population scolarisable fréquentait l'école — n'aura d'effet que dans quelques années (2).

---

(1) Communication personnelle.

(2) En 1957, pour une population officiellement évaluée à 460 000 habitants, il y avait 109 000 scolarisables et 52 000 enfants à l'école. Le taux de scolarisation le plus élevé était enregistré à Bafang (96 %), le plus bas à Mbouda (45 %).

### III

## AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET COMMERCE

Nous nous sommes surtout efforcés de dégager les problèmes posés par l'évolution de l'économie traditionnelle, sans toutefois donner à ceux-ci une formulation précise.

#### LE RÉGIME FONCIER

Nous avons précédemment indiqué que le *fo* était le répartiteur des terres de la chefferie qui constituaient un bien collectif. Le régime juridique traditionnel ne s'est pas modifié et, en 1956, Me Kwayeb décrivait le chef comme le « gérant théorique de la terre » qui est « propriété commune de toute la collectivité ».

La structure hiérarchique de la société bamiléké se retrouve dans l'intervention des chefs de quartiers lors de l'attribution des terres aux groupes familiaux. Le domaine foncier comprend le *tsafo* constitué par les terres occupées par les divers édifices de la chefferie proprement dite, les pâturages communs, les terres vacantes (abandonnées ou tombées en déshérence), les pistes, les cours d'eau et les lacs, domaine sur lequel, toujours selon Me Kwayeb, le chef exerce des droits exclusifs mais qui ne lui appartient pas et les terres réparties, dans les quartiers, entre les lignages qui en ont la jouissance et l'usage (1). Le droit de répartition du *fo* paraît souvent théorique et exercé en fait par les *fonte* et les *nkem* dans le cadre des sous-chefferies et des quartiers. A Bafou, par exemple, il faut l'accord du *fonte* et même des *kamveu* pour installer, sur les terres des sous-chefferies, les excédents de population provenant des quartiers ordinaires (2). C'est d'un *nkem* qu'un jeune homme qui vient de fonder une famille recevra ses terres si son père n'a pas assez de champs à lui donner à cultiver.

Les « exploitations » sont ainsi constituées par les différentes parcelles attribuées au groupe familial (mari, femme et en-

(1) M. Delarozière a donné une liste des éléments qui constituent le *tsafo* (*op. cit.*, p. 26). La composition peut varier selon les chefferies.

(2) Rapport de tournée du 7 janvier 1938.

fants) qui sont réparties par le mari entre ses femmes qui les mettent en valeur. Le droit de l'exploitant sur les terres, sans être en principe absolument définitif, serait durable :

Les chefs de famille ont reçu leur portion de terre une fois pour toutes, le chef n'use plus de son droit qu'en faveur d'individus mécontents des terres qu'ils occupent ou au profit d'immigrants qui ont besoin de terres pour s'installer (1).

Ce régime paraît donc satisfaire à la fois aux exigences de sécurité et de permanence du cultivateur et aux variations des besoins d'une population qui s'accroît. On ne trouve pas, dans près d'un demi-siècle d'archives, de protestations contre les accaparements de terres qu'auraient faits les notables ni de revendications en faveur d'une consolidation des droits d'usage et de leur transformation en droit de propriété privée. Il est certain que les *fo* ont toutefois favorisé certains dignitaires, parfois leurs enfants mais ils n'avaient aucun avantage à laisser se constituer de larges exploitations particulières. Il n'y aurait eu, jusqu'en 1956, que deux cas de reconnaissance de droit foncier dans la subdivision de Bafoussam et un autre dans celle de Mbouda. Néanmoins, dans la zone d'accès à la région du Mungo, dans la chefferie de Fonkwankem où de nombreux émigrés sont installés pour y établir des plantations de café, un régime d'appropriation privée des terres serait en voie de développement (2). Le régime traditionnel risque un jour d'être perturbé par l'extension des plantations de café.

Les indications sur l'étendue des exploitations sont minces. Elles révèlent, comme on pourrait s'y attendre, la grande exigüité des surfaces. Un texte de 1938 décrit la situation d'une famille de la subdivision de Dschang :

Cette famille se compose du père, âgé de 39 ans, dix femmes âgées de 36, 35, 34, 32, 30, 28, 24, 22, 20 ans environ plus six filles âgées de 10, 12, 13, 14, 16, 17 et 18 ans — un chef de famille aisé prend une femme tous les deux ans — et cinq garçons âgés de 11, 12, 13, 13 et 13 ans qui aident surtout le père dans ses entreprises. Cette famille a vingt-cinq petits terrains d'une surface globale d'environ six hectares. Une seule femme s'occupe de deux ou trois parcelles. L'homme a quelquefois deux champs. Un terrain entouré d'une clôture est planté de bananiers, de cannes à sucre, d'ignames. Ce champ est travaillé par sa ou ses femmes. Un autre, où l'homme travaille, est planté de palmiers. C'est de là qu'il tire son vin de palme et son matériel de construction pour ses cases (3).

(1) KWAYEB, *op. cit.*

(2) Information reçue à la subdivision de Batang.

(3) POUFON. *Enquête sur l'alimentation*, subdivision de Dschang, 1938.

Le seul document précis en cette matière a été établi par M. Relly en 1944 pour Baham. La surface de 60 km<sup>2</sup> pour une population de 12 000 habitants se répartit de la façon suivante :

De cette surface, il convient d'enlever, pour obtenir la surface de terrain cultivable :

1. la surface de terrain occupée par les cases . . . . .	192 000 m <sup>2</sup>
2. la surface de terrain occupée par les routes . . . . .	50 000 m <sup>2</sup>
3. la surface de terrain occupée par les pistes . . . . .	100 000 m <sup>2</sup>
4. la surface de terrain occupée par les rivières . . . . .	50 000 m <sup>2</sup>
5. terrains incultivables . . . . .	6 000 000 m <sup>2</sup>
Total . . . . .	6 392 000 m <sup>2</sup>

Il ne reste donc plus que 53 608 000 m<sup>2</sup> de surface cultivable. Il revient donc, à chaque habitant, 4 850 m<sup>2</sup> environ, soit un champ de 67 sur 67 m, ce qui est peu quand on prend en plus en considération que tous les ans, chaque champ reste en friche après la récolte du maïs, du mois d'octobre au mois de mars (1).

Il y aurait, à notre sens, avantage à prendre en considération la population adulte en l'estimant à 55 % du total. La surface cultivable serait alors, par personne, de 0,8 ha; en admettant que les familles moyennes comprennent trois adultes (un homme, deux femmes) la taille correspondante des exploitations serait voisine de 2,5 ha. D'après le rapport agricole de 1955, « la paysanne bamiléké dispose généralement de plusieurs champs d'une superficie moyenne de 20 à 25 ares ». Cette évaluation rejoint à peu près la précédente (2).

On conçoit que le besoin de terres soit impérieux en pays bamiléké. Ceci explique les efforts que font parfois les femmes pour accrocher leurs champs sur des pentes qui n'offrent que des possibilités précaires. M. Diziain en relève les effets sur les reliefs accusés des subdivisions de Bafang et de Bangangté :

Une bowalisation de détail apparaît notamment sur Fotouni, Fondjomekwet et Bandoumgia ainsi que sur les hauteurs qu'emprunte la route de Bangangté à Ndikiniméki (3).

Une tentative analogue est faite sur les versants des Bambouto, où

les gens de Bafou et de Bangang, en particulier de Babadjou et Fongo Tongo ouvrent de nombreux champs au-dessus de la limite autorisée, au détriment des pâturages (4).

(1) Rapport de tournée du 25 octobre 1944.

(2) Rapport de 1955, *Le paysan bamiléké*, p. 2.

(3) R. DIZIAIN, *Carte de la densité de population et de l'élevage en pays bamiléké*, p. 9.

(4) R. DIZIAIN, *ibid.* p. 16.

Ces empiétements ne sont pas toujours possibles et, pour compenser l'exiguïté du domaine utilisable, la paysanne bamiléké tend à adopter des modes de culture qui affectent le rendement de l'exploitation.

#### LES RESSOURCES TRADITIONNELLES : CULTURE ET ÉLEVAGE

##### a) *Le système de culture*

Il n'est de rapport de tournée où ne se trouvent consignées quelques impressions sur l'état des cultures, soit que l'auteur se félicite de la bonne apparence des champs, soit qu'il manifeste ses craintes devant les menaces qui pèseraient sur la campagne bamiléké.

L'analyse plus précise du système de culture exposé dans le rapport agricole de 1955 montre que la cultivatrice bamiléké tient compte, dans la rotation des cultures, ceci sans doute de façon variable, à la fois de la fertilité du sol et de la situation topographique du terrain : « associations culturelles et types de rotation ne sont pas sans correspondre assez souvent à des principes agronomiques judicieux » (1).

Les besoins des familles se répercutent sur l'exploitation et aboutissent à l'utilisation maximum des sols en faveur des cultures les plus rémunératrices et au raccourcissement de la jachère :

Nous avons pu voir du maïs répété depuis cinq ans sur la même sole alors que des terrains dépendant de Dschang par exemple, ne peuvent plus ou difficilement supporter une sole de maïs même en lit d'assolement (2).

Les travaux se font encore partout à la houe. Le billonnage est le plus souvent établi dans le sens des pentes malgré les efforts faits pour éduquer la paysanne. L'enfouissement des herbes, remarquait M. Dizian, peut, lorsqu'il est pratiqué, pallier l'absence de fumier. Une action destinée à améliorer les façons culturales se poursuit actuellement.

##### b) *L'encouragement aux cultures vivrières*

De 1920 à 1950, l'action en faveur des cultures vivrières paraît relever de deux principes.

Le premier est de laisser aux cultures vivrières le maximum de terres. Il constitue longtemps le leit-motiv de la politique

(1) Rapport agricole de la région bamiléké, 1955.

(2) *Ibid.*

agricole et est clairement formulé dans une lettre du chef de région à l'administrateur de Bafoussam, en 1938 :

La situation économique doit être actuellement dominée par le souci de subordonner le programme de propagation des cultures riches d'exportation à une politique alimentaire qui réclame toute votre attention.

Votre intervention en ce domaine doit être constante. La progression de la production vivrière est capitale et doit prendre le pas sur toutes autres considérations. Les superficies complantées en cultures alimentaires doivent être étendues partout où les terres libres le permettent et la nécessité de vous assurer au cours de chaque tournée des ensemencements réalisés est impérative. Une récente circulaire du Commissaire de la République précise très nettement l'orientation à donner au mouvement agricole.

On le retrouve en 1945 :

La question de l'appauvrissement progressif de ces terres, dû aux rotations de cultures souvent trop rapprochées et à l'érosion qui s'accélère du fait du déboisement, devra retenir toute notre attention. Il y aura lieu surtout de se méfier de l'engouement des autochtones pour les cultures dites riches, caféiers principalement, pour éviter tout nouveau recul des surfaces cultivées en produits vivriers (1).

L'année suivante, il est repris sous la forme d'une crainte de disette :

Les prix élevés du café ont provoqué une sorte de frénésie pour la culture du café. L'interdiction de créer de nouvelles plantations qui a été accueillie avec beaucoup de mécontentement a permis d'éviter une disette qui n'aurait pas manqué de sévir.

Un régime de liberté aurait eu pour résultat de livrer au caféier les terres les plus riches, en abandonnant aux cultures vivrières des superficies réduites, sur des pentes rocailleuses au sol appauvri par l'érosion (2).

Dans les très récentes années, dans le second plan quadriennal, un véritable renversement s'opère en faveur du développement des plantations de café. L'action agricole s'est inspirée d'un second principe qui fait pendant au précédent, celui d'encourager les cultures vivrières commercialisables : la pomme de terre, l'arachide, le maïs et même les cultures maraîchères. Politique où le pays bamiléké était considéré comme un des grands centres de ravitaillement des zones urbaines méridionales. Cette tentative a enregistré des succès dont

---

(1) Rapport annuel de Dschang, 1945.

(2) Rapport annuel de Dschang, 1946.

les statistiques agricoles se font les échos, peut-être aux dépens des rendements des sols. Elle a été une source de gains pour les femmes qui ont pris l'habitude de conserver les revenus excédentaires de récoltes vendues et elle a stimulé le commerce.

c) *Palmiers et kolatiers*

La palmeraie a été et reste encore une des grandes sources de revenus en numéraire de la région. En 1948, ses revenus sont estimés à 37 millions de francs CFA par an; il est vraisemblable que ceux du café sont aujourd'hui plus élevés (1).

Pendant trente ans, l'administration s'est efforcée de stimuler la mise en valeur de la palmeraie : action d'éducation auprès de l'exploitant pour un meilleur entretien des arbres, construction de pistes, installation de petit équipement pour le traitement des noix, création de pépinières qui permit sans doute d'augmenter le volume des transactions et lutte contre les ententes des commerçants européens en matière de prix.

Cette action, comme les précédentes, a contribué au développement du réseau de voies de communication et à celui de toute la vie commerciale du pays.

L'exploitation du kolatier est traditionnelle au pays bamiléké. En 1922, l'administration note l'accroissement des exportations de noix de kola de Bana vers le sud et de Dschang vers le nord (2).

L'administration mena campagne pour le développement de cette culture et en favorisa la diffusion. Un document de 1932 mentionne la distribution de 2 681 kolatiers dans la subdivision de Bangangté, un autre, de 1934, fait état de la distribution de 500 plants de kolas aux quartiers de la rive gauche du Noun. On en retrouve confirmation en 1937 et 1938 et cette action s'est poursuivie jusqu'à la guerre.

L'intérêt de cette culture ne tient pas seulement à l'importance des revenus qu'elle procure aux chefferies des plateaux dépourvues de palmeraies mais au fait qu'elle a donné aux Bamiléké l'occasion de conquérir un marché commercial en éliminant les concurrents non bamiléké, Haoussa et Bamoun. Ce commerce des kolas a été un des instruments de la pénétration du Nord Cameroun par les Bamiléké (3).

---

(1) Estimation rapportée dans LÉAUTE, *la région bamiléké*. Cette estimation est vraisemblablement l'une des moins inexactes, la plus grande partie de la récolte étant commercialisée.

(2) Rapport du troisième trimestre 1922.

(3) Les rapports de 1922, 25, 32, 37 et 38 font état de ces effets.

d) *L'élevage*

L'élevage des bovins n'intéresse que faiblement l'économie bamiléké proprement dite (1). Il porterait sur les 2 ou 3 000 têtes des troupeaux de chefferie, considérés par certains comme les vestiges d'un lointain passé d'éleveurs, ce qui paraît douteux. Sans importance actuelle dans l'économie, cet élevage pourrait, d'après M. Dizain, être plus largement développé (2).

L'élevage de la volaille et du petit bétail (porcs, chèvres, moutons) est répandu dans toutes les chefferies des plateaux. Il fait l'objet d'un tel commerce que certains administrateurs l'ont considéré comme la principale ressource du haut pays : grâce à ce petit négoce, de multiples créances peuvent être liquidées, en particulier les obligations fiscales.

Les quelques budgets de familles recueillis en 1942 par M<sup>me</sup> Dugast (3) donnent une idée de son rôle dans l'économie domestique. Dans six cas sur huit, les maris tiraient leurs revenus du négoce des porcs, chèvres, moutons, volailles achetés ou élevés pour la revente, leurs gains s'étagant annuellement entre 4 532 francs (chez un éleveur de Bafou qui a une truie et vingt chèvres) et 644 francs (chez un éleveur de Foto qui a une truie, deux chèvres, deux brebis, douze poules). En regard, le commerce féminin portait presque uniquement sur le maïs et l'arachide et ne leur aurait laissé que des revenus annuels d'un ordre inférieur à 200 francs, permettant quelques achats de nourriture pour la famille (sel, huile) ou d'ustensiles (sacs, marmites). La majorité des dépenses alimentaires (viande, sel, huile), vestimentaires, fiscales est donc réglée grâce aux entreprises masculines.

Le service de l'élevage a poursuivi un effort d'amélioration des espèces. Indiquons, en exemple, cette observation tirée du rapport annuel de 1932 :

L'élevage étant, on l'a vu, la principale ressource du pays bamiléké proprement dit, il a toujours été dans les préoccupations des chefs de circonscription de Dschang d'améliorer le cheptel local dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est abâtardi. Dans ce but, depuis 1929, les coopératives agricoles de la circonscription ont dépensé une somme de 131 000 francs pour assurer l'importation ou l'achat sur place de verrats, de truies, béliers, brebis, boucs et animaux de basse-cour.

(1) L'élevage européen, presque entièrement entre les mains de la société « La Pastorale », contribue au ravitaillement en viande et en lait des villes du Sud. Voir DIZAIN *op. cit.*

(2) DIZAIN, *op. cit.*, p. 36.

(3) DUGAST, *Rapport sur le travail indigène au Cameroun.*

L'effort se poursuit actuellement et s'inscrit dans les programmes de développement de la région.

L'effectif du petit bétail n'est pas connu : les déclarations ne peuvent être retenues et les comptages sont difficiles. D'après M. Dizain, la proportion des chèvres et des moutons serait, à Bafoussam, de l'ordre de 50 à 80 et celui des porcs de 15 à 40 pour 100 habitants. De tels écarts dans les ordres de grandeur sont déjà grands : le troupeau s'en trouve doublé ou triplé.

D'après cet observateur qui exprime la crainte que la région ne se vide de son petit cheptel, le croît serait dépassé par la vente (1). Une appréhension semblable avait déjà été éprouvée par l'administration qui, à plusieurs reprises, a réglementé les sorties de bétail de la région. Il est possible qu'il y ait, sur le plan de l'élevage, un phénomène analogue à celui que l'on a repéré sur le plan de l'agriculture, une lente usure du capital rural.

#### L'INTRODUCTION ET LA DIFFUSION DU CAFÉ

L'introduction du café est sans doute l'événement le plus important de l'histoire économique du pays bamiléké. La diffusion du café a connu deux phases relevant de conceptions du développement économique fortement divergentes.

Les premières plantations seraient antérieures à 1930. Cette même année, deux tonnes de café arabica auraient été livrées au commerce. Pour 1939 et 1947, on pourra comparer les chiffres reportés dans le tableau ci-dessous (2).

TABLEAU 7 : *Production africaine de café de la région bamiléké*  
(en tonnes) (rob. : robusta, arab. : arabica)

Subdivision	1939	1947
Bafang . . . . .	422 (rob.)	350,5 (rob.)
Dschang . . . . .	208,5 (arab)	700 (arab)
Bafoussam . . . . .	59 »	53 «
Bangangté . . . . .	—	2 «

(1) DIZAIN, *op. cit.*, p. 41.

(2) Rapports annuels de 1939 et 1947.

En 1947, le nombre des plants était le suivant (1) :

TABLEAU 8 : *Effectif des plants de café en 1947*

Subdivision	Total des plants	en production
Bafang . . . . .	1 605 000	1 100 000
Dschang . . . . .	1 325 989	
Bafoussam. . . . .	342 933	910 500
Bangangté. . . . .	37 044	

Voici ce que les chiffres sont devenus, en 1956 (2) :

TABLEAU 9 : *Effectif des plants de café en 1956 (3).*

Subdiviston	Arabica	Robusta
Bafang . . . . .	678 300	8 084 037
Dschang. . . . .	8 669 005	727 047
Bafoussam. . . . .	2 909 835	22 580
Bangangté. . . . .	284 428	1 515 950
Mbouda. . . . .	3 676 000	—

Ces derniers chiffres font apparaître dérisoires les résultats obtenus jusqu'à l'après-guerre. Jusqu'au lancement des plans quadriennaux, l'extension des caféiers a été limitée par une action administrative délibérée reposant sur une considération d'ordre économique que nous avons déjà exposée : la défense des cultures vivrières. En outre, la faiblesse des moyens d'éducation et de contrôle des services agricoles a commandé, pendant longtemps, une politique de prudence. On la trouve expressément formulée dans le rapport semestriel de 1930, époque de lancement des cultures :

L'engouement désordonné des planteurs tant européens qu'indigènes pour les cultures de café me donne à penser que de sérieuses mesures devraient être prises en haut lieu pour éviter les dangers de l'hémileia ou même d'hybridation. Beaucoup de Bamiléké se mettent à faire de petites plantations... un peu partout dans les coins les plus reculés où il est impossible de deviner leur existence...

(1) Rapports annuels de 1939 et 1947.

(2) Rapport agricole sur la région bamiléké, 1956.

(3) Tous les plants recensés ne sont pas en production.

Ces plantations seront laissées sans soin et pourront devenir un danger pour celles qui auront été constituées rationnellement. En dehors d'une législation sévère pour les planteurs frauduleux, je souhaiterais qu'un agent très averti des cadres de l'agriculture puisse être affecté à Fouban...

Les rapports de tournée des années suivantes révèlent la rigueur de l'action administrative et il est fréquemment mentionné que les caféiers ont été arrachés pour manque d'entretien. En 1933, dans une réponse à l'administrateur de la subdivision de Dschang, le chef de la région définit un principe de sélection des planteurs :

Les différentes expériences faites à ce jour dans la région prouvent que le Bamiléké n'est pas encore au point pour la culture délicate de l'arabica. En raison du danger d'hémiléia que peuvent faire courir les plantations mal entretenues à l'avenir économique de la subdivision de Fouban maintenant spécialisée dans cette culture, il y a lieu de n'autoriser que les chefs assez intelligents pour comprendre et assez actifs pour surveiller (1).

Le rapport de 1934 de Bafang indique que « deux indigènes ont été envoyés à Dschang en vue d'apprendre la taille du caféier et les notions élémentaires de cette culture » et il est ensuite précisé :

Les conditions climatiques étant dans l'ensemble de la subdivision plutôt favorables au robusta, le chef de la circonscription a décidé de n'accorder à l'avenir des autorisations de planter que pour cette variété (2).

Sont également évoqués les dangers de voir l'aménagement de plantations se faire « au profit unique de quelques chefs ou notables » (3). Une enquête de 1938 fait état d'un risque de déséquilibre social « par la création d'une aristocratie de planteurs (la culture du caféier exige beaucoup de ressources) et d'un prolétariat de manœuvres d'autre part » (4).

Lutte sévère contre le mauvais entretien des plantations, limitation du nombre des planteurs, spécialisation régionale, telles furent les règles qui guidèrent, pendant un peu plus de vingt ans la politique régionale du café et qui furent encore retenues après la guerre, toujours pour les mêmes raisons. En elles-mêmes ces mesures étaient cohérentes et appropriées au manque de moyens des services agricoles.

(1) Lettre du chef de circonscription, du 29 mai 1933.

(2) Rapport Bafang, 1<sup>er</sup> semestre 1934.

(3) Rapport de tournée du 4 août 1936.

(4) RAYNIER, subdivision de Bafoussam, *Enquête sur l'alimentation*, 1938.

Quels furent les bénéficiaires de cette politique? Les rapports de tournée mentionnent souvent les plantations des chefs mais le nombre même des planteurs exclut qu'il se soit agi uniquement du « café du chef ». A Bafang, dans la zone de robusta, il y a, en 1936, 527 planteurs dont les caféiers couvraient 1 037 ha. En 1942, dans les subdivisions de Dschang, Bafoussam, Bangangté, il y a 1 292 planteurs. La taille des plantations est indiquée ci-dessous (1) :

TABLEAU 10 : *Surfaces cultivées en café en 1942*

Subdivision	-- de 1 ha	1 à 2 ha	+ de 2 ha
Dschang. . . . .	736	194	108
Bafoussam. . . . .	67	106	45
Bangangté. . . . .	34	1	1

La plupart des plantations sont donc inférieures à 1 ha; or, elles ne peuvent occuper qu'une petite fraction du domaine cultivé par une famille, qui ne serait guère supérieur, nous l'avons indiqué, en moyenne à 3 ha.

Seuls les notables disposent sans doute de surfaces plus importantes en même temps que d'une main-d'œuvre féminine plus nombreuse.

Il est donc raisonnable de penser que la politique du café a largement bénéficié aux *nkem*.

Par comparaison, la politique qui, à partir de 1954 et 1955, aboutit effectivement à la diffusion massive de la culture du café prend un aspect populaire. Elle suggère quelques remarques: il n'apparaît pas que les cultures vivrières aient été abandonnées de façon à menacer l'approvisionnement alimentaire des familles. Les femmes s'y seraient opposées: elles ne peuvent perdre à la fois leur travail, leur revenu et accepter de courir, de façon évidente pour elles et leurs enfants, un risque de disette. C'est donc le nombre des planteurs qui s'est multiplié. Politique qui, dans la mesure où l'éducation et l'encadrement technique du paysan sont assurés, répond à une des exigences les plus manifestes de l'économie bamiléké: la nécessité d'accroître les revenus agricoles. Ceci incite à penser que les restrictions

(1) Tableau établi à partir des données du rapport agricole de la région du Noun de 1942, sur la base de 1 ha pour 1 000 pieds de café.

maintenues pendant des années reposaient sur des bases bien vagues ou alors que la politique actuelle est lourde de dangers. Il y a tout lieu de s'attendre à ce que les femmes défendent la position qu'elles ont dans l'économie agricole et que les exploitations trouvent elles-mêmes leur équilibre. Les risques dont il a été question plus haut n'ont peut-être jamais existé que dans l'imagination de l'administration. Le manque de cadre pour éduquer le paysan était par contre un argument de poids.

Ceci met en cause toute la politique économique de développement « à petite dose » poursuivie jusqu'à la guerre.

### LE COMMERCE

Depuis la fin de la première guerre, l'histoire du commerce est celle du développement des courants commerciaux et, en même temps, celle de l'éviction progressive de tous les intermédiaires non bamiléké des circuits économiques.

Fait symptomatique, l'orientation des mouvements d'échange paraît avoir été largement déterminée par des considérations de prix; ainsi, un rapport de 1923 évoque le rôle que jouèrent respectivement Yabassi et Nkongsamba comme débouchés pour les exportations bamiléké :

L'arrivée du rail à Nkongsamba ne changea rien au courant commercial dirigé vers Yabassi car, d'une part, les habitudes étaient trop ancrées chez les populations et d'autre part, la configuration géographique du pays avec les grandes vallées convergeant sur Yabassi, du Nkam, de la Makombe et du Wouri, séparées par de véritables barrières montagneuses les unes des autres, rendaient par le fait même les communications difficiles en toute saison et impossibles en hivernage vers Nkongsamba; il convient en outre de remarquer que de tout temps les prix d'achat de produits et de vente de marchandises d'importation ont toujours été à Yabassi les mêmes, sensiblement, qu'à Douala, alors que les différences des prix de la place de Nkongsamba et de ceux de Douala ont toujours été sensibles et naturellement jamais à l'avantage des producteurs (1).

Deux ans plus tard, le rapport de la circonscription de Dschang indique que :

les indigènes qui se rendent à Victoria, Buea et Calabar afin d'y vendre bétail et volaille deviennent de plus en plus nombreux... Ils trouvent, en effet, à Victoria et surtout à Calabar, pour leur

(1) Rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 1923.

volaille et le petit bétail, des acheteurs très nombreux qui, profitant de la crise des échanges, peuvent facilement payer les achats en shillings à un prix très supérieur au prix des mêmes produits à Nkongsamba et même à Douala (1).

La création et l'entretien des réseaux routiers fut un facteur essentiel du développement commercial. Ce sont les routes qui stimulèrent la croissance de Bafang et de Bafoussam :

Seul un fait nouveau paraît influencer sur le marché du commerce qui est l'abandon presque complet par les indigènes de la région de Bana. Cet abandon a naturellement amené les deux commerçants européens installés dans le pays à rechercher une nouvelle place pour l'installation de leurs factoreries. Les commerçants indigènes relativement nombreux ont suivi le mouvement. Les seuls points commerciaux de la région de Bana sont Bafang et Bafoussam. Ces deux points sont exceptionnellement favorisés. Le premier est exactement le point obligé de passage de toutes les routes menant du Bamoum et du pays des Bamiléké de Bana ainsi que d'une partie du pays de Dschang et d'une partie de Fontchanda vers Nkongsamba. Le second est à l'aboutissement des routes venant du Bamoum et du Bansa anglais vers Nkongsamba ainsi que le point de passage de la route Haoussa Bafia-Tonga—Bangoua—Bagam—Bamenda—Foumban (2).

C'est au contraire l'isolement de Dschang qui en fera longtemps une ville marginale; un rapport de 1927 fait état, pour cette dernière, d'un sort analogue à celui de Bana :

Dschang se vide peu à peu de ses commerçants indigènes dont certains possèdent des stocks de palmistes importants s'élevant chez l'un d'eux à plus de 50 tonnes faute de route permettant l'évacuation des produits. Les commerçants semblent pour le même motif renoncer cette année à la campagne d'arachides qui s'annonçait très brillante. Le sort du centre commercial de Dschang qui devait être installé à la saison sèche prochaine, semble très compromis par suite de l'absence de routes, aucun indigène ne voulant plus maintenant faire de portage pour le commerce (3).

Ce centre gardera malgré tout une importance en tant que chef-lieu de la région. L'extension du réseau routier a été un fait capital en pays bamiléké : ce réseau est indispensable au commerce et intéresse donc l'activité de toute la population masculine. Aussi les Bamiléké ont-ils toujours manifesté

(1) Rapport Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre 1925.

(2) Bulletin commercial, 3<sup>e</sup> trimestre 1925.

(3) Rapport 3<sup>e</sup> trimestre 1925.

leur impatience de voir routes et pistes se multiplier et s'améliorer (1).

Le développement des affaires bamiléké vers le nord met en relief l'autre incidence de l'activité de la population. Nous rapprocherons deux textes significatifs; en 1921, l'administrateur Jaubert donne la description suivante de l'importance du marché de Bamendjinda :

J'évalue à plus de mille les indigènes qui s'y trouvent. Les transactions portaient sur du petit bétail (moutons, cabris et surtout porcs), de la volaille, des graines (arachides, maïs), des fruits (fruits du m'vou, noix de kola en grandes quantités) des étoffes de fabrication locale (cotonnades grassfield), ou d'importation européenne...

Ce marché paraît être le centre de toutes les transactions comprises entre Bagam et Dschang; il est fréquenté par les individus des chefferies les plus éloignées, aussi les Haoussa s'abattent-ils comme une nuée de sauterelles, tâchant de tirer tout ce qu'ils peuvent des craintifs et naïfs grassfield. C'est ainsi que j'ai pu en trouver trente-trois (d'autres sans doute ont réussi à mettre entre eux et moi une distance prudente) desquels plus de la moitié n'étaient pas en règle avec le fisc et punis. Ils venaient de Garoua, de Tibati, de Ngaoundéré, de Banio, des territoires anglais (Bamenda). L'emplacement de ce marché justifie sa vivacité. Il est situé dans une région très riche, sur la route qui relie Bamenda et Bagam à Dschang et N'kongsamba et cependant assez loin de Dschang pour que les indigènes s'y croient à l'abri des regards indiscrets des Européens (2).

Voici maintenant un court extrait d'un rapport de 1946 sur la population haoussa de Bafoussam, une des plaques tournantes du pays Bamiléké et point de départ du commerce des kolas vers le Nord

Les Haoussa ne se livrant qu'au petit commerce et subissant la concurrence redoutable des Bamiléké vivent dans une situation voisine de la misère et tirent une bonne partie de leurs revenus de la location de cases à des passagers. Il va sans dire que ces passagers constituent un élément assez peu recommandable échappant à tout contrôle à peu près.

A signaler qu'ici, la part des Haoussa dans la vie économique du pays est pratiquement inexistante (3).

Cette histoire est symptomatique. Il y a, pour le sud, des cas analogues : c'est ainsi que la plupart des commerçants

(1) Voir RIPERT, Note sur la population dans la circonscription de Dschang, 1925.

(2) Rapport de tournée, 16 décembre 1921.

(3) Rapport sur la population haoussa, 15 janvier 1946.

européens grecs qui s'installèrent dans les centres urbains pour y acheter les produits du crû, les ont quittés. Les entreprises de transports intéressant l'ensemble du Cameroun sont en grande partie entre les mains des Bamiléké.

L'organisation du commerce est difficile à saisir : il existe, dans un grand nombre de chefferies, un marché tous les quatre jours approvisionné par les femmes, en principe réservé aux seuls échanges locaux et où se font sans doute une partie des achats qui alimentent les grands marchés d'intérêt régional. Un texte de 1936 mentionne, par exemple, une demande du chef de Bamana :

Le chef de Bamana ayant demandé l'autorisation d'avoir un marché chaque semaine dans sa chefferie, la permission lui a été donnée, à la condition bien entendu que ce marché ne serait que pour les échanges et les achats entre indigènes et non un marché ouvert aux commerçants patentés pour y acheter des produits du crû (1).

Le commerce en gros des marchandises du crû et des articles importés est en principe réservé à des commerçants patentés. Certains marchés sont connus pour le volume des marchandises que l'on y traite ou pour leur spécialisation. Le marché de Bafoussam est notoire pour le maïs et les arachides : « en 1937, 121 tonnes d'arachides, 140 tonnes de maïs sont sortis de ce centre » (2). Le marché de Bangwa, situé près de la vieille piste du bétail par laquelle les troupeaux du centre étaient acheminés vers le sud est un centre de négoce du bétail :

Le marché de Bangwa Batoula est un très grand marché, les transactions y sont fort nombreuses; les kolas sont l'objet d'un assez gros trafic, les apports de ce produit par les indigènes de ces villages et des villages voisins leur sont une source de revenus, les cours de kolas ont beaucoup baissé depuis que leur transport par camion vers la région nord a été supprimé; l'envoi de kolas s'effectue à dos d'âne vers le nord par la grande piste vers Banyo.

En outre, ce marché est le seul marché de gros bétail de la région, les troupeaux venant du nord arrivant sur ce marché sont ensuite acheminés vers les grands centres. Nous tenons un contrôle des achats et ventes de gros bétail, ce qui nous a permis de constater que certains Bamiléké se contentaient d'acheter sur place des bœufs puis, dans la période qui sépare l'arrivée des nouveaux troupeaux, arrivent à vendre sur place ces bœufs avec un bénéfice de 300 à 500 francs par tête (3).

(1) Rapport de tournée du 29 février 1936.

(2) Enquête alimentaire sur Bafoussam, 1938.

(3) Rapport de tournée du 5 mai 1944.

Une partie du commerce, en particulier celui de petit bétail, se fait directement à partir de l'exploitation; les très jeunes enfants sont souvent chargés de la vente de quelques porcs et ce négoce passe pour être parfois le point de départ d'une fortune bamiléké.

Le commerce étant le champ d'activité essentiel pour la population masculine, il est décomposé, sans doute dans la mesure où les prix le permettent, en une multitude d'opérations d'achat et de vente exécutées par des intermédiaires différents. Ceci permet à un grand nombre d'individus d'y trouver place et on y rencontre tous les degrés de fortune, du petit colporteur vendant le sucre morceau par morceau au gros négociant transporteur (1). Cette flexibilité du secteur doit être retenue, qui lui permet de s'étendre pour absorber de nouveaux éléments actifs mais qui, en même temps, accroît la pression du commerce sur l'agriculture.

Ces notes donnent une image fort incomplète de l'économie bamiléké : elles font néanmoins ressortir la nécessité d'accroître les revenus pour subvenir aux besoins d'une population croissante et dont la fraction masculine pèse, par le jeu de la division du travail, de tout son poids sur le secteur agricole. L'histoire des quarante dernières années a été celle de tentatives faites pour développer cette économie. Elles n'ont pas réussi à enrayer l'émigration qui s'est produite sur une vaste échelle. L'effort récent en faveur du café représente une tentative réelle mais tardive pour accroître les ressources des populations du plateau.

---

(1) Voir extrait du texte de M. Hurault sur les marchés, en appendice.

## IV

# L'ÉMIGRATION BAMILÉKÉ

### ASPECTS GÉNÉRAUX : FOYERS ET SENS DE L'ÉMIGRATION

Nous tirerons des documents dont nous disposons des indications intéressant respectivement l'ancienneté et l'importance numérique de l'émigration.

Il semble que l'un des plus anciens foyers d'émigration ait été la subdivision de Bana devenue, en 1926, celle de Bafang. Un rapport de 1925 fait état de la colonisation de la région située à la hauteur de Manjo et de Manengole, un peu au sud de Nkongsamba, par des Bamiléké originaires de Bana — il s'agit ici de la chefferie proprement dite (1) —. Ceci ne surprendra pas puisque Bana, ancien chef-lieu administratif allemand, s'est trouvé très tôt en relation avec le sud. Le mouvement d'émigration aurait ensuite successivement touché Bangangté, Bafoussam et, plus tard, Dschang.

En 1936, certains chefs des subdivisions de Bafoussam et Bangangté sont inquiets devant un mouvement qui leur semble prendre un caractère permanent du fait qu'il touche maintenant également les femmes des émigrés (2). On retrouve d'ailleurs des indices de l'ordre dans lequel le mouvement d'émigration s'est étendu à travers le pays bamiléké dans les caractéristiques des populations émigrées. On constate par exemple que le sex-ratio des Bamiléké de Nkongsamba varie en fonction de leur origine: il y a, en 1954 pour les Bafang, 66 femmes pour 100 hommes; il n'y a en que 26 pour les Dschang (3). Parmi les émigrés bamiléké de Douala, M. Brugidou observe que le nombre des « hébergés », c'est-à-dire des jeunes émigrés logés et nourris chez des amis ou des parents est également plus élevé parmi les originaires de Bafang que parmi ceux de Dschang qui seraient les derniers venus. Les Bafang, installés antérieurement

(1) Rapport de la région du Noun, 3<sup>e</sup> trimestre 1925.

(2) Rapport annuel de la région du Noun, 1936.

(3) BRUGIDOU, *Éléments d'une étude sociologique des mouvements de la population bamiléké dans l'ouest Cameroun*.

aux autres, disposeraient de plus de facilités pour faire venir leurs compatriotes. On ne peut voir là que des présomptions de corrélation; ces faits sont toutefois de nature à corroborer les informations à tirer des archives de la région du Mungo.

L'ordre dans lequel l'émigration s'est étendue dans le pays bamiléké ne correspond pas à celui des densités de population; c'est en effet dans la subdivision de Bafoussam qu'elles sont les plus élevées — on compte 230 et 238 habitants au km<sup>2</sup> respectivement à Bamougoum et Bandjoun — et celle-ci ne fut pas le premier centre de départ; il ne correspond pas non plus entièrement à l'histoire de la pénétration : la circonscription de Dschang fut organisée en même temps que celle de Bana mais elle n'a été touchée par l'émigration que plus tardivement. Il est donc déjà apparent que les facteurs de ce mouvement ont été complexes.

Quant à l'importance du mouvement, elle a varié dans le temps. Les émigrés de la subdivision de Bana furent, dans la période initiale, sans doute les plus nombreux. En 1942, les plus gros fournisseurs de main-d'œuvre pour le Mungo sont dans l'ordre : Bafang, Bafoussam, Bangangté et Dschang (1). Les recensements exécutés récemment dans les centres urbains donnent une image de l'origine des effectifs un peu différente.

TABLEAU 11 : *Origine (par subdivision)  
de la population bamiléké des centres urbains (2).*

	Nkongsamba 1954	Douala 1956	Yaoundé 1957	Ebolowa 1958
Bangangté. . . . .	4 589	11 034	2 554	263
Bafoussam. . . . .	4 071	6 212	2 368	442
Bafang . . . . .	1 976	4 226	608	539
Dschang. . . . .	1 394	2 010	676	43
Mbouda. . . . .		888	68	3

Quoique ces chiffres n'intéressent que les zones urbaines, ils font ressortir la prédominance des effectifs originaires de la subdivision de Bangangté car les centres urbains sont, avec la zone rurale de la vallée du Mungo, les principaux lieux de concentration des immigrants. Ceux-ci s'installent

(1) Recensement bamiléké 1942, région Mungo.

(2) Les effectifs pour Nkongsamba proviennent du recensement administratif, ceux de Douala, Yaoundé, Ebolowa ont été établis par un recensement démographique exécuté par le service de statistique.

dans toutes les régions périphériques; on en comptait près de 4 000 dans la subdivision de Ndikiniméki en 1954, à peu près autant dans les subdivisions de Foumbot et de Foumban. On retrouve, en dehors de cela, des Bamiléké dans tout le Cameroun.

Ce sont les informations sur l'émigration dans la vallée du Mungo et à Douala qui permettent, en raison de l'ampleur du mouvement, d'en saisir le mieux les caractères.

Avant d'en traiter, disons quelques mots de la colonisation de la rive gauche du Noun, envisagée dès 1925, pour drainer les «excédents» de population des chefferies de Bafoussam. Elle devint effective en 1931. L'entreprise a fait l'objet de nombreux rapports en particulier d'une étude bien documentée de M. Relly en 1945 (1). Son développement a été entravé par des facteurs fort divers : précarité des communications avec les chefferies d'origine, médiocrité des terres, envoi par les chefs d'éléments dont ils voulaient se débarrasser, insuffisance d'action sanitaire. Le bilan de cette expérience a déjà été fait. La population émigrée s'est stabilisée vers 1935, aux environs de 3 500 habitants, le nombre de femmes équilibrant celui des hommes (en mai 1935, il y avait 1 313 hommes et 1 377 femmes). Si la création d'une seconde zone de colonisation dans la région du Kougam a donné lieu à de gros déboires, on ne peut pas considérer que la création de la première zone ait été un échec. M. Relly estimait qu'elle pouvait recevoir près de 5 000 habitants; elle en reçut, malgré les difficultés, près des quatre cinquièmes.

D'autre part, cette colonisation s'est poursuivie pendant une décade où la population des chefferies de Bafoussam émigrerait surtout vers le Mungo. Les perspectives offertes à l'époque par les établissements de la vallée du Noun qui prolongeaient les chefferies d'origine étaient-elles plus attrayantes que celles offertes par le Mungo? Cette question a sa place dans une étude des mouvements migratoires.

#### LES BAMILÉKÉ DANS LA VALLÉE DU MUNGO

L'immigration a connu diverses phases que nous évoquerons succinctement.

Il y eut d'abord une période d'immigration lente qui prit vraisemblablement naissance avec la création des plantations allemandes du sud du Cameroun et la construction de la voie ferrée qui allait de Bonabéri vers le nord. Une étude de 1942 fait remonter l'installation des Bamiléké à 1910 (2). Cette période prit

(1) Rapport d'ensemble sur la colonisation bamiléké de la rive gauche du Noun, 1930-1945.

(2) Rapport annuel du Mungo, 1927.

fin avec les années 1931 et 1932 où la crise économique atteignit le Cameroun, années pendant lesquelles se produisit un reflux des populations non autochtones vers leurs régions d'origine.

Il y eut, pendant les vingt ans de cette première phase, deux centres importants de fixation : la zone cacaoyère de Mbanga et celle des palmeraies, plus au sud, autour de Nkappa, Souza et Pomono. C'est le développement des plantations qui entraîne ces concentrations. Plus au nord, ce furent les exploitations forestières et les maisons de commerce de Nkongsamba qui offraient leurs possibilités d'emploi (1).

La seconde période est celle des années de crise, de 1932 à 1935. C'est d'une part une phase de reflux : la population flottante des travailleurs, évaluée à 17 000 unités en 1931, tombe à 8 000 en 1933; elle tend à remonter à partir de 1934 (2); de l'autre, c'est une période de fixation des Bamiléké. Un grand nombre d'entre eux acquièrent en principe des droits de propriété sur une partie des terres cultivées. Les circonstances de cette opération ont été décrites de la façon suivante dans le recensement de 1942 :

Toutefois, ils [les Bamiléké] ne participaient pas aux affaires du pays et étaient méprisés de l'ensemble de la population autochtone mais la crise économique qui sévit de 1928 à 1932 bouleversa l'ordre établi, les planteurs autochtones, habitués à disposer de fortes sommes d'argent (certains vendaient annuellement plus de 100.000 francs de cacao) ne surent pas s'adapter à la situation créée par les nouveaux cours de beaucoup inférieurs à ceux des années précédentes. Espérant des temps meilleurs, ils s'endettèrent aussi bien dans le commerce local qu'auprès de leurs employés à qui ils demandèrent d'attendre la prochaine campagne de cacao pour être rémunérés de leur travail. Malheureusement, les années qui suivirent n'apportèrent aucune amélioration du sort des planteurs, bien au contraire car les cours n'étant pas à la hausse, les commerçants se payèrent en partie sur la nouvelle recette et les planteurs presque sans argent furent dans l'impossibilité de payer leurs manœuvres. La troisième année et celles qui suivirent achevèrent de ruiner les propriétaires autochtones qui, ne pouvant tenir leurs engagements envers leurs employés, leur donnèrent en paiement quelquefois une femme et le plus souvent une partie de leur plantation. Depuis, par suite de l'incurie et de la paresse des autochtones, ce procédé est devenu courant et c'est ainsi que, peu à peu, les plantations passèrent aux mains des Bamiléké (3).

(1) En 1929, la valeur des exportations est de 170 275 000 francs; elle tombe brutalement à 82 133 000 francs en 1931 pour atteindre le chiffre le plus bas de 72 528 000 francs en 1934.

(2) Rapport annuel du Mungo, 1934.

(3) Recensement bamiléké de la région Mungo, 1932.

La troisième période est celle qui s'ouvre, la crise terminée, et qui accompagne l'extension des plantations de café et de bananes dans la vallée. A partir de cette date, l'augmentation de la population bamiléké, bien que se poursuivant à un rythme variable d'année en année, apparaît ininterrompue. En 1948, ils sont 16 000 dans la subdivision de Nkongsamba, en 1954, 24 000; dans la subdivision de Mbanga, ils sont 18 000 en 1953, dépassant dans chacune d'entre elles la population autochtone (1).

Si nous examinons la composition de la population dans les recensements récents, nous nous apercevons que ses caractéristiques changent en fonction de son ancienneté (donc de son origine).

Les chiffres rassemblés par M. Brugidou sur quelques villes de la vallée du Mungo permettent de comparer, à titre d'exemple, la population par sexe et par âge, des effectifs originaires de Dschang et de Bafang dans deux centres, Nkongsamba, ville d'immigration déjà ancienne et Loum chantier, centre de plantation où la population est plus instable.

TABLEAU 12 : *Population originaire de Bafang et de Dschang par sexe à Nkongsamba et Loum chantier*

	Nkongsamba		Loum chantier	
	H	F	H	F
Bafang . . . . .	1 174	302	268	224
	60 %	40 %	55 %	45 %
Dschang. . . . .	1 021	373	213	90
	73 %	27 %	71 %	29 %

On constate immédiatement que, quel que soit le centre, le sex-ratio est moins déséquilibré chez les Bafang que les Dschang. On ne peut interpréter ici la différence de pourcentage entre les Bafang de Nkongsamba et ceux de Loum chantier; elle peut tenir au chiffre toujours élevé de la population de passage dans le grand centre urbain du Mungo.

(1) Rapports annuels de Nkongsamba et Mbanga, 1953 et 1954.

TABLEAU 13 : *Population originaire de Bafang et Dschang par âge à Nkongsamba et Loum chantier.*

	Nkongsamba			Loum chantier		
	— 20	20 à 60	> 60	— 20	20 à 60	> 60
Bafang . . .	1 017	571	15	180	312	—
	64 %	35 %	1 %	38 %	62 %	—
Dschang . .	548	667	5	72	273	—
	45,5 %	54 %	0,5 %	20 %	80 %	—

La ventilation des effectifs par tranche d'âge montre également une tendance à l'équilibre plus marqué chez les Bafang que chez les Dschang et surtout la présence, à Nkongsamba, d'une petite fraction de Bamiléké de plus de 60 ans.

Sur le plan économique, une partie de l'effectif des émigrés aurait perdu son caractère de population flottante. Nous avons indiqué que la crise des années 30 avait favorisé la constitution d'un noyau de planteurs. En dehors de ce fait, la tendance à l'acquisition d'un morceau de terre — par location — à la mise en valeur duquel les manœuvres consacrent une partie de leur temps est générale. Ceci était souligné dès avant la guerre :

Tout Bamiléké qui vient s'engager au service d'un planteur caresse le désir de devenir planteur lui-même et cela le plus tôt possible : pour arriver à ses fins, il partage sa journée en deux parties : le matin est consacré au travail chez le planteur, l'après-midi lui permet de mettre en valeur le lopin de terre qu'il prend souvent en location auprès d'un autochtone. Les salaires qu'il perçoit au service du planteur lui permettent de subsister et de parer aux quelques frais inhérents à l'entretien de sa petite plantation personnelle (1).

Dans son enquête de 1953, M. Brugidou relève, parmi les 3 199 Bamiléké recensés, la présence de 777 planteurs (24 %) et de 144 commerçants (4 %). Près de 30 % de la population se trouvent donc incorporés à l'économie régionale d'une façon relativement stable. Les données rassemblées dans son étude tendraient à montrer que cette intégration est liée à l'ancienneté de leur présence.

Tant du côté démographique qu'économique, il y a donc quelques signes qu'une société bamiléké se constitue qui se destine à s'établir de façon permanente dans le Mungo.

(1) Rapport annuel du Mungo, 1937.

## L'ÉMIGRATION BAMILÉKÉ A DOUALA

L'émigration des Bamiléké à Douala n'a réellement pris d'ampleur qu'après la dernière guerre. Ils étaient 1 432 en 1932, 3 750 en 1944 (sur une population évaluée à 38 000 habitants), 10 600 en 1947 (sur une population estimée à 49 000 habitants) et 29 635 au recensement de 1956 (sur 113 212 habitants). Ils sont alors plus nombreux que les Douala eux-mêmes, évalués à 24 232 (1).

Cette poussée a été contemporaine du développement industriel et portuaire de la ville qui a, pendant quelques années, accru les offres d'emploi.

La composition de la population bamiléké est rapportée ci-dessous :

TABLEAU 14 : *Composition de la population bamiléké à Douala*

	Hommes	Femmes
— 15	3 001	2 148
15 — 50	13 401	5 904
> 50	522	135

Elle présente, on le voit, toutes les caractéristiques d'une population d'émigrés récents largement constituée par un élément masculin en quête de travail.

La distribution des occupations est révélatrice. En 1947, une enquête sur la main-d'œuvre à Douala indique que 75 % des 594 Bamiléké interrogés (sur 4 900 travailleurs environ) sont manœuvres mais que, d'un autre côté, les Bamiléké recevaient 68,3 % des patentes délivrées dans le premier semestre 1947 (2).

L'étude de la population de New-Bell, faite en 1953, donne une répartition des occupations beaucoup plus nuancée. Dans l'effectif des hommes adultes de l'échantillon (840 unités), 70,5 % des individus vivent de salaires ou d'un traitement et appartiennent aux secteurs privé ou public, ce pourcentage se décomposant en 54,5 % de travailleurs manuels salariés (dont 30,7 % de manœuvres et gardiens), 9 % d'employés de commerce et 6,7 % d'employés ou de fonctionnaires des services publics (3). Les différences entre les chiffres donnés

(1) Tirages établis par le Service de statistiques à partir des feuilles de recensement de la ville de Douala.

(2) J. GUILBOT, *Petite étude sur la main-d'œuvre à Douala*, p. 8-9.

(3) R. DIZIAIN et CAMBON, *Étude sur la population du quartier New-Bell à Douala*, p. 89-92.

par M. Guilbot et ceux obtenus par M<sup>me</sup> Cambon et M. Diziain tiennent sans doute largement aux précautions statistiques prises par ces derniers. Une évolution vers des qualifications professionnelles supérieures a pu se produire, mais elle aurait pu se trouver compensée par l'afflux d'émigrés qui s'est produit depuis 1947. Les commentaires de M<sup>me</sup> Cambon et M. Diziain valent d'être cités :

La proportion relativement basse d'employés (15,7 %) trahit le très petit nombre de fonctionnaires et d'auxiliaires des services publics (15 et 7 respectivement sur 840 soit 2,6 %) et ce sont tous des fonctionnaires subalternes tels que commis des services civils, des postes, préposés des douanes, secrétaires de police, etc...

Quant à la petite cohorte des employés auxiliaires de bureau (34 individus), les deux tiers sont en fait de simples plantons. On se rappellera à ce propos que le taux d'instruction du groupe bamiléké est un des plus bas par comparaison avec les principaux autres groupes ethniques. Il semble cependant que les élites préfèrent par goût miser leur réussite sociale sur leur dynamisme dans la libre entreprise plutôt que sur une sécurité sans surprise dans les limites d'une hiérarchie où leur solidarité ethnique jouerait moins facilement en leur faveur. On comprend mieux que les Bamiléké abondent dans les emplois du commerce qui groupent ainsi plus de la moitié de tous les employés, 76 sur 132 (1).

La proportion des effectifs vivant du commerce apparaît faible et les auteurs de l'étude sur New-Bell soulignent précisément que

ce qu'on retient le plus facilement de l'analyse des professions des Bamiléké de New-Bell c'est que le plus grand nombre ne parvient pas à se libérer des salaires ou à faire carrière dans les emplois du commerce. Du moins... pas rapidement (2).

La venue massive de Bamiléké à Douala, la faiblesse de leurs revenus les ont obligés à trouver des solutions aux problèmes de l'alimentation et du logement et adopter un mode de vie compatible avec leurs ressources.

L'adaptation à ce milieu difficile a été décrite à plusieurs reprises (3). Elle s'est faite grâce à une organisation collective du mode de vie que l'on peut considérer comme la prolongation des liens de solidarité traditionnels. Elle n'est pas propre aux Bamiléké mais elle est particulièrement développée chez ceux-ci. C'est le regroupement sous un même toit de plusieurs

(1) R. DIZIAIN et CAMBON, *op. cit.*, p. 97-98.

(2) R. DIZIAIN et CAMBON, *op. cit.*, p. 100.

(3) R. DIZIAIN et CAMBON, *op. cit.*, p. 100 et suivantes.

émigrés dont une ou deux femmes qui prépareront le repas des hommes dont l'un est souvent propriétaire de la case dans laquelle les autres sont simplement « hébergés ». Les femmes seraient souvent de jeunes sœurs de l'émigré ou de jeunes fiancées ou des concubines qui ne sont pas toujours bamiléké, parfois même des veuves héritées. Il est remarquable que la quasi-totalité des femmes bamiléké s'occupent à des besognes domestiques. Parmi les 477 femmes bamiléké interrogées dans l'enquête sur New-Bell, 44 avaient une occupation autre que ménagère dont 35 étaient couturières, ce métier pouvant s'exercer dans le cadre domestique.

Ce mode de vie implique également qu'une fraction de la population bamiléké dispose de moyens de logement suffisants. On constate qu'une fraction importante des Bamiléké est propriétaire de son logement. A New-Bell, 57,4 % des hommes adultes de l'échantillon étaient propriétaires de leur logement (c'est l'ethnie ayant le pourcentage le plus élevé de propriétaires ; en regard, 38,2 % sont hébergés, la plupart vraisemblablement chez des propriétaires bamiléké ; il n'y a que 4,4 % de locataires. Chez les Bamiléké, la majorité des hommes mariés avec ou sans enfant est propriétaire (94,5 % et 89 %) (1).

Bien que nous ne disposions pas d'indications sur la quote-part des frais d'alimentation et de logement qui revient à chacun dans ces organisations, il est vraisemblable que les dépenses sont plus faibles pour les hébergés qu'elles ne le seraient s'ils vivaient chez des étrangers. Ajoutons encore que les associations d'entraide mutuelle dans lesquelles la totalité des versements périodiques de chaque membre est remise à tour de rôle aux associés sont florissantes chez les Bamiléké et leur permettent, soit de faire face à des dépenses momentanément lourdes, soit de réunir des capitaux pour des entreprises à long terme.

La question que nous nous sommes posée pour les immigrés à Douala ou dans le Mungo était de savoir si ce mouvement de population allait être suivi d'une fixation permanente sur les lieux d'immigration. A la différence de ce qui se passe dans le Mungo, les Bamiléké ne peuvent, à Douala, s'incorporer dans un secteur d'activité primaire ; la majorité d'entre eux vit de salaires industriels et une fraction plus faible des gains du commerce, secteurs dont l'activité forte dans la période de transformation actuelle est liée en grande partie à la continuité des investissements. Ceci a été manifeste à

---

(1) R. DIZIAIN et CAMBON, *op. cit.*, p. 195-197.

Douala où l'emploi a fluctué en fonction des ouvertures de chantiers de travaux publics. Il existe en plus, chez les Bamiléké, un chômage relativement important : à New-Bell, 14,6 % de la population active masculine interrogée par M<sup>me</sup> Cambon et M. Diziain n'avaient pas de travail (1). Lors du recensement de la ville, en 1956, 21,4 % de la population masculine (soit 9 598 sur 44 634) étaient enregistrés dans la rubrique « sans activité » (2). En outre, 10,4 % de la population masculine — soit 4 645 unités — étaient enregistrés sous la rubrique « non déclarés ». Le taux de chômage est moins élevé pour les Bamiléké qu'il ne l'est pour l'ensemble de la population.

Si l'on admet qu'une partie de la population bamiléké, en se mariant ou devenant propriétaire, envisage de se fixer sinon définitivement au moins de façon durable à Douala, l'instabilité des emplois fait peser des menaces sérieuses sur cette population.

#### LES FACTEURS DE L'ÉMIGRATION

Les risques que courent les émigrés bamiléké, la précarité des situations que trouvent un grand nombre d'entre eux amènent à s'interroger sur les raisons de cette émigration.

Ce que nous avons dit des institutions et du développement économique des sociétés des hauts plateaux permet de comprendre les pressions auxquelles sont soumis les Bamiléké chez eux : la pauvreté des « cadets », le prix élevé des dots, les obligations fiscales, les conflits entre jeunes et vieilles générations, les exigences des chefs et la faiblesse des revenus provenant de la vente des produits locaux et de l'élevage ont toujours été retenus pour rendre compte de l'émigration.

A ce qui chasse le Bamiléké de sa chefferie, il y a lieu d'ajouter ce qui l'attire dans les lieux d'immigration.

L'histoire de l'émigration dans la vallée du Mungo paraît avoir été commandée largement par les possibilités de travail qui s'y sont offertes : le rapport de 1927 de Mbanga parle de 2 750 travailleurs employés dans les plantations européennes et africaines dont la plupart étaient bamiléké; le rapport de 1937 sur Nkongsamba mentionne « l'apport de main-d'œuvre bamiléké sollicitée par le nombre croissant des plantations... »; celui de 1953 précise que les grands planteurs du sud procèdent

(1) R. DIZIAIN et CAMBON, *op. cit.*, p. 136-137.

(2) Résultat du recensement de la ville de Douala, p. 8.

à un recrutement de travailleurs sur le marché bamiléké. A Douala, l'aménagement du port a, de la même façon, créé un appel de main-d'œuvre. L'importance du « marché du travail » peut être encore mise en évidence dans le fait que Bafang qui n'est ni la plus peuplée ni la plus pauvre des subdivisions — puisqu'elle tire des revenus substantiels de sa palmeraie — devint un foyer d'émigration dès que les relations avec le sud se développèrent.

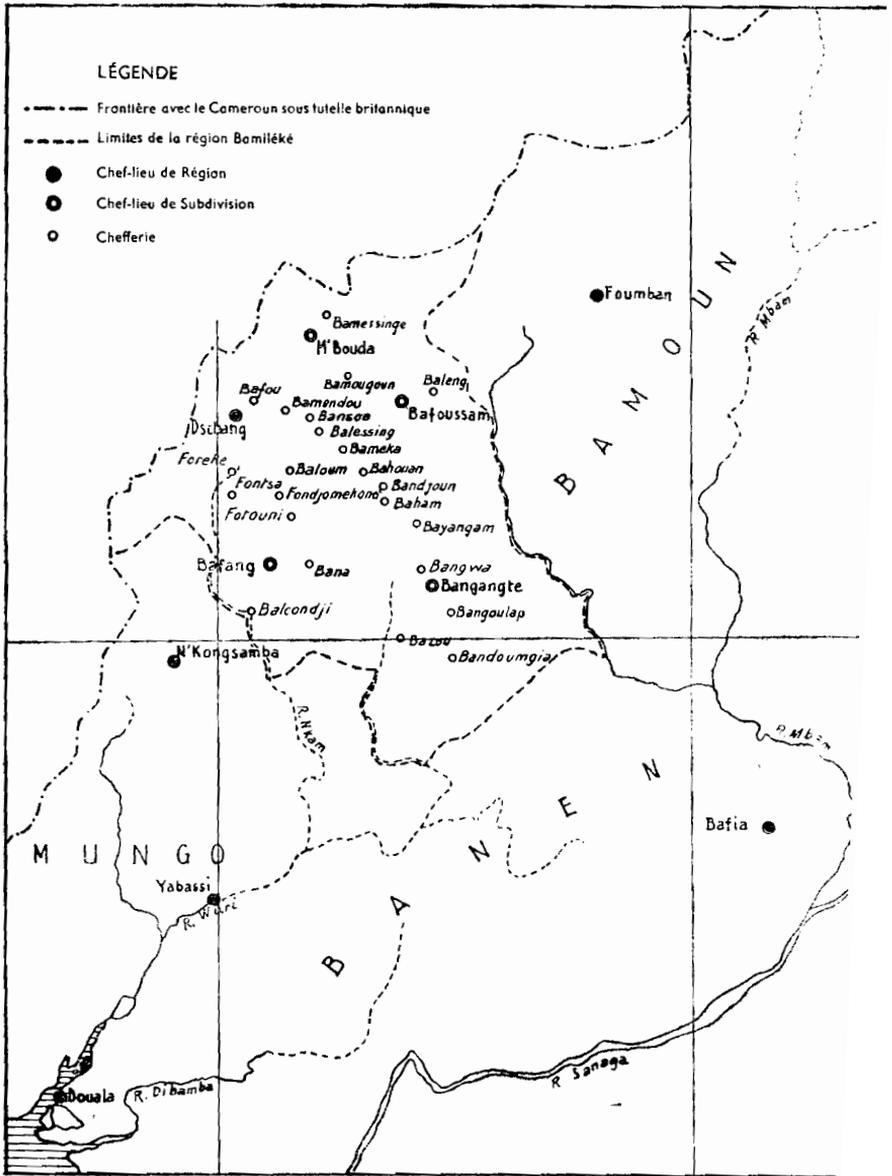
Le résultat de l'émigration n'a d'ailleurs pas toujours été décevant : si, à Loum, 25 % des Bamiléké émigrés sont devenus planteurs, ceci signifie qu'un Bamiléké sur quatre aurait réussi à satisfaire des ambitions que l'on attribue à l'ensemble des émigrés. Une nouvelle société se forme ainsi avec une hiérarchie au sommet de laquelle chaque Bamiléké peut entretenir un espoir raisonnable d'accéder.

Il est évident que les jeunes émigrés formulent leurs espoirs en termes vagues, : il sera question de « voir la ville », d'« être libre », de « mieux vivre » mais, derrière ces raisons que l'on se donne, il y a les phénomènes plus complexes que nous avons évoqués et que M. Kamé a également décrits dans le texte que nous citons :

Mais c'est encore et surtout dans la physionomie actuelle de la société bamiléké et non dans les principes, l'organisation et la législation coutumières qu'il faut rechercher les causes d'un phénomène que connaissent d'ailleurs à peu près tous les vieux pays industrialisés ou non. La situation ne revêt ici une acuité particulière que par les proportions que prend de plus en plus l'exode de la jeunesse bamiléké et les problèmes très particuliers aussi qu'il pose.

Si, dis-je, les jeunes Bamiléké ne se trouvent plus à l'aise dans leur région natale et si la plupart d'entre eux la fuient, c'est dans la rupture des cadres traditionnels qu'il faut chercher les raisons.

Ces cadres dégradés sous l'influence combinée de l'administration et des missions catholiques et protestantes n'offrent plus aucun charme, aucune jouissance spirituelle à la jeunesse. Lorsque les institutions coutumières fonctionnaient d'une façon harmonieuse, lorsque le visage coutumier de la société bamiléké était peu altéré, la jeunesse avait conscience d'occuper utilement une place, de jouer un rôle soit au sein des classes d'âge, soit dans le cadre des assemblées de quartiers. Elle sentait son existence remplie non seulement dans le présent mais aussi dans le futur par les droits et les devoirs; les prérogatives et les charges qu'impliquent ses multiples ascensions sociales. Elle entretenait les espoirs. Et elle espérait parce qu'elle se sentait vivre. Aujourd'hui, son milieu natal n'est ni réellement coutumier, ni « moderne ». Dans tous les rapports, il ne présente presque plus d'attrait. On



CARTE DE LA RÉGION BAMILÉKÉ

comprend que dès lors, l'ennui, la lassitude, la tristesse même, le contraignent à s'évader, à vouloir se recréer dans d'autres milieux (1).

C'est donc par un ensemble de facteurs complexes qu'il faut rendre compte de l'émigration, dans lequel l'économie a une large part mais souvent à travers un déguisement subtil que l'analyse permet de distinguer sans que l'on puisse pondérer la part de tous les éléments qui commandent ce mouvement.

---

(1) KAMÉ, *op. cit.*



## CONCLUSION

L'analyse des institutions nous a amené à voir, dans la chefferie bamiléké, une organisation de caractère religieux et politique.

La reconnaissance des pouvoirs religieux du chef par la population implique donc une large adhésion à l'animisme. Quant au pouvoir du *fo*, il repose sur un appareil administratif puissant, constitué par une clientèle de parents et de serviteurs périodiquement renouvelée. Les moyens d'entretenir cette clientèle, le *fo* les possédait : droits sur les terres en tant que chef et sur les femmes comme *tankap*.

Au cours de la période coloniale, cet appareil a été ébranlé et ses organes partiellement frappés de désaffection; le chef est largement devenu un instrument de l'administration disposant, pour remplir ses obligations, du concours des sous-chefs, des chefs de quartiers et des *mandjong*. Il va de soi que les situations ont varié suivant les lieux et que, dans quelques grandes chefferies, à Baleng, à Bandjoun, les *fo* ont su ou pu préserver la vitalité de leurs traditions politiques.

Édifice religieux et politique, la chefferie s'est trouvée menacée à partir du moment où une partie de la population a changé de croyance. En fait, la fraction christianisée de la population des plateaux reste faible — 15 % de la population — mais il n'en est pas de même parmi les émigrés et, à Douala, Yaoundé, Ebolowa, la quasi-totalité des Bamiléké se déclarent catholiques ou protestants. En outre, c'est à cette fraction christianisée plus ou moins scolarisée qu'appartiennent les éléments les plus fortunés, fonctionnaires, commerçants, transporteurs, planteurs.

Or ce milieu va précisément rejeter, avec plus ou moins d'habileté ou de vigueur, les usages qui donnent au *fo* sa puissance. Ce sont eux qui se débarrassent des liens du *nkap* en rachetant les droits ou en refusant d'en subir les effets ou qui simplement contractent un mariage dotal et c'est encore eux qui tendront à consolider les droits d'usage qu'ils peuvent

posséder sur les terres dans la chefferie. L'extension croissante des plantations de café ne peut qu'entraîner un maintien de caractère quasi absolu des droits des exploitants, en dehors même de toute immatriculation foncière. On ne peut savoir quel tour aurait pris l'évolution en pays bamiléké si une grande partie de la population scolarisée ne vivait pas dans les régions extérieures.

Quelles sont, en considérant les facteurs démographiques, les perspectives d'évolution? En ne retenant ici que l'hypothèse d'augmentation de population la plus faible, celle où la population estimée à 459 000 unités (effectif officiel de 1956), croît de 1,5 % par an, il y aurait, en 1961, dans deux ans, 7 000 hommes et 11 000 femmes adultes de plus qu'en 1956 (en admettant que le même nombre de moins de vingt ans arrive à l'âge adulte). Or, seule une fraction de cette population aura été scolarisée; il est difficile de l'évaluer car le taux de scolarisation de 75 % (de la population scolarisable) donné en 1957 ne s'applique pas également à tous les âges des écoliers mais, en admettant que ce soit le cas, la fraction scolarisée de ces 18 000 adultes, soit 13 500 personnes, représentera, en 1961, 5,3 % — à condition qu'elle n'émigre pas — des 251 000 hommes et femmes adultes qu'il y aura à l'époque. Elle s'ajoutera bien entendu à l'effectif d'adultes déjà scolarisés restés sur place. Celui-ci, nous le savons, est très faible. On voit donc la population scolarisée se diluer dans la masse qui ne l'est pas. La composition qualitative de la population bamiléké se modifie donc lentement et ce n'est qu'en 1966, cinq ans plus tard, que les transformations seront bien marquées. Le pourcentage de la population scolarisée serait encore plus faible si nous avions fait ces calculs en majorant le recensement officiel de 10 ou de 20 %.

Indiquons toutefois que l'évolution qui peut intervenir en pays bamiléké n'est pas directement liée à la proportion respective d'éléments scolarisés et non scolarisés. L'influence de l'éducation n'est pas fonction du nombre de ceux qui en bénéficient mais de leur crédit et de l'attrait qu'ils exercent en raison de leur situation.

Il est donc inscrit dans les perspectives d'avenir que l'organisation actuelle des chefferies devra se modifier sous la pression de la population scolarisée et faire place à une organisation plus représentative, peut-être par la multiplication des Conseils municipaux. Il appartiendra au gouvernement camerounais de décider des conditions dans lesquelles devront se faire les transformations. Nous recommanderons non seulement

de recenser les éléments scolarisés en pays bamiléké mais de voir quelle part ils prennent à la gestion de la chefferie et quelles obligations exactes représente la tradition.

Il est sans doute un problème plus grave et plus pressant que celui de la transformation des structures traditionnelles, c'est celui posé par les conséquences économiques de l'accroissement de la population bamiléké.

Soulignons d'abord que le pays bamiléké pourra difficilement contenir une population supérieure aux effectifs actuels; ceci impliquerait que des attributions de parcelles de terres fussent faites à l'excédent de jeunes qui se fixeraient près de leur père qui, dans beaucoup de cas, seraient à prélever sur les exploitations actuelles. La surface exploitable en pays bamiléké est grossièrement évaluée à 320 000 ha : si l'on admet que l'exploitation groupe en moyenne trois adultes, la superficie moyenne des exploitations s'établirait entre 3 et 4 ha. Il est certainement des cas où le domaine exploité est plus important; on peut l'inférer du fait qu'il existe des plantations de café de plus de 2 ha et qu'il est peu vraisemblable que la moitié des surfaces cultivées ait reçu du café. Toutefois, les « larges » exploitations supportent des familles où les épouses et les enfants sont nombreux et il est probable que les variations de surfaces exploitées par habitant n'ont qu'une faible amplitude. D'autre part, l'extension des caféières qui représentent maintenant à peu près 8,5 % des terres cultivables est, nous l'avons indiqué, de nature à enlever au régime foncier traditionnel sa souplesse.

C'est dire que les interventions économiques prévues au III<sup>e</sup> plan quadriennal, en particulier les actions envisagées pour la conservation des sols et pour l'extension et l'entretien des cultures d'altitude sont surtout de nature à relever le niveau des revenus de la population actuellement fixée en pays bamiléké, peut-être à permettre l'entretien d'un chiffre de population légèrement supérieur. Le développement des transactions consécutives à une amélioration des rendements agricoles et au développement du café peut stimuler l'activité commerciale, contribuer à retenir la population masculine et atténuer le déséquilibre actuel du sex-ratio. Il est aussi possible que certains émigrés, qui avaient quelques terres au rendement autrefois insuffisant pour leur permettre d'y vivre, reviennent dans le pays pour faire du café.

Il apparaît, malgré cela, qu'en raison du taux d'accroissement de la population, le mouvement d'émigration se maintiendra — à moins d'admettre un morcellement des terres et une chute

lente du niveau de vie — et que la nécessité de trouver des débouchés pour un excédent de population demeurera entière.

Aussi est-il raisonnable d'admettre que l'implantation des Bamiléké dans les régions périphériques est définitive, que les immigrés y restent de façon permanente ou se remplacent. Il y a donc tout intérêt à prévoir des programmes de colonisation sur une large échelle intéressant non seulement les plaines périphériques — Mbo, Noun, Petit Diboum — mais les régions plus éloignées des circonscriptions de Bafia et de Yabassi où le développement de voies de communication serait susceptible d'ouvrir des terres à la culture.

Les plans ne doivent pas être établis à partir de chiffres plus ou moins arbitraires; le programme du III<sup>e</sup> plan quadriennal pour la région bamiléké fait état, à propos de la mise en valeur des plaines périphériques, d'un excédent démographique à résorber de « 5 000 âmes par an »; nous avons calculé que l'excédent démographique était, au minimum, de 6 500 unités par an mais il n'est pas exclu également qu'il ne dépasse 12 000 unités annuelles. Cet excédent n'est d'ailleurs pas la véritable mesure de l'effectif de population qui parvient chaque année à l'âge adulte et se trouve amené à rechercher un moyen de vivre. D'autre part, les terres de colonisation peuvent intéresser non seulement les jeunes Bamiléké mais aussi ceux qui se sentent menacés par la précarité et l'insuffisance de leurs ressources dans le Mungo ou les centres urbains. L'importance de la population intéressée peut largement dépendre de l'attrait économique des zones de colonisation.

Le projet préconise que les listes de colons destinés aux plaines périphériques soient « données par chefferie et quartier d'origine en liaison avec les chefs traditionnels » (1). Ceci rappelle singulièrement l'expérience de colonisation de la vallée du Noun où le procédé de sélection avait, d'après les textes, manifestement entravé le mouvement de colonisation.

Il paraîtrait raisonnable d'adopter des critères souples mais solides et de procéder à un sondage économique et démographique relativement facile à exécuter sous le contrôle des services d'agriculture et de statistique dans les chefferies les plus peuplées. Ceci permettrait de tenir compte à la fois des ressources des exploitants, de l'âge (pour favoriser les éléments plus jeunes), de la fécondité des ménages, du statut des intéressés (pour choisir principalement ceux qui ne se

---

(1) Programme du III<sup>e</sup> plan quadriennal, p. 30-54-77.

trouvent pas « héritiers » de quelque titre) et des aspirations des éventuels colons.

Les principes généraux indiqués au plan apparaissent à la fois rigides et sommaires. L'étude des migrations montre précisément que l'attrait (quelles que soient les suites) exercé par la vallée du Mungo ou Douala a été un facteur important de l'émigration et que le demi-échec de la colonisation dans la vallée du Noun n'a sans doute pas été sans lien avec la « concurrence » que lui faisait la région de Nkongsamba.

D'autre part, la colonisation des plaines périphériques pose un problème qui n'est pas abordé : c'est celui du régime foncier des zones à coloniser. Un simple régime d'appropriation particulier de fait (avec autorisation du chef coutumier) ou de droit va-t-il être institué? N'y a-t-il pas là l'occasion de prévoir des doubles régimes d'exploitation : un régime d'entreprise privée, un régime d'exploitation communale qu'il est possible d'envisager en raison des liens de solidarité qui peuvent animer les *mandjong* des nouvelles collectivités et qui peut constituer une source de revenus pour un développement ultérieur de communes? Il est essentiel de dépasser les programmes où s'étaient des chiffres de production hypothétiques et faciles à établir et d'étudier attentivement, en collaboration avec les Bamiléké eux-mêmes, les assises sociales que l'on pourrait instituer pour les collectivités bamiléké dont l'installation doit être un des objectifs majeurs d'un plan qui vise à améliorer l'économie rurale et qui doit contribuer à rendre l'État camerounais viable.

# APPENDICE

## EXTRAITS DE TEXTES DIVERS

### I. — Organisation familiale des populations bamiléké

Extraits de *Quelques aspects sociologiques de la vie des Bamiléké de la subdivision des Bangangté*, par P. ROLLAND.

La famille individuelle (l'homme, sa femme et ses enfants, leurs enfants) est, en général, nettement discernable puisqu'elle habite un groupe de cases, souvent enclos de palissades de lattes tressées, groupe bien circonscrit, isolé des autres par ses propres champs et leurs clôtures.

L'homme habite une case au centre d'un dispositif avec, à sa droite, la case de sa première femme. Les autres femmes entourent sa maison, quelquefois dans l'ordre décroissant de leur hiérarchie : la deuxième femme à côté de la première, la troisième à côté de la deuxième, etc... En général, chaque femme a sa case personnelle où elle vit avec ses enfants et une partie du bétail familial. Une nouvelle venue habitera chez la première femme pendant que son mari lui construit une case. Quelquefois, le chef de famille, pauvre ou négligent, entasse deux, trois, jusqu'à six femmes dans la même case.

A côté de la famille individuelle, subsiste le réseau spatialement indéfini, plus difficile à circonscrire mais très important de la famille étendue, c'est-à-dire de toutes les personnes qui descendent d'un même ancêtre vivant ou qui obéissent à l'héritier d'un ancêtre mort mais dont le nom et le souvenir ainsi que ceux de tous les intermédiaires restent dans les mémoires.

Notons que la mémoire des villageois est assez courte, ce qui empêche l'arbre généalogique familial de s'étendre indéfiniment. Un homme d'environ trente-cinq ans, questionné sur le nom de son grand-père paternel répond qu'il l'ignore. Un autre connaît les noms de ses grands-parents paternels et maternels mais s'arrête là. Il faut s'adresser aux chefs, aux grands notables ou à quelques chefs de famille conservateurs pour trouver des listes d'ancêtres plus longues. Soit un homme d'une quarantaine d'années qui hérite de son père, chef d'une famille étendue : il est à peu près certain que les relations sociales effectives de cette famille se limiteront aux frères et sœurs de son père et aux descendants des frères, aux veuves de son père (dont sa propre mère éventuelle-

ment) et à leurs enfants, à ses frères et sœurs et aux descendants des frères, enfin à sa propre famille individuelle.

Les familles individuelles qui composent une famille étendue mènent chacune apparemment leur vie propre. Dès qu'un garçon est en âge de se marier, il reçoit une concession et fonde une nouvelle famille. Dès qu'une fille est dotée, elle quitte, en principe, ses parents pour suivre son mari. Nous verrons quels liens relient entre eux ces petits groupes qui ont essaimé.

Quelques familles individuelles de même souche sont parfois réunies dans un même quartier mais pas nécessairement; cela arrive souvent lorsque le chef de famille commande le quartier. Si nous parcourons les terres de l'héritier, nous y trouverons fréquemment, outre sa propre famille grossie par l'apport des veuves de son père, sa mère, quelques sœurs, parfois un jeune frère.

La femme joue un rôle discret, officiellement subalterne mais très important dans la société bamiléké. Les valeurs sociales de jadis et principalement la guerre ont donné la première place à l'homme : le chef de famille, de quartier ou de village est un homme. La terre est entre ses mains; c'est lui qui la répartit entre ses femmes et il se réserve une part des récoltes; c'est l'homme qui possède presque tous les biens : bétail, outillage, argent. Mais la coutume veut que le mari construise une case à ses femmes, leur fasse cadeau des instruments agricoles et culinaires indispensables, dans certaines occasions de vêtements et parures et son grenier personnel doit alimenter dans les périodes difficiles femmes et enfants. Il est le gérant de la communauté et non propriétaire en tant qu'individu au sens européen du mot.

En outre, c'est la femme qui détient le rôle économique essentiel : cultures, préparation des repas. Les femmes associées en groupes familiaux d'entr'aide agricole, les plus nobles groupées en sociétés, assurent et réglementent la production des vivres et tous les hommes redoutent de mécontenter leurs femmes et de les voir « faire la grève ». Actuellement, la vente des produits vivriers (autrefois leur échange) assure à la femme un petit avoir personnel qui, le tempérament bamiléké aidant, peut indéfiniment s'accroître.

La mère tient sa place dans la vie de famille. Son consentement est nécessaire au mariage d'une fille, mère de l'héritier; elle jouit du respect de tous. Ce sont d'ailleurs ses seules épouses que l'on astreint à une dîme : mère, sœurs, tantes et autres parentes auxquelles il a cédé une partie de ses terres jouissent de toute la récolte et, en cas de besoin, ont recours à l'homme.

Il y a donc plutôt qu'un statut unique de la femme, un statut variable selon les relations de parenté dont nous nous occuperons plus loin.

La hiérarchie complexe des hommes se reflète dans la hiérarchie des femmes. La première et la deuxième épouses ont droit à des terres plus grandes que les autres et à l'aide des jeunes femmes;

elles commandent l'élément féminin. Ceci est plus sensible chez les chefs où première femme, deuxième femme, sont des titres auxquels correspondent un certain nombre de privilèges. La plus jeune des femmes, d'autre part, est souvent la préférée et jouit d'avantages officiels.

## II. — La chefferie

### *Les wala*

Extrait de *Institutions politiques et administratives coutumières du pays bamiléké*, par S. КАМÉ.

L'administration coutumière centrale est assurée par le chef de Baham et par quatre ministres appelés *wala* : le *wala sim*, le *wala tchéchia*, le *wala kom* et le *wala djié*. Ces quatre ministres ont leur domicile à la chefferie même, dans des ministères appelés *fam* : le *fam sim*, le *fam tchéchia*, le *fam kom* et le *fam djié*. Ils sont assistés chacun d'un Secrétaire d'État : le *sah wala* et d'un Sous-Secrétaire d'État, le *défe wala*. Un corps de fonctionnaires et d'agents très hiérarchisés appelés *pomwa*, ce mot étant le pluriel de *mewa*, est attaché à chaque ministère. Les ministres et leurs secrétaires et sous-secrétaires d'État restent en principe en fonction pendant neuf ans; c'est parmi les fonctionnaires de chaque ministère que le chef désigne tous les neuf ans les nouveaux ministres et leurs secrétaires et sous-secrétaires d'État.

Les *fam* ont un caractère à la fois administratif et religieux.

Comme nous l'avons dit au début de cet exposé, le groupement de Baham est divisé en quartiers — il y en a dix-sept — placés chacun sous l'administration d'un gouverneur de quartier nommé par le chef et qui est toujours un notable. Le groupement de Baham est encore divisé en quatre zones. Chaque zone est administrée en collaboration avec les gouverneurs de quartiers par un ministre. Il s'agit des divisions, non pas instituées ou inspirées par l'administration française mais coutumières et traditionnelles. Chaque ministre, dans sa zone, a compétence pour intervenir soit d'office, soit à la demande d'un gouverneur de quartier dans le règlement de toutes les affaires publiques ou des affaires privées pouvant avoir des incidences sur la paix et l'ordre public. Toutes les décisions prises par les ministres sont susceptibles d'un recours hiérarchique auprès du chef. De même, les décisions des gouverneurs de quartiers peuvent être déférées soit au jugement des ministres respectifs, soit directement au jugement du chef.

Les attributions administratives des ministres comportent une mission de police générale. Dans l'exercice de leurs fonctions, les *wala*, les *sah wala*, les *défe wala* et le corps des *pomwa* placés sous leurs ordres jouissent d'une immunité totale. Leur personne est, en effet, inviolable et presque aussi sacrée que celle du chef. Elle doit être rigoureusement respectée même par le chef. Ce n'est en somme que par sa nature semi-divine que le chef diffère des *wala*, des *sah wala*, des *défe wala* et des *pomwa*.

C'est par l'inviolabilité et le sacré de leur personne qu'apparaît le double aspect administratif et religieux des ministres, secrétaires, sous-secrétaires d'État et corps d'agents (*wala, sah wala, etc...*). Chaque *fam* a à la fois une signification et un rôle administratif et religieux; administratif d'abord parce qu'il gère tout un corps de fonctionnaires et d'agents, ensuite parce qu'il administre toute une zone du groupement; religieux parce que certaines assemblées de caractère religieux se réunissent dans les *fam* et parce que les chefs et les reines-mères y sont inhumés. Ce sont surtout des considérations religieuses qui expliquent le serment que prêtent les *pomwa*, lors de leur accession au *fam*, à la qualité et aux fonctions de *wala*, de *sah wala* et de *défe wala*. Les *fam* et les *wala* jouent aussi un rôle politique non moins négligeable par le fait que chaque *wala* est membre d'une ou de plusieurs assemblées politiques et que certaines de ces assemblées sont politico-religieuses et siègent ou dans les *fam* ou sont très étroitement liées à ces derniers. Pour ce qui est plus particulièrement des ministres, ils n'ont pas le même statut. Chacun d'entre eux représente tout à la fois une philosophie et une histoire. Et c'est ainsi qu'ils n'ont pas le même ordre de préséance. A cet égard, ils sont classés par ordre d'ancienneté de leur ministère. Le *fam-sim* est le plus ancien et son *wala* est presque l'égal du chef. Dans beaucoup de cérémonies, ce dernier attendra que le *wala sim* s'installe sur son siège avant de s'asseoir à son tour sur le trône. Après le *wala sim* vient le *wala tchéchia*. L'histoire et la signification du *fam tchéchia* sont celles mêmes du groupement de Baham. Le *wala kom* vient au troisième rang et la création du *fam kom* correspond à une phase de suprême puissance et de prospérité de l'histoire politique, militaire et économique du groupement de Baham. Au quatrième et dernier rang, se place le *wala djié*; la création du *fam djié* est due à des préoccupations de sécurité extérieure et intérieure.

Après neuf ans de service, les *wala, sah wala* et *défe wala* font valoir leurs droits à la retraite. Le chef peut alors ou les mettre en retraite en les anoblissant ou leur demander de rester encore en fonction pendant un certain temps. Dans la première hypothèse, un domaine est toujours attaché au titre de noblesse conféré en plus des droits et prérogatives traditionnels qu'il implique.

En ce qui concerne les *pomwa*, accédant en général aux *fam* très jeunes, la durée de leurs fonctions est indéterminée. Ceux d'entre eux qui atteignent l'âge de 25 à 30 ans sans avoir pu accéder aux grades et fonctions de *wala, sah wala* ou *défe wala*, peuvent aussi solliciter du chef leur mise en retraite. Si la retraite est accordée, ils ont eux aussi droit à un titre de noblesse mais inférieur dans l'ordre de préséance à ceux des *wala, sah wala* et *défe wala*.

C'est à l'occasion de cette mise en retraite que le chef a la possibilité de manifester sa satisfaction ou son mécontentement pour les services rendus. Les titres de noblesse, les avantages supplémentaires, sont conférés en fonction des notes fondées sur des

appréciations d'ordre professionnel et moral. Le chef ne peut cependant pas refuser d'anoblir les intéressés. Son pouvoir discrétionnaire se limite au choix du degré de noblesse et à l'attribution de droits concomitants à cette qualité.

### *Les tsofo*

Extraits de *Notes sur la structure sociale des Bamiléké*, par J. HURAUULT.

Les *tsofo* sont les serviteurs personnels du chef qui vivent à proximité de sa résidence et remplissent les fonctions domestiques; les plus doués d'entre eux sont les conseillers intimes du chef et, sans recevoir aucun titre particulier, ont une grande influence sur lui.

Les *tsofo* ne font partie d'aucune société coutumière (sauf une petite société d'entraide) et ne peuvent pénétrer dans les places interdites de la chefferie. Leur fonction ne comporte en elle-même aucune hiérarchie et, au premier abord, ils peuvent paraître irrémédiablement abaissés. Nous verrons cependant qu'il n'en est rien.

Les *tsofo* commencent leur service tout jeunes à l'âge de 7 ou 8 ans. Autrefois, quand ils étaient nombreux, un certain nombre d'entre eux étaient affectés au service des femmes du chef pour s'occuper des enfants. Chaque enfant de chef, garçon ou fille, commençant à marcher, était porté et surveillé par un enfant serviteur de 7 à 8 ans qui dormait dans la case de sa mère. C'était ce qu'on appelait les *nde fo* (parrain du chef) ou *za po* (porteur d'enfant). Ce service durait jusqu'à ce que l'enfant du chef eût atteint l'âge de 7 ou 8 ans. Le *nde fo* poursuivait son service à la chefferie comme serviteur personnel du chef.

Un lien subsistait, la vie durant, entre le fils du chef et son « parrain »; le *nde fo* devait l'aider à construire sa case et intervenir auprès du chef en sa faveur quand le temps était venu de lui donner des filles en mariage... car, en pays bamiléké, un serviteur peut parler familièrement au chef, alors qu'entre lui et ses fils adultes règne le plus souvent la gêne et la méfiance.

L'institution des *nde fo* a duré jusqu'en 1930 environ. Les fils de chef qui ont actuellement 27 à 30 ans sont les derniers à avoir eu des *nde fo*. Actuellement, les plus grands des enfants du chef s'occupent des plus jeunes.

On continue à appeler familièrement *nde fo* les serviteurs du chef du cadre des *tsofo*.

Parmi les *tsofo* un certain nombre des plus âgés et des plus sérieux recevaient le titre de *ta ndye* (père de la maison) et étaient chargés du commandement d'un groupe de jeunes avec lesquels ils cohabitaient.

Les *tsofo* n'avaient pas le droit de se marier jusqu'au moment où ils quittaient la chefferie. Cette règle tend à s'assouplir; on voit actuellement dans plusieurs chefferies des serviteurs mariés qui rentrent chez eux le soir.

Vers 30 ou 35 ans, le serviteur obtient la permission de se marier et quitte la chefferie avec honneur. Le chef lui donne une femme sous un régime particulier : une seule fille doit lui revenir ; il peut encore le convoquer s'il a besoin de lui pour des travaux exceptionnels.

Les *tsofo* n'ont aucun costume particulier.

L'influence occulte des *tsofo* est considérable car ils vivent en contact permanent avec le chef. Dans plusieurs chefferies, comme Bandjoun, on admet que si, par extraordinaire, un chef mourait sans avoir régulièrement indiqué le nom de son successeur aux notables du *kamveu*, on irait interroger ses *tsofo* de confiance pour savoir quelle était sa pensée.

#### *Les sociétés coutumières*

Extraits de *Notes sur la structure sociale des Bamiléké*, par J. HURAULT.

Les membres de ces sociétés sont tenus au secret le plus rigoureux par des serments magiques devant entraîner la mort en cas d'indiscrétion. On ne peut donc savoir exactement ce qui s'y fait mais on peut savoir très facilement qui en fait partie, comment les assistants sont placés, comment on peut postuler son admission... et bien d'autres détails que laissent échapper les notables sans s'en rendre compte quand on parle familièrement de la coutume.

Ces sociétés coutumières ne sont pas à proprement parler des sociétés magiques ou religieuses ; quelques-unes pratiquent des sacrifices et des rites mais ce n'est pas leur raison d'être. Il semble bien qu'à la chefferie, seuls ont une activité axée sur la magie, les notables du *kamveu* et la société *dzo* ou *kumga* du chef ; les grandes sociétés coutumières ont un rôle essentiellement politique et social ; placées sous la direction du chef, elles permettent à son influence personnelle de pénétrer toutes les couches de la chefferie ; réciproquement, elles lui permettent d'entrer directement en contact avec tous les éléments actifs de la population et de connaître leur pensée sans qu'une caste de dignitaires ou de serviteurs puisse faire écran entre lui et le peuple, comme il arrive dans d'autres sociétés africaines.

Une autre fonction de ces sociétés est de matérialiser constamment pour chacun sa place dans la hiérarchie complexe de la société bamiléké. Un jour par semaine, chaque notable est obligé de s'asseoir entre tel et tel sur un siège de forme déterminée, c'est précisément parce que la société bamiléké ne comporte ni liens claniques ni culte tribal qu'il est nécessaire de rappeler constamment à chacun sa place. Si cette fonction n'existait pas, chaque grand notable aurait vite fait de se prendre pour un chef et de faire sécession.

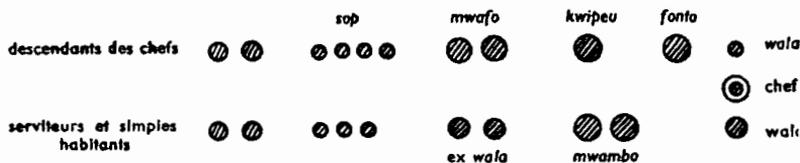
Enfin, ces sociétés représentent comme une échelle permettant aux meilleurs et aux plus actifs de s'élever dans la hiérarchie. On peut observer à cet égard qu'un chef n'accorde aucun titre

honorifique à ses fils avant de les avoir fait entrer dans une des grandes sociétés coutumières pendant un temps suffisant pour y faire leurs preuves.

Comment l'activité de chacun dans ces sociétés permet-elle de juger ses mérites? Il doit faire preuve de fidélité, de continuité et de sérieux. Surtout, il doit montrer à la fois sa richesse et sa générosité car, pour entrer dans une société et y monter en grade, la condition essentielle est de payer; payer à la société qu'on doit régaler à grands frais; payer au chef, à l'entrée d'abord puis à chaque distinction accordée. Que l'acte de payer prenne aux yeux des villageois une valeur morale essentielle, cela ne doit pas surprendre car il s'agit pour eux d'une action profondément douloureuse que les gens ordinaires n'exécutent que sous la menace de sanctions surnaturelles; payer généreusement et sans contrainte est la marque de vertus rares que le chef doit récompenser...

L'intérieur des cases est généralement presque complètement obscur; les assistants s'éclairent avec des lampes. On ne trouve d'autre installation que des étagères où chacun range son siège pour le mettre à l'abri des termites et où sont placées les cloches doubles (*kwifo*). Il y a toujours, au milieu de la case, une jarre enterrée datant des premiers fondateurs; c'est là que se pratiquent les épreuves visant à déceler les menteurs, les parjures et les coupables d'indélicatesses diverses; ils sont invités à jeter du vin de palme dans la jarre en prononçant des imprécations contre eux-mêmes au cas où ils seraient coupables.

Dans les grandes sociétés mixtes, les assistants sont rangés sur trois faces d'un rectangle allongé: les descendants des chefs sur une face, les serviteurs de l'autre, le chef et les *wala* en exercice sur le troisième côté.



Les *mwambo* et sous-chefs peuvent s'asseoir chez eux sur un siège sculpté mais pas dans les sociétés de la chefferie où il est réservé au chef.

Quand un membre d'une société meurt, son héritier prend sa place, après avoir versé au chef un paiement important; l'héritier est tenu, sous peine de lourdes amendes ou même d'expulsion, de tenir la place de son père.

Dans la plupart des chefferies, les membres de chaque société viennent à leur réunion hebdomadaire vers 7 à 8 heures du matin, les héritiers des fondateurs arrivant avant les autres; on parle des affaires de la chefferie et la réunion est terminée avant midi, sauf si le chef a offert un repas, ce qui arrive une fois par mois en moyenne; la réunion dure alors jusqu'à la fin de l'après-midi.

**III. — Données économiques. — Répartition des plants de café (robusta et arabica) par subdivision et par chefferie.**

Subdivision de Mbouda 15 chefferies	Population	Date du recensement	Nombre de plants de café	
			Arabica	Robusta
Babadjou . . . . .	10 297	1956	660 550	—
Babeté . . . . .	4 507	1956	172 150	—
Bafounda . . . . .	2 286	1954	108 100	—
Bagam . . . . .	5 530	1954	80 100	—
Bamendjinda . . . . .	3 445	1954	77 600	—
Bamendjing . . . . .	1 566	1956	47 650	—
Bamendjo . . . . .	3 431	1952	61 900	—
Bamenkombo . . . . .	4 147	1952	93 180	—
Bamenyam . . . . .	1 586	1952	29 831	—
Bamessingue . . . . .	5 816	1957	529 800	—
Bamesso . . . . .	1 431	1954	32 100	—
Bamougong . . . . .	2 825	1954	94 550	—
Bangam . . . . .	17 872	1954	822 700	—
Batcham . . . . .	13 047	1955	218 550	—
Bati . . . . .	1 198	1952	20 600	—
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>78 984</b>		<b>3 049 361</b>	<b>—</b>
Subdivision de Dschang 19 chefferies Bamiléké et 1 chefferie Mbo	Population	Date du recensement	Nombre de plants de café	
			Arabica	Robusta
Bafou . . . . .	20 839	1952	2 900 458	—
Balessing . . . . .	6 695	1950	374 456	—
Baleveng . . . . .	7 197	1953	490 104	—
Baloum . . . . .	3 672	1950	304 970	—
Bamendou . . . . .	11 376	1950	677 207	—
Bansoa . . . . .	13 480	1957	870 503	1 000
Fokoué . . . . .	1 622	1953	136 044	—
Fombap . . . . .	1 207	1953	31 680	104 872
Fomopéa . . . . .	2 432	1951	141 350	62 550
Fongdonéra . . . . .	2 832	1951	180 752	—
Fongodeng . . . . .	1 876	1951	138 850	—
Fongo-Tongo . . . . .	5 854	1954	694 297	—
Fontsa-Touala . . . . .	3 800	1957	179 230	52 950
Foréké-Dschang . . . . .	5 606	1951	253 600	206 475
Fossong-Elelem . . . . .	359	1952	6 000	—
Fossong-Went- cheng . . . . .	1 294	1951	152 233	1 000
Fotetsa . . . . .	762	1951	136 044	—
Foto . . . . .	12 040	1951	882 079	—
Fotomena . . . . .	1 662	1951	159 631	—
Santchou (cheffe- rie mbo) . . . . .	2 830	1951	—	299 200
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>107 435</b>		<b>8 709 488</b>	<b>728 047</b>

Subdivision de Bangangté 15 chefferies	Population	Date du recensement	Nombre de plants de café	
			Arabica	Robusta
Bagnou . . . . .	481	1955	—	10 000
Bahouok . . . . .	728	1954	2 035	2 910
Bakong . . . . .	1 645	1954	2 500	12 260
Balengou . . . . .	5 127	1950	15 270	60 150
Bamana . . . . .	6 545	1954	40 947	5.105
Bandounga . . . . .	8 051	1952	—	531 000
Bangang-Fokam . . . . .	1 437	1954	6 750	205
Bangangté (1) . . . . .	12 488	1955	111 230	802 870
Bangwa . . . . .	7 562	1954	37 160	200
Bangoulap . . . . .	4 875	1951	10 250	29 350
Batchingou . . . . .	2 936	1954	44 300	—
Bazou . . . . .	10 058	1952	—	46 600
Bochui . . . . .	138	1955	—	3 700
Bossinga . . . . .	49	1955	—	500
Maha . . . . .	355	1955	—	2 000
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>64 265</b>		<b>270 442</b>	<b>1 006 250</b>

(1) Nous avons inclus, dans les plantations de la chefferie de Bangangté, le nombre des plants d'arabica et de robusta de la chefferie de la rive gauche du Noun et de Tonga.

Subdivision de Bafoussam 17 chefferies	Population	Date du recensement	Nombre de plants de café	
			Arabica	Robusta
Bafoussam . . . . .	7 682	1953	603 693	222
Baham . . . . .	13 420	—	189 430	—
Bahouan . . . . .	3 831	—	60 634	—
Baleng . . . . .	11 196	—	357 340	860
Bameka . . . . .	7 172	—	26 650	—
Bamendjou . . . . .	12 720	—	121 570	—
Bamougoum . . . . .	14 161	—	—	3 500
Bandeng . . . . .	458	—	113 690	—
Bandenkop . . . . .	3 185	—	21 125	—
Bandjoun . . . . .	30 526	—	328 132	—
Bandrefam . . . . .	1 239	—	14 676	—
Bangam . . . . .	2 288	—	15 160	—
Bangou . . . . .	8 301	—	78 860	—
Bapi . . . . .	1 148	—	43 218	—
Batié . . . . .	7 601	—	—	5 130
Batoufam . . . . .	5 112	—	81 422	1 796
Bayangam . . . . .	8 254	—	84 300	—
Colonie rive gauche (1) . . . . .	2 520	—	57 859	9 750
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>140 814</b>		<b>2 167 763</b>	<b>21 258</b>

(1) La colonie de la rive gauche n'a pas été comprise dans le comptage des chefferies de la subdivision de Bafoussam.

Subdivision de Bafang 47 chefferies	Population	Date du recensement	Nombre de plants de café	
			Arabica	Robusta
Baboate . . . . .	951	1957	—	43 480
Babone . . . . .	1 625	1957	—	255 950
Babontcha-Fon- gam . . . . .	1 018	1957	—	113 850
Babontcha-Mint- cheu . . . . .	790	1957	—	131 275
Babontcha-Nga- leu . . . . .	2 256	1955	—	237 250
Babouantou . . . . .	4 256	1957	4 200	187 500
Bakassa . . . . .	1 522	1957	4 000	56 300
Bakuini . . . . .	161	1957	—	13 500
Balembo . . . . .	619	1957	—	365 785
Balouk . . . . .	266	1957	—	4 075
Bana . . . . .	5 739	1957	340 200	—
Bafang . . . . .	2 672	1955	—	753 122
Bandoumgia . . . . .	3 469	1957	20 500	251 850
Bandoumka . . . . .	853	—	—	44 450
Bandoumkassa . . . . .	831	—	—	22 200
Banfeko . . . . .	801	—	—	44 800
Banfelouk . . . . .	597	—	—	20 000
Bangouaka . . . . .	149	—	—	5 000
Banka . . . . .	5 510	—	—	434 924
Bankambeu . . . . .	679	—	—	30 500
Bankondji . . . . .	1 917	—	2 000	292 600
Bapoungue . . . . .	901	—	—	455 200
Bassa . . . . .	424	—	—	—
Batcha . . . . .	?	—	10 400	18 332
Foiave . . . . .	268	—	—	89 718
Folentcha . . . . .	429	—	—	44 600
Fombele . . . . .	647	—	—	224 100
Fomessa I . . . . .	873	—	—	140 560
Fomessa II . . . . .	426	—	—	99 600
Fondanti . . . . .	1 036	—	—	63 680
Fondjanti . . . . .	747	—	—	19 500
Fondjemekwet . . . . .	2 584	—	1 000	290 597
Fondjomoko . . . . .	428	—	—	518 533
Fongoli . . . . .	231	—	—	39 800
Fonkouankem . . . . .	548	—	—	516 146
Fonti . . . . .	854	—	—	200 800
Fopouanga . . . . .	398	—	—	19 500
Fotouni . . . . .	4 495	—	296 000	49 200
Fotsi . . . . .	507	—	—	53 550
Fontsinga . . . . .	1 305	—	—	237 250
Foyemtcha . . . . .	539	—	—	200 250
Kekem . . . . .	2 692	—	—	1 388 420
Komako . . . . .	822	—	—	65 300
Kounou . . . . .	106	1957	—	7 500
Makouk . . . . .	90	—	—	2 500
Mboebo . . . . .	649	—	—	53 150
Mboma . . . . .	73	—	—	2 000
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>47 143</b>	<b>(plus Batcha)</b>	<b>678 300</b>	<b>7 953 347</b>

# SOURCES

## LOCALISATION ET CLASSEMENT DES SOURCES

Les sources de l'étude ont été constituées par les archives territoriales ou régionales et par les ouvrages et articles consacrés aux populations bamiléké.

Les archives sont dispersées dans les chefs-lieux de subdivision et de région et dans les différents ministères. Néanmoins, une grande partie d'entre elles ont été rassemblées et sont en cours de classement au Service des Archives à Yaoundé. A l'I. F. A. N. à Douala a été groupée une documentation ethnologique et historique extraite de l'ensemble des archives régionales du Cameroun de grand intérêt. Il existe également, au Cameroun britannique, à Buea, un dépôt d'archives où se trouve rassemblée une masse d'archives allemandes non classées.

Nous n'avons pas eu à faire usage des sources manuscrites allemandes dont nous avons eu connaissance. Les plus intéressantes parmi celles-ci seraient sans doute ces « inappréciables archives » du capitaine Rausch mentionnées dans le rapport sur le District de Dschang du 12 septembre 1915 et dont nous n'avons trouvé trace nulle part.

En ce qui concerne les sources françaises, nous avons utilisé le fond provenant de l'ancienne direction des Affaires politiques et administratives, déposé au Service des Archives. Il contient les rapports transmis à l'ancien service des A. P. A. entre 1916 et 1941. Les dossiers sont classés à partir de la référence 10 000. Les archives de la période de la guerre qui, normalement, devraient avoir été centralisées à Yaoundé, semblent avoir été dissimulées ou détruites; aussi, pour les années 1941 à 1952, avons-nous surtout recouru aux documents conservés dans les services administratifs à Dschang, Bafang et Bangangté. Les archives régionales de Dschang, entreposées en vrac dans un dépôt de carburant sont en assez mauvais état et ne sont pas classées. Les archives de subdivision conservées dans les locaux administratifs sont apparemment mieux préservées.

Les documents établis depuis 1952 sont gardés dans les services du Ministère de l'Intérieur.

Tous les rapports et les études établis par les services techniques (Agriculture, Enseignement, Santé,...) restent entre les mains des ministères intéressés et n'ont pas fait l'objet de dépôt aux archives.

La liste des sources imprimées a été dressée à partir des fichiers du Musée de l'Homme (Bibliothèque et Département d'Afrique Noire), du Ministère de la France d'Outre-Mer (bibliothèque), de l'International African Institute, de l'Institut Français d'Afrique Noire à Douala et de l'Institut des Recherches Camerounaises à Yaoundé; elle a été complétée à partir des indications relevées dans les travaux consultés.

Dans le classement des sources écrites et imprimées, nous avons distingué les documents et ouvrages généraux intéressant l'ensemble ou plusieurs régions du Cameroun des documents et études touchant une région ou une population particulières.

#### LISTE DES SOURCES

##### A. — Sources manuscrites

###### 1. Documents généraux

Le plan et l'évolution du Cameroun 1947-1956.

Indispensable document sur les effets économiques du plan vu à travers les chiffres officiels, trop souvent présentés sans examen critique et sans hypothèses rectificatives.

Affectation des dotations du FIDES en 1956.

Programme du Cameroun. Tranche 1957-1958. Travaux de développement.

Programme du Cameroun. Tranche 1957-1958. Commentaires des opérations proposées.

Statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 1957. Direction de l'Enseignement.

###### 2. Documents régionaux.

###### a) Rapports administratifs

1915 — Rapport sur le district de Dschang, 12 septembre (traduit de l'anglais).

1916 — CORSELLIS M. H. (Capitaine) et CRAWFORD R. R. H. (Capitaine), Notes sur la remise du district de Bana, 5 février.

1916 — FRANK, Rapport sur la politique générale de la circonscription de Bana, 29 juin.

1916 — Rapport politique, circonscription de Bare, Bana, Fouban, juin.

- 1916 — Rapport politique, circonscription de Bana, juillet.  
 1916 — Rapport politique, circonscription de Bana, 9 septembre.  
 1916 — Rapport général sur la politique de la circonscription de Bana, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre.  
 1918 — Rapport sur la tournée effectuée par le capitaine BILLOT dans les subdivisions de Bana et Foumban, 17 juillet au 3 août.  
 1918 — Rapport de tournée de l'adjudant-chef NICARD, commandant la subdivision de Bana, 30 octobre.  
 1919 — Rapport trimestriel de la circonscription de Bana, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1919 — Rapport trimestriel de la circonscription de Bana, 2<sup>e</sup> trimestre.  
 1919 — Rapport trimestriel de la circonscription de Bana, 3<sup>e</sup> trimestre.  
 1919 — Rapport annuel de la circonscription de Bana.  
 1920 — Rapport de tournée effectuée par le Commis des Services civils CHAPOULIE S. C. dans la subdivision de Dschang, 20 au 26 décembre.  
 1920 — Rapport sur la situation politique de la circonscription de Dschang.

*Les rapports de 1915 à 1920 sont classés au dossier 10.006*

- 1921 — Rapport de tournée effectuée par l'administrateur-adjoint JAUBERT dans la subdivision de Dschang, 6 au 16 décembre.  
 1922 — Rapport trimestriel de la circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1922 — Tournée de recensement dans la chefferie de Fontsa Touala, mai et juin.  
 1922 — Tournée de recensement effectuée dans les chefferies de Fong-Donera, Bandumgia, Banfeluk, mai, juin.  
 1922 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre.  
 1922 — Rapport circonscription de Dschang, 3<sup>e</sup> trimestre.  
 1922 — Rapport circonscription de Dschang, 4<sup>e</sup> trimestre.  
 1923 — Rapport circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1923 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre.  
 1923 — RIPERT, Rapport à la Société des Nations pour la circonscription de Dschang.  
 1925 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre.  
 1925 — Rapport circonscription de Dschang, 3<sup>e</sup> trimestre.  
 1925 — Rapport sur l'installation d'émigrants bamiléké sur les terres bamoun vacantes situées sur la rive gauche du Noun, 4<sup>e</sup> trimestre.  
 1925 — Rapport circonscription de Dschang, 4<sup>e</sup> trimestre.  
 1926 — Rapport circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1926 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre.  
 1926 — Rapport circonscription de Dschang, 3<sup>e</sup> trimestre.

- 1926 — Rapport circonscription de Dschang, 4<sup>e</sup> trimestre.  
 1927 — Rapport circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1927 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre.  
 1927 — MARCHAND, lettre du Haut-Commissaire au Chef de la circonscription de Dschang, 28 juin.  
 1927 — Rapport circonscription de Dschang, 3<sup>e</sup> trimestre.  
 1927 — Rapport annuel, circonscription de Dschang.

*Rapports classés au dossier 11.808*

- 1928 — Rapport circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1928 — Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des notables de la circonscription de Dschang, tenue le 24 mai.  
 1928 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre.  
 1928 — Rapport circonscription de Dschang, 3<sup>e</sup> trimestre.  
 1928 — Rapport circonscription de Dschang, 4<sup>e</sup> trimestre.

*Rapports classés au dossier 11.813*

- 1929 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> trimestre  
 1929 — Tournée dans la région de Fombap, le 15 juin (I. F. A. N.).  
 1929 — BUISSON, visite au sous-chef Forekendou, le 18 juin (I. F. A. N.).  
 1929 — BUISSON, tournée à Fossong Wentchen, le 7 juillet (dépôt de Dschang).  
 1929 — Rapport circonscription de Dschang, 3<sup>e</sup> trimestre.  
 1929 — Tournée dans les chefferies de Babouantou et Bana, du 4 au 10 septembre (I. F. A. N.).  
 1930 — Rapport semestriel de la circonscription de Dschang (I. F. A. N.).  
 1931 — Rapport semestriel de la circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> semestre (I. F. A. N.).  
 1932 — Tournée de GRANIER G. dans les chefferies de Batié, Bapa, Bandenkop, du 21 au 28 avril.  
 1932 — Tournée effectuée par M. JEANDIN dans la région sud de Bafang, 2 au 5 mai,  
 1932 — Tournée de M. GRANIER G., Agent spécial à Bafoussam, 1<sup>er</sup> au 13 juin.  
 1932 — JEANDRIN, tournée dans les chefferies de Bana, Bakassa, Bandokossang, Banfeko, Banka, du 16 au 18 juin.  
 1932 — Rapport subdivision de Bafang, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1932 — Rapport subdivision de Bafoussam, 1<sup>er</sup> trimestre.  
 1932 — Rapport subdivision de Bangangté, 1<sup>er</sup> semestre.  
 1932 — Rapport semestriel circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> semestre.  
 1932 — M. GRANIER, tournée dans la chefferie de Bafoussam, du 7 au 10 juillet.  
 1932 — Tournée effectuée par M. JEANDRIN dans les chefferies de Bankondji, Fomessa 1 et Fomessa 2 (région sud de Bafang), du 30 août au 2 septembre.

- 1932 — Rapport de tournée effectuée par M. GRANIER G., dans les chefferies de Baleng, Bamougoum, Bameka, Bamendjou, Baham, du 14 au 17 septembre.
- 1932 — Extrait du rapport de la circonscription de Dschang, du 8 octobre.
- 1932 — Rapport de tournée dans les chefferies de Batié, Bapa, Bandenkop, Bangou, du 10 au 15 octobre.
- 1932 — Rapport de tournée effectuée par M. GEAY L., dans les chefferies de Fongodeng, Fongo-Tongo, Fossong Elelem (subdivision de Dschang), 11 au 16 octobre.
- 1932 — CHAPOULIE, note sur la chefferie de Fongo-Tongo (suite à la tournée du 11 au 16 octobre 1932).
- 1932 — Tournée de M. G. GRANIER dans les chefferies de Bandeng et de Bapi, du 18 au 22 octobre.
- 1932 — Tournée de M. GRANIER sur la rive gauche du Noun, du 12 au 17 novembre.
- 1932 — Rapport de tournée du chef de subdivision de Bafang, dans les chefferies de Babouantou, Bandoumgia, Fondjomekwet, Fondanti, 12 au 19 décembre.
- 1932 — Rapport circonscription de Dschang, 2<sup>e</sup> semestre.

*Les rapports sont classés au dossier 11.807,  
sauf indication précisant qu'ils proviennent de l'I. F. A. N.  
ou du dépôt de Dschang*

- 1933 — Tournée dans les chefferies de Bankondji, Fondjanti, Bakassa, Bandokossang et Banfeko du 9 au 15 janvier.
- 1933 — Lettre du Chef de la circonscription de Dschang à M. le Commissaire de la République à Yaoundé, 5 février.
- 1933 — Tournée sur la rive gauche du Noun, du 18 au 25 février.
- 1933 — DUBOIS, Tournée dans les chefferies de Babadjou, Bagam, Bamessingue, Bamenyam, frontière anglaise, Bamendjind, Bamenkombo, du 22 mars au 6 avril.
- 1933 — Lettre du Chef de Circonscription au chef de Subdivision de Dschang, 29 mai.
- 1933 — Tournée dans les chefferies de Boboaté, Folentcha, Banfelouk, Bandoumka, Fongoli, Tchoungou, Mboebo, Fondanti, Fondjomekwet, Bandoumgia et Babouantou, du 6 au 11 juin.
- 1933 — Rapport semestriel de la circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> semestre.
- 1933 — Lettre du Chef de circonscription au Chef de Subdivision de Bangangté, 11 juillet.
- 1933 — Rapport de tournée effectuée par M. DUBOIS dans les chefferies de Fossong Wentcheng, Fongdonera, Fongo-Ndeng, Fongo-Tongo, Bangang, Badadjou, Bamessingue, Bagam, Bati, Bamendjind, Bamenkombo, du 27 juin au 12 juillet.
- 1933 — Tournée dans les chefferies de Bafoussam, Bandjoun et Bayangam (subdivision de Bafoussam), du 26 au 28 juillet.

- 1933 — Tournée sur la rive gauche du Noun, du 20 au 25 novembre.
- 1933 — Tournée de M. F. SOULIER dans les chefferies de Bameka et Bahouan du 10 au 19 décembre.
- 1933 — Tournée effectuée par M. DUBOIS dans les chefferies de Bamendou et Fomopea, du 11 au 23 décembre.
- 1933 — Rapport, subdivision de Bangangté, 2<sup>e</sup> semestre.
- 1933 — Rapport annuel de la circonscription de Dschang.
- 1934 — Tournée dans la chefferie de Batchingou (subdivision de Bafoussam), du 29 au 31 janvier (PINVILLE).
- 1934 — Tournée dans les chefferies de Bafou et Baleveng, du 5 au 22 février (DUBOIS).
- 1934 — Tournée dans les chefferies de Bameka et Bamendjou, le 12 mars (F. SOULIER).
- 1934 — Tournée dans la chefferie de Bandjoun (subdivision de Bafoussam), du 14 au 16 mars (F. SOULIER).
- 1934 — Tournée dans la chefferie de Bangam Fokam (subdivision de Bangangté), du 23 au 29 mars (PINVILLE).
- 1934 — Tournée dans la subdivision de Bafoussam, du 5 au 11 avril (GENTIL).
- 1934 — Tournée sur la rive gauche du Noun (subdivision de Bafoussam), du 14 au 19 avril (GENTIL).
- 1934 — Tournée dans les chefferies de Bamougoum et Baleng (subdivision de Bafoussam), du 23 au 29 avril (SOULIER).
- 1934 — Tournée dans la chefferie de Baham et de Batié (subdivision de Bafoussam), du 4 au 21 juin (complément du rapport).
- 1934 — Rapport semestriel de la subdivision de Bafang, 1<sup>er</sup> semestre.
- 1934 — Rapport semestriel, subdivision de Bangangté, 1<sup>er</sup> semestre.
- 1934 — Rapport semestriel, subdivision de Bafoussam, 1<sup>er</sup> semestre.
- 1934 — Rapport semestriel, circonscription de Dschang, 1<sup>er</sup> semestre.
- 1934 — Tournée sur la rive gauche du Noun, du 18 au 28 juillet, (SOULIER).
- 1934 — Tournée dans les chefferies de Bayangam, Batié, Bangam, Bahouan, du 20 août au 1<sup>er</sup> septembre (GENTIL).
- 1934 — Rapport sur la tournée faite par M. SOULIER dans les chefferies de Bapi, Bandeng et Bafoussam, du 7 au 19 septembre.
- 1934 — Tournée dans les chefferies de Bandrefam, Bangang, Fondji et sur la rive gauche du Noun, du 9 au 25 octobre (GENTIL).
- 1934 — Tournée dans les chefferies de Fondjomekwet, Fondanti, Mboébo, Foyentcha, du 11 au 16 et du 21 au 26 octobre.
- 1934 — Tournée dans les chefferies de Bamendjo et Bamougong du 5 au 10 novembre (SOULIER).

- 1934 — Rapport annuel de la circonscription de Dschang.  
 1934 — Rapport annuel, circonscription de Nkongsamba (service des archives).

*Rapports classés au dossier 11.823, sauf indication contraire*

- 1935 — Rapport de tournée effectuée sur la rive gauche du Noun, 27 au 31 janvier (dépôt de Dschang).  
 1935 — Rapport de tournée effectuée par M. SOULIER F., 15 au 16 juin (I. F. A. N.).  
 1935 — Rapport semestriel, subdivision de Bafang, 1<sup>er</sup> semestre (dépôt de Dschang).  
 1935 — Rapport semestriel, subdivision de Bangangté, 1<sup>er</sup> semestre (Dépôt de Dschang).  
 1935 — Rapport semestriel, région de Noun, 1<sup>er</sup> semestre (dépôt de Dschang).  
 1935 — Rapport de tournée effectuée par M. RAYNAUD A. dans la subdivision de Bafoussam, 25 juillet au 4 août (dépôt de Dschang).  
 1936 — Rapport de tournée effectuée par M. LAURENT H. dans les chefferies de Bangoua, Bangam-Fokam, Bamana, Balengou, Bazou, Bangoulap, 29 février au 11 mai.  
 1936 — Rapport de tournée effectuée par M. GELI H. dans la chefferie de Batoufam (subdivision de Bafoussam), 19 au 26 juillet.  
 1936 — Rapport de tournée effectuée par M. GELI H. dans les chefferies de Bangou et Bandenkop, 12 au 22 août.  
 1936 — Rapport de tournée effectuée par M. LAURENT H. dans la chefferie de Bangoulap (subdivision de Bangangté), 10 septembre.  
 1936 — Rapport sur la tournée effectuée par M. GELI, dans les chefferies de Bapi et Bandeng (subdivision de Bafoussam), 14 septembre (I. F. A. N.).  
 1936 — Rapport annuel, région du Noun.  
 1937 — Rapport de tournée effectuée par M. H. LAURENT dans la chefferie de Balengou (subdivision de Bangangté), 11 janvier.  
 1937 — Rapport de tournée de M. A. RAYNAUD, 11 mars au 4 avril.  
 1937 — Rapport de tournée du Chef de Subdivision de Bafang, 6 au 15 juin.  
 1937 — Rapport de tournée effectuée par M. F. BOURDIER dans le groupement de Forcke-Dschang, 10 au 18 septembre.  
 1937 — Rapport de tournée effectuée par M. A. RAYNAUD dans la subdivision de Bafang, 17 au 28 septembre.  
 1937 — Rapport du médecin-lieutenant LAQUINTINIE sur la rive gauche du Noun, 11 au 28 septembre.

- 1937 — Tournée de M. CAZAL dans les chefferies de Bamana et Bangoua, du 11 au 26 octobre.
- 1937 — Rapport annuel, subdivision de Bafoussam.
- 1937 — Rapport, circonscription de Nkongsamba.
- 1938 — Rapport de tournée dans la subdivision de Dschang, du 21 décembre 1937 au 7 janvier 1938.
- 1937 — Compte rendu de la tournée effectuée par M. BOURDIER F. dans le groupement de Foto, 20 janvier au 2 février.
- 1938 — Compte rendu de la tournée effectuée par M. M. CAZAL dans la région de Bakoua et Batongtou, 1<sup>er</sup> au 17 février.
- 1938 — Rapport de tournée effectuée par M. RAYNAUD dans la région nord de la subdivision de Bafang, 5 au 17 février.
- 1938 — Rapport de tournée effectuée par M. A. RAYNAUD dans la subdivision de Bafang, 11 au 19 mars.
- 1938 — Compte rendu de la tournée effectuée dans les chefferies de Baleng, Bapi, Bandeng dans la nouvelle zone de colonisation et à Kougham par M. RAYNIER, 23 avril au 22 mai.
- 1938 — Lettre du Chef de la région du Noun au Chef de la subdivision de Bangangté sur un rapport de tournée dans la chefferie de Bazou, 6 juillet.
- 1938 — Lettre du Chef de la région du Noun au Chef de la subdivision de Bangangté, du 6 juin.
- 1938 — Lettre du Chef de la région du Noun au Chef de la subdivision de Bafoussam, 23 juin (sur rapport de tournée).
- 1938 — BOURDIER, tournée dans les chefferies de Fongdonera et Fombap, juillet.
- 1938 — RAYNAUD, rapport de tournée dans les chefferies de Banka, Bandoungia, Babouantou, du 20 juin au 6 juillet.
- 1938 — Compte rendu de la tournée effectuée par M. F. BOURDIER dans les groupements de Fontsa-Touala, Fombap et Santchou, du 29 juin au 12 juillet.
- 1938 — Compte rendu de la tournée effectuée par M. M. CAZAL, dans la chefferie de Bangoulap (subdivision de Bangangté), 5 au 23 juillet.
- 1938 — Compte rendu de la tournée de M. RAYNIER sur la rive gauche du Noun, 22 au 29 juillet.
- 1938 — Compte rendu de la tournée de M. F. BOURDIER dans les groupements de Bangang et Bamougong, 9 au 26 août.
- 1938 — Lettre du Chef de la région du Noun au Chef de la subdivision du Dschang, 21 octobre.
- 1938 — Lettre du Commissaire de la République française au Cameroun au Chef de la Région du Noun (sur la colonisation de la rive gauche du Noun), 31 octobre.
- 1938 — Compte rendu de la tournée effectuée par le Chef de Subdivision de Bafoussam dans le groupement de Bamendjou, 15 novembre.

- 1938 — Rapport du service de santé sur deux tournées effectuées dans la subdivision de Bafang et sur la rive droite du Ngoum.  
 1938 — Rapport de tournée effectuée par M. A. RAYNAUD, Chef de la subdivision de Bafang dans la chefferie de Bana (I. F. A. N.).  
 1938 — Rapport à la Société des Nations, subdivision de Bangangté.  
 1938 — Rapport annuel, région de Noun.

*Rapports classés au dossier 11.805, sauf indication contraire*

- 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. L. SAMMARCO, Chef de la subdivision de Dschang, 2 au 4 mars.  
 1939 — Lettre au sujet d'un compte rendu de tournée dans les chefferies de Bamendou et Baloum, du 2 au 4 mars.  
 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. H. RELLY, dans la chefferie de Baham (subdivision de Bafoussam), mars.  
 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. H. RELLY à Baham II et Baham III, 8 au 10 avril.  
 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. H. RELLY dans la chefferie de Bangou (subdivision de Bafoussam), août (I. F. A. N.).  
 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. L. SAMMARCO dans la subdivision de Dschang, 26 avril au 6 mai.  
 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. RAYNIER dans la chefferie de Fomopéa (subdivision de Dschang), 28 avril au 6 mai.  
 1939 — Rapport de tournée effectuée dans la chefferie de Fontsa Touala, février.  
 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. CHAMPEAU dans la chefferie de Bangam, mai.  
 1939 — Lettre du Chef de la région du Noun au Chef de la subdivision de Bafoussam sur un rapport de tournée effectuée dans la chefferie de Bangam.  
 1939 — Rapport de tournée effectuée dans la chefferie de Bahouan (subdivision de Bafoussam) par M. H. RELLY (I. F. A. N.)  
 1939 — Rapport de tournée effectuée par M. H. RELLY, Chef de subdivision de Bafoussam, dans la chefferie de Bafoussam, 1<sup>er</sup> au 14 juin (I. F. A. N.).  
 1939 — Lettre du Haut-Commissaire de la République au Chef de la région bamiléké (sur la colonisation bamiléké de la rive gauche du Noun), 30 octobre.  
 1939 — Rapport, subdivision de Bangangté, 3<sup>e</sup> trimestre.  
 1939 — Rapport, subdivision de Bafoussam.  
 1939 — Rapport, subdivision de Bangangté.  
 1939 — Rapport annuel, région bamiléké.

*Rapports classés au dossier 11.804, sauf indication contraire*

- 1940 — Rapport de tournée effectuée par le Chef de région dans la chefferie de Bamendou, 12 au 28 août (I. F. A. N.).
- 1940 — Rapport de tournée effectuée par M. GEFFRIER dans les chefferies de Bangou et Batchingou, 16 au 22 mars.
- 1940 — Rapport de tournée effectuée par M. GEFFRIER dans la chefferie de Bandrefam et sur la rive gauche du Noun, 12 au 23 avril.
- 1940 — Lettre du Chef de la région au Chef de la subdivision de Bafoussam (sur rapport de tournée dans la chefferie de Batchingou), 28 avril.
- 1940 — Rapport trimestriel, subdivision de Bafoussam, 2<sup>e</sup> trimestre.
- 1940 — Rapport de tournée effectuée par M. A. RAYNAUD dans les chefferies de Batouni et Fondjomekwet, 9 au 26 juillet.
- 1940 — Compte rendu de la tournée effectuée par M. DOUDET dans la chefferie de Balessing, 15 au 28 juillet (I. F. A. N.).
- 1940 — Rapport de tournée effectuée par M. GEFFRIER dans les chefferies de Batoufam et Bayangam, 15 au 31 juillet.
- 1940 — Rapport de tournée effectuée par M. A. RAYNAUD dans les chefferies de Banfeko, Bandokossang, Bakassa, 7 au 20 septembre.
- 1940 — Rapport annuel, subdivision de Bangangté.
- 1941 — Rapport de la tournée effectuée par M. M. CAZAL dans la chefferie de Banka, du 22 juillet au 6 août.
- 1941 — Rapport annuel, subdivision de Bafang.
- 1941 — Rapport annuel, subdivision de Bangangté.
- 1941 — Rapport annuel, subdivision de Dschang.
- 1941 — Rapport annuel de la région du Noun.

*Rapports classés au dossier 11.783*

- 1942 — J. RAYNAUD, Recensement bamiléké, subdivision de M'Banga, région du Mungo, ms, 16 p. (I. F. A. N.).
- 1942 — Rapport annuel de la subdivision de Bafang.
- 1942 — Rapport annuel, subdivision de Bafoussam.
- 1942 — Rapport annuel, subdivision de Dschang.
- 1942 — Rapport annuel, subdivision de Bangangté.
- 1942 — Rapport annuel, région du Noun.
- 1942 — Rapport agricole, région du Noun, pour l'année.
- 1942 — Rapport de la subdivision de M'bauga, pour l'année.
- 1943 — Rapport annuel, subdivision de Bafoussam.
- 1943 — Rapport annuel, subdivision de Dschang.
- 1943 — Rapport annuel, subdivision de Bangangté.
- 1943 — Rapport annuel de la région du Noun.
- 1944 — Rapport de tournée effectuée par M. ANDREANI, dans les quartiers du village de Bamana, 27 mars au 5 avril.

- 1944 — Rapport de tournée effectuée par M. ANDREANI, dans les chefferies de Bangoua et Bangam-Fokam, 25 avril au 5 mai.
- 1944 — Compte rendu de la tournée effectuée par M. ANDREANI dans la chefferie de Bangangté, 13 juin au 5 juillet.
- 1944 — Rapport de tournée effectuée par M. H. RELLY dans la chefferie de Baham, 16 au 25 octobre.
- 1944 — Rapport de tournée effectuée par MM. DELAROZIÈRE et RELLY sur le terrain de colonisation bamiléké de la rive gauche du Noun, 29 novembre au 6 décembre.
- 1944 — Rapport de la tournée effectuée par M. H. RELLY dans la chefferie de Bayangam, du 7 au 13 décembre.
- 1944 — Rapport annuel, subdivision de Bangangté.
- 1944 — Rapport annuel, subdivision de Dschang.
- 1944 — Rapport annuel de la région bamiléké.
- 1945 — Lettre du Chef de la région bamiléké au Chef de la subdivision de Bafoussam sur la zone de colonisation bamiléké de la rive gauche du Noun, 16 janvier.
- 1945 — RELLY H., Rapport d'ensemble sur la colonisation bamiléké de la rive gauche du Noun, 1930-1945.
- 1945 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans les chefferies de Fongo-Tongo et Fossong-Elelem (subdivision de Dschang), 17 au 29 février (I. F. A. N.).
- 1945 — Tournée effectuée par M. RELLY dans la chefferie de Bandrefam, le 1<sup>er</sup> et le 2 mai.
- 1945 — Rapport de tournée effectuée par M. H. RELLY dans la chefferie de Bangou, 7 au 13 juillet.
- 1945 — Rapport annuel, subdivision de Bangangté.
- 1945 — Rapport annuel, région bamiléké.
- 1946 — DELAROZIÈRE, Rapport sur la population haoussa de la subdivision de Bafoussam, du 15 janvier.
- 1946 — DELAROZIÈRE R., Tournée sur la rive gauche du Noun, du 21 au 28 janvier.
- 1946 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE sur la rive gauche du Noun, 18 au 22 février.
- 1946 — DELAROZIÈRE R., Rapport de tournée dans la chefferie de Bamendjou, du 21 au 30 mars.
- 1946 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans la chefferie de Bangam, 13 au 16 mai.
- 1946 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans la chefferie de Baleng, 13 au 23 septembre, 4 au 6 octobre.
- 1946 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans la chefferie de Bapi, 8 au 9 octobre.
- 1946 — Lettre de M. HUBERT adressée à M<sup>me</sup> DUGAST sur l'immigration commerciale des Bamiléké, leur expansion périphérique, 17 décembre (I. F. A. N.).
- 1946 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans la chefferie de Bandenkop, 26 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.
- 1946 — Rapport annuel, subdivision de Bangangté.

- 1946 — Rapport annuel, subdivision de Bafang.  
 1946 — Rapport annuel, subdivision de Dschang.  
 1946 — Rapport annuel, région bamiléké.  
 1947 — Rapport de tournée dans les chefferies de Baleng, Bandeng et Bapi, du 19 au 21 janvier.  
 1947 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans la chefferie de Bandrefam, 17 au 20 mars.  
 1947 — Rapport de tournée effectuée par M. GIACOMONI F. dans les chefferies de Banfelouk, Baboate, Folentcha et Bandoumka, 21 au 26 avril.  
 1947 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans la chefferie de Bandjoun, 15 juillet au 15 août.  
 1947 — Lettre du Chef de subdivision de Bafoussam au Chef de la région bamiléké, ms, 18 septembre (I. F. A. N.).  
 1947 — Rapport de tournée effectuée par M. DELAROZIÈRE dans le groupement de Bangou, 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.  
 1947 — Rapport annuel, subdivision de Bafoussam.  
 1947 — Rapport annuel, subdivision de Dschang.  
 1947 — Rapport agricole annuel, région bamiléké.  
 1947 — BONHOMME, Rapport agricole annuel de la région de Dschang.  
 1948 — Rapport, subdivision de Nkongsamba.  
 1948 — LEAUTE, La région bamiléké : I. La situation géographique; II. La population; III. L'organisation administrative.  
 1948 — Rapport sur la région de Dschang pour l'année.  
 1949 — Rapport, subdivision de Bafang.  
 1950 — Rapport, subdivision de Bafang.  
 1950 — Rapport, subdivision de Nkongsamba.  
 1951 — Rapport, subdivision de Bafang.  
 1951 — Rapport, région de Dschang.

*Documents provenant du dépôt des archives à Dschang  
 sauf indication contraire*

- 1952 — Rapport agricole, région bamiléké.  
 1952 — Rapport annuel, subdivision de Bafoussam.  
 1952 — Rapport annuel, région bamiléké.  
 1953 — Rapport annuel, subdivision de Nkongsamba.  
 1953 — Rapport annuel, subdivision de Mbanga.  
 1953 — Rapport annuel, région du Mungo.  
 1954 — Rapport, subdivision de Nkongsamba.  
 1955 — Rapport agricole de la région bamiléké (partie économique).  
 1955 — Rapport, subdivision de NdiKinimeki.  
 1956 — Rapport annuel, subdivision de Dschang.  
 1956 — Rapport annuel, région du Nkam.  
 1956 — Rapport agricole de la région bamiléké.  
 1957 — Programme du troisième plan quadriennal, région bamiléké.

*Documents provenant des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur*

Ces archives constituées par les séries des rapports périodiques et les rapports de tournée sont incomplètes. Pour certaines années — 1917, 1921, 1924 — les rapports réguliers manquent complètement; pour d'autres — 1942, 1943 — ce sont les rapports de tournée qui font défaut. A partir de 1948, nous n'avons plus disposé que de quelques-uns des rapports périodiques. Le détail de l'information a pu en souffrir; rien ne permet de penser qu'il en soit de même pour son ensemble.

On ne peut tirer de ces archives qu'une information pauvre et superficielle sur la société bamiléké elle-même. Paradoxalement, les meilleures indications y sont d'ordre qualitatif : descriptions de villages, de marchés, portraits de chefs. Aucun recensement, aucune évaluation d'ordre économique rapportés n'y ont été faits dans des conditions satisfaisantes. Ils permettent par contre de suivre les oscillations de l'action administrative et constituent une source d'informations sans équivalent pour suivre la politique coloniale à l'échelon régional, échelon qu'il y a lieu de retenir pour reconstituer l'histoire africaine au cours du dernier demi-siècle.

b) *Monographies, études, résultats d'enquêtes*  
(documents reproduits et classés à l'I. F. A. N.)

- 1921 — Étude sur la vie sociale et familiale des Bamiléké, ms.  
Quelques observations précises sur les relations de parenté. Ignore le mariage sous *nkap*.
- 1921 — FOURNIER, Monographie concise de la circonscription de Dschang, ms, 2 p.  
Très concise.
- 1922 — RIPERT, Les coutumes régissant le mariage indigène dans la circonscription de Dschang, manuscrit, 34 p.  
Observations sérieuses, souvent reproduites ultérieurement. Permet aujourd'hui de saisir l'évolution de la condition des femmes.
- 1933 — GRANIER, Coutumier de la circonscription de Dschang, les coutumes bamiléké.  
Texte d'ensemble largement mais superficiellement documenté. Le cadre des coutumiers est artificiel.
- 1934 — Rapport de tournée effectuée par M. GEAY L., Chef de subdivision de Dschang, 23 au 30 juin.
- 1934 — Rapport de tournée de M. GEAY L., Chef de subdivision de Dschang, 23 au 30 juillet.
- 1934 — Rapport de tournée effectuée par M. GEAY, Chef de subdivision de Dschang, 24 septembre au 14 octobre.
- 1934 — Rapport de tournée effectuée par M. GEAY, 18 décembre.
- 1935 — MOUME ETIA (Isaac), Les mœurs et coutumes chez les Grassfield, ms, 27 p.  
Sommaire, souvent douteux.
- 1935 — RAYNAUD (A.), Monographie de la Chefferie de Batoufam, subdivision de Bafoussam, ms, 1 p.
- 1935 — RAYNAUD (A.), Monographie de la Chefferie de Bayangam, subdivision de Bafoussam, ms, 1 p.
- 1935 — RAYNAUD (A.), Monographie et histoire de la chefferie de Baham, subdivision de Bafoussam, manuscrit, 4 p.

- 1935 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bamendjou, subdivision de Bafoussam, ms, 2 p.
- 1935 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bangou, subdivision de Bafoussam, ms, 1 p.
- 1935 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bameka, subdivision de Bafoussam, ms, 2 p.
- 1935 — RAYNIER (P.), Étude du groupement de Bafou, subdivision de Dschang, ms, 12 p.
- 1936 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bana, subdivision de Bafang, ms, 9 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bassa, subdivision de Bafang, ms, 2 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Batcha, subdivision de Bafang, ms, 3 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Banka et sous-chefferie de M'Bassa, subdivision de Bafang, ms, 4 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Batchingou, subdivision de Bafoussam, ms, 2 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bando-kossang, subdivision de Bafang, ms, 3 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bakassa, ms, 2 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Kekem, subdivision de Bafang, ms, 2 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie du village de Fonkouankem, subdivision de Bafang, ms, 1 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Batouni, du 9 juillet.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bandoumka, subdivision de Bafang, ms, 1 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Fongoli, subdivision de Bafang, ms, 2 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Baboate, subdivision de Bafang, ms, 2 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Folentcha, subdivision de Bafang, ms, 1 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Babontcha-Nintcheu, subdivision de Bafang, ms, 1 p.
- 1937 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Banfelouk, du 27 septembre.
- 1937 — DELCROIX (G.), Enquête n° 2 sur l'habitation des indigènes de la chefferie de Bangangté, région du Noun, ms, 16 p.
- Information précise et intelligente sur l'architecture bamiléké.
- 1938 — DJOMO (Isaac, Lucien), Enquête I c sur l'alimentation. Subdivision de Bafang, région du Noun, ms, 4 p. (x-x).

- 1938 — M'FOMBIE (Martin), Enquête I c sur l'alimentation. Subdivision de Bangangté, région du Noun, ms, 8 juillet, 24 p. (x-x).
- 1938 — NJINGA (Joseph), Enquête I c sur l'alimentation. Subdivision de Bangangté, ms, 10 juillet, 9 p. (x-x).
- 1938 — RAYNIER (P.), Subdivision de Bafoussam, enquête Ia sur l'alimentation, région du Noun, ms, 12 juillet, 12 p. (x-x).
- 1938 — POUFON (Étienne), Enquête I c sur l'alimentation. Subdivision de Dschang. Région du Noun, manuscrit. juillet, 9 p. (x-x).
- 1938 — GELI (H.), Questionnaire I b sur l'alimentation. Région du Noun, ms, 10 p. (x-x).
- 1938 — Enquête I. F. A. N. sur l'alimentation des indigènes de la subdivision de Bangangté (x-x).  
(x-x) Série de notes sur le calendrier agricole, la division du travail, les repas, les recettes et les dépenses familiales. Élémentaire, descriptif mais précis et parfois vivant.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Fondanti, subdivision de Bafang, ms, 8 février, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de M'Boembo, subdivision de Bafang, ms, 10 février, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Foyemtcha, subdivision de Bafang, ms, 11 février, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Balembo, ms, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Komako, subdivision de Bafang, ms, 31 mars, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Fontsinga, subdivision de Bafang, ms, 3 avril, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bangouaka, subdivision de Bafang, ms, 9 avril, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de M'Boma, subdivision de Bafang, ms, 9 avril, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Bakuini, subdivision de Bafang, ms, 9 avril, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Fopouanga, subdivision de Bafang, ms, 11 avril, 1 p.
- 1938 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Fondjanti, subdivision de Bafang, ms, 25 avril, 1 p.
- 1939 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Batié, subdivision de Bafoussam, ms, 1. p.
- 1939 — RAYNAUD (A.), Monographie de la chefferie de Baleng.
- 1939 — RAYNAUD (A.), Monographie et histoire de la chefferie de Bamougoum, subdivision de Bafoussam, ms, 4 p.
- 1939 — RAYNAUD (A.), Monographie et histoire de la chefferie de Bapi, subdivision de Bafoussam, ms, 2 p.

- 1939 — RAYNAUD (A.), Monographie et histoire de la chefferie de Bandjoun, subdivision de Bafoussam, ms, 3 p.  
 Les brèves monographies de chefferies établies par M. L. GEAY dans la subdivision de Dschang, en 1934 et surtout par M. A. RAYNAUD dans les subdivisions de Bafang et Bafoussam de 1935 à 1939 contiennent, le plus souvent, des informations sur l'origine des chefferies, des listes de chefs et des évocations des luttes qui opposèrent les chefferies entre elles. Pour brèves qu'elles soient, elles permettent de reconstituer sommairement les émigrations et de déterminer partiellement les liens qui rattachent les chefferies les unes aux autres. Source de documentation importante qu'il y aurait lieu de reprendre, de vérifier et d'étendre.
- 1942 — DUGAST (M<sup>me</sup> René), Rapport sur le travail indigène au Cameroun, mai.  
 Étude attentive et témoignage courageux sur le recrutement et les conditions de vie des manœuvres sur les plantations. Contient des indications budgétaires.
- 1944 — Lettre de M. L. GEAY à M<sup>me</sup> DUGAST sur l'origine du mot « bamiléké » du 29 mars.  
 Les déformations qui ont abouti au mot bamiléké.
- 1944 — GUTH (R. P.), A propos d'une hérésie scientifique, ms (s. d.), 9 p.  
 L'auteur considère non fondée la thèse du R. P. Albert sur l'absence de la notion d'un dieu créateur chez les Bamiléké.
- 1944 — VAILLANT (A.), Productions vivrières dans le centre et l'Ouest Cameroun.  
 Inventaire utile. Reproduit des estimations arbitraires.
- 1944 — RELLY (H.), Description sommaire et tableau comparatif des sociétés existant dans les chefferies de Bangou, Baham et Bayangam. Rapport de tournée dans la subdivision de Bafoussam, ms, 5 p.
- 1945 — RELLY (H.), Rapport de tournée effectuée dans la Chefferie de Bandjoun, subdivision de Bafoussam, ms, 12-27 février 1945, 6 p.  
 Ces deux textes contiennent des indications utiles bien que Relly n'ait pas véritablement pénétré la vie des associations.
- 1951 — ROLLAND (P.), Quelques aspects sociologiques de la vie des Bamiléké de la subdivision de Banganté.  
 Observations et chiffres utiles. L'auteur a vu trop grand et n'apporte pas les informations détaillées qui manquent sur la société bamiléké.
- 1955 — BRUGIDOU (J.-P.), Éléments d'une étude sociologique des mouvements de la population bamiléké dans l'Ouest Cameroun.  
 Informations intéressantes sur l'opinion et les tendances à la fixation des émigrés bamiléké. Données numériques insuffisantes pour que l'analyse de l'auteur soit validée.

- 1956 — HURAUULT (J.), Notes sur la structure sociale des Bamiléké, ex. ronéotypé.  
Fondamental pour comprendre la structure de la chefferie. Observations précises mais peut-être quelque peu systématisées. Douteux dans les généralisations et les conclusions.
- 1956 — KAME (S.), Institutions politiques et administratives coutumières du pays bamiléké, note exécutée en 1956 (manuscrit déposé à l'Institut des Hautes Études).  
Un témoignage de valeur sur l'organisation et la crise politique de la chefferie. L'auteur utilise à tort des équivalences européennes pour certains titres bamiléké.
- 1956 — KWAYEB (E.), Situation actuelle des coutumes bamiléké, note exécutée en 1956 (manuscrit déposé à l'Institut des Hautes Études).  
Témoignage de même intérêt que le précédent. L'occidentalisation du point de vue est moins sensible.
- 1957 — Le coutumier bamiléké, 2<sup>e</sup> édition.  
Simplifié à l'excès.

#### B. — Sources imprimées

En dehors des ouvrages généraux indiqués ci-dessous, on consultera avec profit d'une part les Rapports annuels établis par le Gouvernement français sur l'administration sous mandat du Cameroun, destinés à la Société des Nations et à l'Office des Nations Unies, de l'autre, les revues ou journaux que nous mentionnons :

*Bulletin de la Société d'Études Camerounaises* (Douala).

*Deutsches Kolonialblatt* (Berlin).

*Le Bamiléké* (Dschang).

*Le Journal Officiel du Cameroun* (Yaoundé).

*Mitteilungen von Forschungsreisenden und Gelehrten aus den deutschen Schutzgebieten*, devenu *Mitteilungen aus den deutschen Schutzgebieten* (Berlin).

*Togo-Cameroun* (Paris).

#### 1) Études générales

*Annuaire statistique du Cameroun*, Tome I (1945). Tome II (1946 et années suivantes).

BACHELIER (G.), CURIS (M.), MARTIN (D.), SEGALIN (P.), *Introduction à l'étude pédologique de la vallée du Noun*, 1957.

Les auteurs donnent leur opinion sur le peuplement de la vallée du Noun.

BOUVEMET (G.-I.), et BOURDIN (R.), *Codes et lois du Cameroun*, 1956.

- COSTEDOAT, *L'effort français au Cameroun*, Besançon, 1930.  
Informe utilement sur l'œuvre législative. Succinct sur ses effets.
- DIDIER (H.), Aperçu sur la situation et l'évolution économique et financière du Cameroun, *Nouvelle Revue Française d'Outre-mer* 4, 1954, pp. 150-161.  
Utile vue d'ensemble.
- DUGAST (I.), *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, Mémoires de l'I. F. A. N., Centre du Cameroun, Douala, 1949.  
Un texte de synthèse sur chaque population, accompagné d'indications bibliographiques. Pose les problèmes des relations historiques entre les différentes ethnies. Indispensable.
- LABOURET (H.), *Le Cameroun*, Centre d'études de politique étrangère, Paris, 1937.  
Général sur l'œuvre coloniale au Cameroun. Aucun problème n'est abordé en profondeur.
- LEMBEZAT (B.), *Le Cameroun*, Éditions géogr. marit. et colon., Paris, 1954.  
Serre les problèmes de plus près que les ouvrages du même ordre.
- MASSON (G.), *La mise en valeur des territoires du Cameroun sous mandat français*, Paris, 1928.  
Intéressant sur le cadre juridique de la mise en valeur. Pas ou peu informé sur les réactions africaines.
- RUDIN (H.-R.), *Germans in the Cameroons*, Yale University Press, New-Haven, 1939.  
Solidement documenté. L'auteur domine l'ensemble de la période traitée. Ouvrage indispensable.
- SCHNEE (Dr. H.), *Deutsches Koloniallexicon*, Quelle und Meyer, Leipzig, 1920, 3 vol.  
Exposés clairs et bien composés.
- TCHERNONOG, La nature juridique des chefferies du Cameroun, *Revue juridique et politique de l'Union Française*, avril-juin 1953, pp. 197-204.  
L'évolution juridique aboutissant à la reconnaissance du chef comme « agent public ».
- TESSMANN (Dr. G.), Die Völker und Sprachen Kameruns, *Petermanns Geogr. Mitteilungen*, vol. 5-6, 1932, pp. 113-120, 184-189.  
Mise au point d'intérêt historique sur la classification des peuples et des langues.
- WILBOIS (J.), *Le Cameroun*. Les indigènes, les colons, les missions, l'administration française, Payot, Paris, 1934.  
Un effort de documentation. Des généralisations hâtives sur la société africaine. Une apologie de la colonisation.

2) *Études régionales*a) *Notes, enquêtes, études.*

ALBERT (R.-P. A.), Coutumes des Bandjouns à la naissance, au mariage et à la mort, *Les Missions Catholiques*, 1937, pp. 117-121, 138-143.

ALBERT (R.-P. A.), Justice et guerre au Pays des Bandjouns, (Cameroun), *Les Missions catholiques*, 1937, pp. 231-237.

ALBERT (R.-P. A.), La magie à Bandjoun (Cameroun), *Les Missions Catholiques*, 1937, pp. 277-284.

ALBERT (R.-P. A.), Locutions proverbiales des Bandjouns (Cameroun), *Les Missions Catholiques*, 1937, pp. 422-423.

Notes ethnographiques intéressantes mêlées de considérations contestables : par exemple, lorsque l'auteur évoque, à propos des Bamiléké, « la petite culture à droit matriarcal ». Le R. P. Albert paraît étendre singulièrement le domaine de la magie.

ALBERT (R.-P. A.), *Bandjoun*, Montréal, 1943.

Reprend une partie des articles précédents. Donne un exemple de procédé d'enquête qui ne peut que nous prévenir contre les conclusions. A vu l'aspect instrumental des associations dans la chefferie bamiléké.

BUISSON (E.-M.), La céramique bamiléké, *Bull. Sté préhistorique française*, XXVII, 1930, pp. 380-383.

BUISSON (E.-M.), Présentation d'une carte ethnographique du peuple bamiléké comparé aux groupements en ceinture. Les tatouages bamiléké. La céramique bamiléké. Quelques réalisations animales chez les Bamiléké, *Togo-Cameroun*, 1931, pp. 83-90, 108-121.

BUISSON (E.-M.), Les armes bamiléké actuelles et les formes préhistoriques, *Bull. de la Sté préhistorique française*, XXVII, 1930, pp. 532-536.

Précis dans le domaine technologique. Plus hasardeux dans les inférences historiques.

CHAPOULIE (H.), Chefferies bamiléké, *Togo-Cameroun*, février 1931, pp. 101-105.

CHAPOULIE (H.), La case du Bamiléké, *Togo-Cameroun*, février 1931, pp. 91-100.

Notations dépassées par les écrits ultérieurs sur les mêmes sujets.

DELAROZIÈRE (R.), Structure sociale des populations dites Bamiléké, *L'Afrique et l'Asie*, 4, 1948, pp. 50-55.

DELAROSIÈRE (R.), *Les institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké*, Mémorandum III du Centre IFAN du Cameroun, 1950.

Ouvrage de synthèse d'où se dégage une vue d'ensemble qui doit être corrigée sur de nombreux points. Les généralisations sur les civilisations africaines proviennent d'emprunts à des thèses qui ne sont plus acceptées depuis longtemps.

DESPOIS (J.), Des montagnards en pays tropical : Bamiléké et Bamum, *Revue de Géogr. alpine*, 1945, pp. 595-634.

Bon aperçu où sont posés quelques problèmes essentiels : le peuplement et le morcellement politique.

DIZIAIN (R.), *Cartes de la densité de population et de l'élevage en pays bamiléké*, notice ORSTOM-IRCAM, 1952.

Utile et intéressant pour les observations touchant à la répartition des populations. Insuffisamment critique dans la partie spécifiquement démographique.

DIZIAIN (R.), Le facteur de l'extension bamiléké au Cameroun, *Bull. Ass. géogr. franç.*, 235, 236, mai-juin 1953, pp. 117-126. Dense, suggestif. Des réserves sur les chiffres.

DIZIAIN (R.), et CAMBON (A.), *Étude sur la population du quartier New-Bell à Douala*, 1956.

Information abondante, précise. La partie économique est hasardeuse. Ouvrage indispensable.

EGERTON (F.), *African majesty*, New-York, 1939.

Récit sur un séjour à Bangangté. Quelques observations d'intérêt ethnologique perdues dans un texte très médiocre.

Études démographiques comparées, pays bamiléké et bamoum (Cameroun), *Ann. méd. et pharm. coloniales*, XXXII, 1934.

Fait ressortir le taux élevé d'accroissement de la population.

Attire l'attention sur les incidences du fait démographique.

GUILBOT (J.), *Petite étude sur la main-d'œuvre à Douala*, Mémorandum I du Centre IFAN du Cameroun, 1949.

GUILBOT (J.), Les conditions de vie des indigènes de Douala, *Études camerounaises*, 27-28, 1949.

Informe sur les occupations, les réactions au travail et le mode de vie dans les différents groupes ethniques à Douala. Données numériques insuffisantes mais utiles.

KABERRY (Phyllis), *Women of the Grassfields*, Colonial Office, Londres, 1952.

Une des rares études scientifiques faites sur les populations camerounaises. Intéresse les populations tikar de la région de Bamenda. Permet d'utiles et de suggestifs rapprochements. Indispensable pour toute investigation importante.

LABOURET (H.), Les populations dites Bamiléké, *Togo-Cameroun*, avril-juillet 1935, pp. 135-156.

Notations précises sur un sujet trop large.

LEBEUF (J.-P.), Les Bamiléké du Cameroun, *France Illustration*, 8, I, 1949.

Bref mais alerte.

LECOQ (R.), *Les Bamiléké : une civilisation africaine*, Présence africaine, Paris, 1953.

L'auteur traite principalement des techniques et des arts. Dessins, photographies et notes iconographiques de grand intérêt. Ouvrage indispensable.

LECOQ (R.), Une danse à Bandjoun, *Revue Jeune Afrique*, 12, juillet-septembre 1950.

Présente un intérêt ethnologique.

LEGER (H.), Contribution à l'étude de la langue bamiléké, *Journal de la Société des Africanistes*, II, 1932.

Mc CULLOCH (Merram), LITTLEWOOD (Margaret), DUGAST (I.), *Peoples of the central Cameroons*, Tikar, Bamum and Bamileke Banen, Bafia and Balom, International African Institute, Londres, 1954.

Fait le point des informations sur les populations du Centre Cameroun. Indispensable pour toutes les recherches ultérieures.

MASSON (R. P. G.), Médecins et sorciers bamiléké, *L'Anthropologie*, 1939-1940.

Énumération commentée des « médecins et sorciers » d'une chefferie. Utile.

NICOLAS (J.-P.), Couverture linguistique du pays dit « bamiléké ». Présentation de deux nouvelles cartes de répartition, *Bull. de l'IFAN*, octobre 1953, pp. 1633-1641.

Intéressant pour l'histoire des relations entre les chefferies et les mouvements migratoires.

NDONGMO (A.), L'éducation au pays bamiléké, *Études camerounaises*, 47-48, mars-juin 1955, pp. 43-51.

RAYNAUD (A.), Cases tombeaux des chefs bamiléké (Cameroun), *Notes africaines*, 23, juin 1944.

Présente un intérêt ethnologique.

RELLY (H.), Quelques notes sur les noms et titres des Grassfield, *Bull. Sté études cam.*, juin 1945.

Fait ressortir les similarités entre les institutions de différentes chefferies.

*Résultats du recensement de la ville de Douala*, Service de la Statistique Générale, 1955-1956.

*Résultats du recensement de la ville de Yaoundé*, Service de la Statistique Générale, 1957.

*Résultats du recensement de la ville d'Ebolowa*, Service de la Statistique Générale, 1958.

Documentation précise et abondante sur les caractéristiques des populations urbaines. Indispensable pour l'étude des mouvements migratoires.

RIPERT, Le travail familial chez les Bamiléké, *Bull. de l'Agence économique des territoires africains sous mandat*, supplément n° 20, (s. d.).

Descriptif et général.

WEULERSSE (J.), Un exemple d'adaptation à la vie tropicale : la tribu des Bamiléké, *C. R. du Congrès intern. de géogr.*, tome III, 1931, pp. 501-505.

b) *Récits d'expéditions et de voyages*

CONRAU (G.), Einige Beiträge über die Völker zwischen Mpundu und Bali, *M. D. S.*, XI, 1898.

GLAUNING (Hptm.), Bericht über eine Expedition nach Bali, Bameka und dem Südbezirk, *D. K.*, 1905, pp. 667-672.

HIRTNER (Leutn.), Bericht über eine Erkundungsexpedition von Bamum nach Yabassi, *D. K.*, 19, 1904, pp. 587-591, 610-613.

MUELLER, Die Manenguba Expedition, *D. K.*, 46, 1905, pp. 498-503.

STRUMPELL (Leutn.), Expedition in den Südöstlichen Teil des Bezirkes der Station Bamenda, *D. K.*, 4, 1903, pp. 84-87.

RAUSCH (Leutn.), Die Nkam-Nun Expedition, *D. K.*, 16, 1910, pp. 690-693.

Notes brèves mais suggestives sur les populations, le pays bamiléké et les perspectives d'avenir.

## TABLE DES TABLEAUX ET SCHÉMAS

	Pages
SCHÉMA 1 . . . . .	20
SCHÉMA 2 . . . . .	29
SCHÉMA 3 . . . . .	30
SCHÉMA 4 . . . . .	110
TABLEAU 1	
Répartition de la population par âge et par sexe dans quelques chefferies bamiléké (en chiffres absolus) . . .	60
TABLEAU 2	
Répartition de la population masculine et féminine dans les tranches d'âge et des tranches d'âge dans l'effectif total . . . . .	60
TABLEAU 3	
Sex-ratio des adultes dans quelques chefferies . . . .	61
TABLEAU 4	
Variation des effectifs de population entre 1939 et 1956	61
TABLEAU 5	
Population de la région bamiléké en 1956 . . . . .	62
TABLEAU 6	
Estimation de la population de la région bamiléké en 1961 . . . . .	63
TABLEAU 7	
Production africaine de café de la région bamiléké . .	76
TABLEAU 8	
Effectif des plants de café en 1947 . . . . .	77
TABLEAU 9	
Effectif des plants de café en 1956 . . . . .	77
TABLEAU 10	
Surfaces cultivées en café en 1942. . . . .	79
TABLEAU 11	
Origine de la population bamiléké des centres urbains .	86
TABLEAU 12	
Population originaire de Bafang et Dschang par sexe à Nkongsamba et Loum chantier . . . . .	89
TABLEAU 13	
Population originaire de Bafang et Dschang par âge à Nkongsamba et Loum-chantier . . . . .	90
TABLEAU 14	
Composition de la population bamiléké à Douala . . .	91

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE du Gouverneur Hubert DESCHAMPS. . . . .	5
Carte du Cameroun et place du pays Bamiléké . . . . .	8
INTRODUCTION. . . . .	9

### ÉTUDE I

#### ORGANISATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ BAMILÉKÉ

Traits généraux de la chefferie bamiléké . . . . .	15
Alliance et liens de parenté. . . . .	18
La chefferie. . . . .	32
La cohésion de la société bamiléké. . . . .	52

### ÉTUDE II

#### DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

Données démographiques . . . . .	59
Aperçus sur l'économie . . . . .	64
Agriculture, élevage et commerce . . . . .	69
L'émigration bamiléké . . . . .	85
Carte de la région Bamiléké . . . . .	96

CONCLUSION . . . . .	99
----------------------	----

APPENDICES. — Extraits de divers ouvrages . . . . .	104
---	-----

#### SOURCES

Localisation et classement des sources . . . . .	114
Liste des sources . . . . .	115
Table des schémas et tableaux . . . . .	137

**IMP. BERGER-LEVRAULT, NANCY**  
**N° 128810 — JANVIER 1960**  
**DÉPÔT LÉGAL : 1<sup>er</sup> TRIM. 1960**

*Dans la même collection*

## **L'homme d'outre-mer**

NOUVELLE SÉRIE

N° 1

H. DESCHAMPS

### **LES MIGRATIONS INTÉRIEURES A MADAGASCAR**

---

N° 2

J.-L. BOUTILLIER

avec la collaboration de J. CAUSSE

### **BONGOUANOU, COTE D'IVOIRE**

---

N° 3

G. CONDOMINAS

### **FOKON'OLONA**

**et collectivités rurales en Imerina**

**Éditions BERGER-LEVRAULT**